

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20160325-lmc100000013464-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 31/03/2016

Réception Préfet : 31/03/2016

Publication RAAD : 31/03/2016

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil départemental
du
18 décembre 2015**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 18 décembre 2015

--

Etat de présence

L'an 2015, le vendredi 18 décembre à 9h40, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

L'ordre de passage des rapports a été le suivant :

- de 9h40 à 12h40 : Rapports 0/02, 0/03, 0/04, 0/05, puis rapports des séries n° 1, 2, 3 et 6 ;
- de 14h15 à 16h20 : Rapports des séries n° 4, 5 et 7.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE jusqu'au rapport n° 4/04 inclus
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 5/03 inclus
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX jusqu'au rapport n° 4/11 inclus
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS jusqu'au rapport n° 6/04 inclus
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER jusqu'au rapport n° 6/04 inclus
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Brice RABASTE jusqu'au rapport n° 4/01 inclus
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS jusqu'au rapport n° 4/01 inclus
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 4/01 inclus
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUÉ à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Anne-Laure FONTBONNE à Mme Sandrine SOSINSKI à compter du rapport n° 4/05
Mme Julie GOBERT à M. Vincent ÉBLÉ à compter du rapport n° 5/04
M. Jérôme GUYARD à Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 4/01, puis à M. Jean-Louis THIERIOT à compter du rapport n° 4/02
Mme Sarah LACROIX à M. Denis JULLEMIER à compter du rapport n° 5/01
Mme Céline NETTHAVONGS à M. Jean-François PARIGI à compter du rapport n° 4/01
M. Jean-François ONETO à Mme Anne-Laure FONTBONNE jusqu'au rapport 4/04 inclus puis à Mme Martine BULLOT à compter du rapport n° 4/05
Mme Véronique PASQUIER à M. Bernard COZIC à compter du rapport n° 4/01
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à M. Ludovic BOUTILLIER à compter du rapport n° 5/05
M. Brice RABASTE à Mme Martine DUVERNOIS à compter du rapport n° 4/02
M. Patrick SEPTIERS à M. Ugo PEZZETTA à compter du rapport n° 4/02
Mme Véronique VEAU à Mme Isoline MILLOT à compter du rapport n° 4/02
M. Franck VERNIN à Mme Cathy BISSONNIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante.

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 2 au 27 novembre 2015.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
0/03	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information sur les marchés publics et avenants notifiés entre le 1er et le 31 octobre 2015.	Adopté à l'unanimité
0/04	Modification de la représentation du Conseil départemental au sein de l'Établissement Public Médico-Social (EPMS) départemental Fondation Hardy à Marles-en-Brie/Fontenay-Trésigny.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 6)
0/05	Motion relative au transfert d'une partie de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)
1/01	Avenant n° 2 à la Convention globale d'aménagement du contrat « GP3 » de Marne-la-Vallée.	Adopté à l'unanimité
1/02	Projets de contrats ruraux.	Adopté à l'unanimité
1/03	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnels, de prêts de locaux et matériels et de prestations de service, pour l'année 2016.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/04	Approbation de la "Charte bois construction publique exemplaire".	Adopté à l'unanimité
1/05	Société d'économie mixte Énergies POSIT'IF - Bilan 2014.	Adopté à l'unanimité
1/06	Adhésion à l'association « Grande Couronne Capitale – Association des départements de la grande couronne d'Ile-de-France ».	Adopté à l'unanimité
2/01	Personnel départemental : créations, suppressions et modifications d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
2/02	Convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année.	Adopté à l'unanimité
2/03	Adhésion du Département au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires.	Adopté à l'unanimité
2/04	Attribution de prêts à caractère social aux agents du Département. Convention à conclure avec le Crédit social des Fonctionnaires (CSF).	Adopté à l'unanimité
2/05	Approbation du programme de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).	Adopté à l'unanimité
2/06	Conditions d'attribution des logements de fonction.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)
2/07	Désaffectation de l'ancien collège "Arche Guédon" à Torey.	Retiré de l'ordre du jour
2/08	Cession du pavillon situé 30 rue Pierre Sépard à Lagny-sur-Marne.	Adopté à l'unanimité
2/09	Cession de l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing.	Adopté à l'unanimité
2/10	Cession de l'ancienne gendarmerie de Donnemarie-Dontilly.	Adopté à l'unanimité
2/11	Election des membres du jury de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de mise en conformité accessibilité des collèges et des bâtiments départementaux.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
3/01	PDU : Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU. Pôles gare de Chessy, Torcy et Noisiel - Projets d'avenant aux conventions de financement. A - Pôle gare de Chessy.	Adopté à l'unanimité
	B - Pôle gare de Torcy.	Adopté à l'unanimité
3/02	PAM 77 : Transport à la demande pour les personnes handicapées. A - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public : règles relatives aux services groupés et adoption des tarifs usagers à compter du 1 ^{er} janvier 2016.	Adopté à l'unanimité
	B - Rapport annuel 2014.	Adopté à l'unanimité
	C - Protocole transactionnel.	Adopté à l'unanimité
3/03	Transport à la demande : Projet de convention relative au soutien financier apporté par le Département au service de TAD Proxi'bus du bassin Chellois.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
3/04	Rentrée scolaire 2015-2016 - Avenant à la convention partenariale en matière de transport scolaire avec la Communauté de communes Bassée-Montois.	Adopté à l'unanimité
3/05	RD 1605. Aménagement d'un barreau de liaison entre la RD 636 et la RN 105 sur le territoire des communes de Melun, Rubelles et Vert-Saint-Denis. Analyse des résultats d'enquête et approbation de la déclaration de projet.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
3/06	RD 316. Aménagement d'un giratoire de desserte du parc d'activités des Hauts des Prés, sur le territoire de la commune de Brie-Comte-Robert. Dossier de prise en considération et approbation de la convention avec la Société d'économie mixte locale de la Brie française, la Commune et la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie.	Adopté à l'unanimité
3/07	Reclassement d'une section de l'ex RD 34 (rue des Etangs) dans la voirie communale de Villevaudé.	Adopté à l'unanimité
4/01	Engagement du Département dans la lutte contre la radicalisation par la mise en œuvre d'une action en direction des familles.	Adopté à l'unanimité
4/02	Présentation de la nouvelle politique départementale d'accompagnement du R.S.A. en faveur d'un « juste droit ».	Adopté à l'unanimité
4/03	Création d'une commission départementale de contrôle et de coordination du Revenu de solidarité active (R.S.A.) et modification du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires du département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/04	Convention relative aux modalités d'échange de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active entre le Département et Pôle emploi.	Adopté à l'unanimité
4/05	Convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de Seine-et-Marne pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi pour l'année 2015 - 2018.	Adopté à l'unanimité
4/06	Convention relative à la gestion financière de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) pour l'année 2016.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
4/07	<p>Conventions relatives au dispositif seine-et-marnais des contrats aidés et de soutien à l'insertion par l'activité économique (I.A.E.) pour l'année 2016.</p> <p>A - "Convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.) entre l'État et le Département, relative au dispositif seine-et-marnais des contrats aidés et de soutien à l'insertion par l'activité économique (I.A.E.) pour l'année 2016.</p>	Adopté à l'unanimité
	<p>B - Avenant n° 4 à la convention conclue avec l'Agence de services et de paiement (A.S.P.) pour la gestion de l'aide du Département de Seine-et-Marne aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion (C.U.I.)".</p>	Adopté à l'unanimité
4/08	Subventions aux Missions Locales pour l'année 2015.	Adopté à l'unanimité
4/09	Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour mineurs et jeunes majeurs, personnes âgées ou handicapées, pour l'année 2016.	Adopté à l'unanimité
4/10	Conventions fixant les modalités de financement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) du Département.	Adopté à l'unanimité
4/11	Rapport annuel 2014 produit par la société EUROP ASSISTANCE titulaire de la délégation de service public de téléassistance départementale pour les personnes âgées et les personnes handicapées.	Adopté à l'unanimité
6/01	Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association "Seine-et-Marne Tourisme" pour l'année 2016.	<p>Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)</p>

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
6/02	Avenant de prorogation de la convention biannuelle (2014-2015) entre le Département de Seine-et-marne et la Fondation du Patrimoine.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/03	Projet scientifique et culturel des Archives départementales (2015-2020).	Adopté à l'unanimité
6/04	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et la ville de Cormontreuil (Marne) concernant le don des archives de Suzanne Tourte conservées aux Archives départementales de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
5/01	Prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des collèges. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement.	Adopté à l'unanimité
5/02	Conventions relatives à l'octroi d'aides à l'investissement pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'État.	Adopté à l'unanimité
5/03	Convention entre la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée (CAVM), le collège de l'Arche Guédon et le Département pour l'accueil des collégiens au restaurant de la Communauté.	Adopté à l'unanimité
5/04	Modification de la sectorisation des collèges Arthur Chaussy et Georges Brassens à Brie-Comte-Robert, Marie Laurencin et Gérard Philipe à Ozoir-la-Ferrière et les Hyverneaux à Lésigny.	Adopté à l'unanimité
5/05	Modification de la sectorisation des collèges le Champivert à Crouy-sur-Ourcq et Camille Saint-Saëns à Lizy-sur-Ourcq.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
5/06	Participation au déficit de fonctionnement des Syndicats Mixtes d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion des Îles-de-Loisirs régionales (anciennement appelées bases régionales de plein air et de loisirs) de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet.	Adopté à l'unanimité
7/01	Ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du Budget Primitif 2016 (budget général et budget annexe GAIA).	Adopté à l'unanimité
7/02	Organismes associés à l'action départementale : attribution d'avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2016. Avance sur la participation départementale 2016 au SDIS 77. A - Organismes associés à l'action départementale : attribution d'avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2016. Avance sur la participation départementale 2016 au SDIS 77.	Adopté à l'unanimité
	B - Avances financières mensuelles au SDIS 77 à valoir sur la participation 2016.	Adopté à l'unanimité
7/03	Assujettissement à la TVA des transports scolaires sur circuits spéciaux.	Adopté à l'unanimité
7/04	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de dette, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2016.	Adopté à l'unanimité
7/05	Adhésion du Département de Seine-et-Marne à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL).	Retiré de l'ordre du jour
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France (construction de 80 logements à Cesson).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France (réhabilitation de 67 logements à Moissy-Cramayel).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (emprunt complémentaire pour l'acquisition-amélioration de 25 logements situés à Fontainebleau).	Adopté à l'unanimité
7/09	Garantie d'emprunt à la SA d'HLM Trois Moulins Habitat : attribution d'un logement supplémentaire au contingent départemental (Melun).	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 28 décembre 2015

Jean-Jacques BARBAUX
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Je déclare ouverte cette séance, en vous saluant toutes et tous chaleureusement. Aujourd'hui, il me revient d'excuser Jean-François ONETO, Pierre BACQUE et Jérôme GUIYARD, et Franck bien sûr, Franck VERNIN qui poursuit sa rééducation après une lourde opération d'une hernie discale. Il va bien, mais il ne peut pas encore rester longtemps assis ou autre. Il est en rééducation, donc effectivement il ne peut pas être là aujourd'hui. Je vous informe du calendrier suivant : la prochaine séance publique aura lieu vendredi 15 janvier 2016. S'agissant d'une séance d'orientations budgétaires, il n'y aura pas de commission technique. La Commission des finances se réunira le mercredi 13 janvier 2016 à 9 heures 30. Quant à la prochaine Commission permanente, elle aura lieu également le vendredi 15 janvier 2016 à la suite de la séance. Je vous rappelle les manifestations suivantes : le 8 janvier, nous inaugurerons la SEGPA au collège des Glacis à la Ferté-sous-Jouarre. J'en profiterai pour me rendre avec Geneviève SERT, et sur invitation d'Ugo PEZZETTA, au collège La Rochefoucauld où l'établissement public d'insertion de la Défense (EPID) viendra nous faire une présentation. L'accueil des principaux des collèges aura lieu le 12 janvier. C'est une réunion à l'attention des nouveaux principaux et gestionnaires, uniquement le matin. Et tous seront conviés pour la plénière de l'après-midi qui sera précédée d'un forum dans le hall. Bien sûr, je vous y invite à venir nombreux assister à cette rencontre. Traditionnellement, cet événement se tient au moment de la rentrée scolaire, mais cette année, nous avons dû le reporter dès lors que l'Inspection académique organisait le même jour que la date initialement prévue une réunion d'information sur la réforme des collèges. Le 26 janvier, nous recevrons les principaux des collèges privés. J'attire votre attention sur le fait – et j'y reviendrai – que nous avons fait le choix de ne pas organiser de cérémonie de vœux cette année, ni pour les agents ni pour les institutionnels. J'en profite d'ailleurs pour vous dire que dans un contexte budgétaire très contraint, ce qui sera fait pour les vœux – bien sûr, il y aura des cartes envoyées et autres – nous reviendra de l'ordre de 14 000 euros au lieu de 70 000 euros en 2014. Bien évidemment une partie de cette somme – mais je vais en rediscuter avec les services... J'aimerais bien qu'une partie de cette somme aille au COS pour nos personnels puisqu'il est normal que nous puissions abonder ce qui est fait pour nos personnels.

Avant l'examen des mémoires, je vais donc vous lire un propos personnel. Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau disait Alexis Tocqueville. Dimanche dernier, les Franciliennes et les Franciliens se sont prononcés pour porter Valérie PECRESSE à la présidence de la Région Île-de-France. Ils lui ont confié cette immense et belle responsabilité qu'elle honorera, j'en suis certain, avec la droiture et la ténacité que nous lui connaissons. Je tenais à la féliciter chaleureusement pour ce succès bien mérité, et à saluer l'ensemble des conseillers régionaux non reconduits, renouvelés ou fraîchement élus pour leur engagement au service de nos territoires. Je voudrais leur dire que passée la joie de ce bel élan républicain, de ce moment d'émotion, il faudra nous mobiliser pour répondre aux fortes attentes des Franciliens et des Seine-et-Marnais. Car chers collègues, il y a tant à faire. Le bilan de ces dix-sept années de gouvernance de gauche, c'est celui d'une région placée derrière toutes les autres en matière de soutien aux entreprises. C'est celui d'une compétence de rénovation des lycées délaissée au profit d'un gonflement des subventions aux associations. Et puis c'est celui des territoires ruraux, grands oubliés des transports et des politiques régionales, au profit de l'action internationale lointaine et déconnectée des besoins réels de nos populations. Dix-sept années pendant lesquelles la Région s'est parlée à elle-même. Il est temps et il était temps que la Région Île-de-France retrouve le chemin de la croissance, et celui du dialogue concret avec les territoires, comme nous le faisons à présent

ici. Ce dialogue, c'est celui qui fait se parler nos écoles, nos collèges, nos lycées. C'est celui qui interroge sur la refonte du plan de formation, sur les grands projets structurants pour nos territoires, sur les grands projets également qu'il conviendra de mener en articulant Région et Département. Et puis c'est celui qui ose replacer l'action économique au cœur de nos préoccupations. C'est celui qui fera passer la sécurité du rang de tabou à celui d'atout. En Seine-et-Marne, ce dialogue, nous ne l'avons que trop attendu. Aujourd'hui, ce que nous souhaitons, c'est une politique où Région et Département travaillent de concert pour embrasser l'ensemble des préoccupations exprimées par nos concitoyens. Et travailler de concert, ce n'est pas suivre en silence. Ce temps est révolu. Mais c'est être proactif et force de proposition. Mais pour que la Région reprenne la place qui lui est due, pour qu'elle exprime toute sa pertinence face à la Métropole du Grand Paris, il lui faudra incarner un très grand Paris qui tout en préservant la singularité des territoires de grande couronne les inclura pleinement dans la dynamique de la Métropole et de ses transports. La Seine-et-Marne sera à ce titre un territoire d'appui sur lequel il lui faudra capitaliser. Et pour que notre parole soit plus audible, plus opérationnelle, je proposerai à notre assemblée l'adhésion à l'association Grande couronne Capitale qui, loin d'être une fin, sera un moyen pour faire valoir à sa juste valeur les incroyables potentialités de développement et de richesses de nos territoires. Six millions d'habitants sont représentés par ces territoires d'appui, c'est-à-dire la moitié de la population régionale. Un projet qui fédère et qui transforme l'engagement en politiques publiques, voilà en somme comment, en additionnant les expertises, Départements et Région seront en mesure d'imprimer une nouvelle façon de faire de la politique en Île-de-France.

Car chers amis, n'oublions pas que si la victoire est là, elle reste amère. Qu'il y aura un avant et un après 13 décembre qui, je l'espère, nous fera prendre la mesure de l'urgence à faire que le changement ne soit pas un slogan mais une réalité. Je crois qu'aujourd'hui plus encore, il nous faut être modeste et laisser de côté cette arrogance politique trop coutumière qui dévoie le sens même de l'action politique et publique. Le vote extrême est un non violent à la politique du gouvernement et à la démission de ce dernier en matière d'emplois, de soutien à nos entreprises et de justice sociale. Mais ne faisons pas l'erreur de croire que ce non nous épargne et qu'il n'est que contestation. Ce vote est aussi devenu pour partie un vote d'adhésion qui nous rappelle que le peuple nouveau cher à Tocqueville ne se reconnaît plus dans le message que nous lui délivrons. Et en cela, nous avons tous, élus de la majorité comme de l'opposition, notre part de responsabilité à prendre. Si nous voulons prendre part au changement et proposer une alternative réelle à nos concitoyens, nous devons d'abord nous interroger sur ce que nous souhaitons incarner et sur la manière dont nous entendons porter ce message. Je suis convaincu que cette nouvelle génération de citoyens pourrait se trouver dans une Nation, dans des territoires qui placent le goût de l'effort, le sens des responsabilités et la franchise au cœur du projet politique. Ce que souhaitent nos concitoyens, c'est une citoyenneté plus active, un parler vrai, des décisions courageuses mais utiles pour rendre possible ce qui est nécessaire. Et puis, il faut incarner nos territoires avec une part sincère d'humanité. Je crois que ce qui fait la singularité de nos assemblées, c'est la richesse des sensibilités qui s'y expriment. Ce qui en fait la force, c'est cette passion que nous portons à nos territoires. Aujourd'hui plus encore, nous devons nous rappeler qu'en laissant dialoguer nos idées, nous sommes capables du meilleur.

Chers collègues, cette effervescence qui prend naissance dans le temps électoral m'a rappelé mon arrivée à la tête de l'Institution départementale il y a tout juste neuf mois, et la reconnaissance qui était alors la mienne de me voir confier la gestion et la bonne administration de la Seine-et-Marne. Si ce sentiment est resté intact et si l'exercice de ce début de mandat n'a fait que conforter ma volonté à servir la Seine-et-Marne, je dois dire – et vous n'êtes pas sans le savoir – que l'ampleur de la tâche est immense. Immense parce que nous devons diminuer le budget départemental que nous avons trouvé. Je le dis aussi

simplement que je le pense : générer une épargne nette de 600 000 euros au BP 2015 alors même que la dette s'élevait à 905 millions interroge grandement sur la bonne gestion de l'ancienne majorité, mais surtout sur sa volonté à impulser des investissements structurants pour nos communes et nos intercommunalités. Et puis, immense ce travail parce qu'il y a des décisions dont j'ai du mal à saisir la pertinence. Je pense notamment au gel des postes de l'aide sociale à l'enfance qui a fragilisé le bon exercice de nos missions et mis à mal le sens même de notre collectivité. C'est aussi cynique qu'une RGPP dénoncée par les mêmes comme aveugle et déshumanisée. Oui, les marges de manœuvre dont nous disposons sont considérablement réduites, et les choix de nos politiques publiques largement contraints.

Pour autant, dans un esprit de responsabilité, les ajustements nécessaires ont été décidés pour concourir à l'amélioration et à la pérennité des équilibres financiers, et ce sans jamais renoncer à nos missions essentielles ni à notre proximité. J'ajoute que la qualité de cette gestion, alliant maîtrise des dépenses du fonctionnement et augmentation du niveau d'investissement, a été saluée par l'Agence de notation qui a fait passer la perspective de la Seine-et-Marne de négative à stable, en confirmant à long terme la note de référence A+. Nos notateurs ont décidé cette décision au vu des efforts immédiats de notre nouvelle majorité, mais surtout de ses engagements de gestion qu'il faudra tenir, que cet avis positif a été rendu. Dans ce même esprit de responsabilité qui a guidé l'ensemble de notre démarche, j'ai décidé – comme je vous l'ai dit précédemment – que cette année aucun vœu institutionnel ne serait organisé au département, pour que nous participions, au même titre que les citoyens, les entreprises ou les associations, à cet effort qu'on ne cesse d'attendre d'eux. C'est symbolique bien sûr, mais je crois qu'une telle décision nous invite à mettre nos actions en perspective et à replacer la dépense là où elle semble pertinente et utile pour le territoire. C'est aussi de notre responsabilité d'élus que d'avoir un comportement exemplaire, ou du moins identique à celui qu'on demande à nos concitoyens. Aujourd'hui, dans les rapports que nous allons examiner, sera présenté celui sur le nouveau dispositif d'accompagnement du RSA que je nomme fort à propos le juste droit. Je parlais tout à l'heure de la nécessité pressante qu'il y a à réinventer de nouvelles formes d'action publique, à réinterroger nos dispositifs dans une véritable logique de culture de l'évaluation et de la performance. Ce nouveau dispositif répond à ces critères en redonnant du sens au vocable de solidarité. Pour certains, les départements sont devenus des guichets. Pour d'autres, le RSA est un dispositif de découragement à retrouver un emploi. Je crois pourtant profondément à cette belle idée qui assure aux personnes sans ou avec de faibles ressources un niveau minimum de revenus. Mais lorsque l'on sait qu'en Seine-et-Marne, 10 000 bénéficiaires du RSA sur 35 000 ne sont pas suivis et que le dispositif est inopérant en matière de réinsertion professionnelle, il convient de revenir aux principes qui ont guidé sa création pour en définir la mise en œuvre. Par juste, j'entends ce qui est conforme au droit, à l'équité. Par juste droit, nous souhaitons donc donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Et c'est là toute la condition d'une société harmonieuse et bien ordonnée : que les devoirs et les droits de chacun soient respectés et qu'aucun abus ne soit commis. Parce qu'abuser du système, c'est en un sens porter atteinte à sa pérennité et à l'image que l'on s'en fait. Et ne rien faire en sachant les faiblesses et les dévoiements de ce système rend complice ceux qui l'administrent. Ce ne sera plus le cas en Seine-et-Marne. Ce que nous tendons à modifier, c'est l'esprit qui anime l'obtention du RSA. Il ne s'agit pas uniquement de solidarité distributive, mais d'une solidarité active. Aussi, en garantissant une prise en charge plus rapide des bénéficiaires et un accompagnement renforcé de ces derniers, ce que nous souhaitons, c'est permettre de façon effective aux Seine-et-Marnais d'approcher la finalité de ce dispositif, c'est-à-dire la réinsertion professionnelle avant tout. À ceux qui verraient de la stigmatisation ou encore un recours excessif au contrôle, je répondrai que mener une gestion efficace du RSA va de pair avec plus de solidarité et plus de justice sociale, qu'il ne faut pas rougir du respect de la règle. Nos concitoyens nous attendent là-dessus. Ne pas leur répondre,

c'est montrer que nous n'avons rien retenu de ces dernières élections, que nous méprisons leurs préoccupations, leurs souffrances, leur soif de justice.

Finalement l'ennemi de la démocratie n'est-il pas tapi dans le mépris, comme le mépris des territoires qui s'opère dans la nouvelle organisation territoriale sans soucis des élus qui les représentent ni des populations qui y sont attachées ? Chers amis, je suis amer. Amer de voir que le recours déposé contre le démantèlement de la communauté de communes de Plaines et Monts de France a été rejeté avec comme seul motif « qu'il n'existe pas de doutes sérieux sur la légalité de l'arrêté » – je cite. Pourtant, les dix-sept communes de la communauté de communes ne devraient pas être contraintes de rejoindre le Val-d'Oise, puisque Plaines et Monts de France n'est pas concernée par la loi relative à la Métropole du Grand Paris, ni par le seuil minimum de 15 000 habitants. Les vingt communes restantes n'auront plus les ressources pour maintenir des services à la population de qualité, et les dix-sept partantes dans le Val-d'Oise vont se retrouver noyées face à des villes plus densément peuplées dont les enjeux stratégiques divergent. Mais dans cette vision autocratique, dans ce déni de démocratie qui s'exerce, aucune place n'est faite à l'expression des réalités territoriales qui donnent pourtant sens à nos actions. Très franchement, alors qu'après tout ce qui s'est passé dans cette année, nous avons besoin de plus de cohésion, de plus d'unité nationale, territoriale, est-il bon de voir ce qu'il va résulter de cette nouvelle réforme territoriale où déjà bon nombre d'élus sont en train de s'écharper sur la copie que nous a remis Monsieur le Préfet à la dernière CDCI ? C'est très inquiétant pour la cohésion de notre pays, et qui n'en a pas besoin. Face à ces nombreuses mutations, j'ai finalement envie de dire – et ce que j'ai dit encore avant hier soir aux maires – qu'importe, à nous de rappeler par notre engagement au quotidien, par les projets que nous porterons dans le dialogue avec les forces vives du territoire, qu'aucune loi ou qu'aucune CRCI ne cadencera jamais le devenir de Seine-et-Marne. À nous de capitaliser sur ce qu'elles peuvent offrir, à nous de générer et de soutenir des initiatives prometteuses pour que la Seine-et-Marne sorte gagnante. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens des réalités en 2015 qu'en 2016. Mais avant de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, nous avons 56 rapports et une motion à examiner. Je vous remercie.

Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Monsieur le Président, il est devenu habituel désormais pour vous de débiter nos séances par une longue et copieuse intervention politique. Vous permettrez au président du principal groupe d'opposition de vous apporter de façon impromptue quelques éléments de réponse. Tout d'abord, vous évoquez la situation de notre actualité électorale après les élections régionales. Dont acte quant aux résultats qui, en effet comme vous l'avez dit vous-même, devraient nous inviter à une certaine circonspection et à une certaine humilité. Je n'ai pas véritablement le sentiment que votre propos, outre cette demande, y ait finalement souscrit sur le fond. J'entends bien que, bien entendu, dans une logique d'affrontement polémique, vous ne trouvez rien à retenir des politiques conduites au plan régional ces dernières années. J'observe là une contradiction assez flagrante avec nos ordres du jour de nos dernières séances publiques ou commissions permanentes. Et celle d'aujourd'hui ne fait pas exception puisque j'y trouve un avenant à une convention GP3 à Marne-la-Vallée, des projets de contrats ruraux, une convention avec le syndicat mixte Seine-et-Marne numérique dont la Région est porteuse à même hauteur que nous, un dossier relatif à la société d'économie mixte énergie positive qui est une initiative régionale. J'y vois la participation du Département au PDU Pôles gare, qui sont évidemment financés et portés par la Région. Je vois des renouvellements avec extension de dispositifs conventionnés pour le transport à la demande Proxibus – c'est une politique régionale, bien entendu. Je vois des subventions aux missions locales qui sont fortement aidées dans ses compétences par la Région bien plus que par nous. Je vois des participations au fonctionnement couverture de déficit des syndicats mixtes

d'étude d'aménagement et de gestion des îles de loisirs régionales – ce sont les bases de loisirs – etc. etc. Les exemples ne manquent pas. Donc voilà, je pense qu'il y a là un espace de contradiction tout à fait évident.

Vous appelez d'une certaine façon à revenir sur le soutien à nos compétences et à nos compétences directes. Personnellement, je suis tout à fait inquiet sur un certain nombre de signes qui sont données, par exemple en matière de cohésion sociale, puisque vous vous y arrêtez un instant, sur l'aide aux communes. Outre un sujet qui a fait un écho de presse hier sur l'interruption d'une aide à l'association UNICEF au motif erroné qu'elle n'agirait pas, et que cette association n'agirait pas dans notre territoire, c'est assez étonnant qu'hier soir même la commune de Dammarie-les-Lys, qui est pourtant dirigée par un élu de même tendance politique que la majorité départementale, ait voté précisément une aide à l'UNICEF au motif du travail qui est réalisé dans ce territoire. Mais enfin, passons... Par contre, le courrier qui a été adressé par Laurence PICARD aux communes, et j'imagine intercommunalités, porteuses d'équipements d'accueil de petite enfance indiquant l'interruption de nos relations conventionnelles, tentant par une phrase sans portée juridique d'indiquer que bien évidemment le Département poursuivra ses politiques... mais enfin juridiquement, les conventions qui étaient à la base de l'aide financière que nous apportons aux modes d'accueil de la petite enfance sont désormais interrompues sans que les communes sachent, alors qu'elles sont en pleine préparation budgétaire, bien entendu, de quelle aide il leur sera possible de disposer pour l'année prochaine.

J'entends dire que des arbitrages ont lieu entre la réduction de cette aide aux communes pour les modes d'accueil et la réduction d'autres types d'aides, par exemple le soutien aux politiques de prévention spécialisée. Nous sommes de ce point de vue dans l'opacité la plus complète quant à vos intentions. Sur le sujet du soutien aux territoires, vous mettez en avant de façon très exclusive la question du territoire de l'extrême nord-ouest seine-et-marnais, le secteur impacté par la présence de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, et singulièrement le devenir de l'intercommunalité seine-et-marnaise Plaines et Monts de France – j'ai regretté moi-même vivement cette situation, vous le savez. Mais vous passez sous silence que, dans le même temps, appelant de vos vœux le respect du souhait des territoires concernant leur propre avenir, vous aviez déposé sur un autre secteur, celui de Marne-la-Vallée-Chelles-Pontault-Roissy, un amendement qui tendait à passer par dessus la tête des demandes de dérogation des territoires, pourtant soutenues dans certains cas à l'unanimité, par les dits territoires. Et je pense qu'il y a là un espace de contradictions qui mérite quand même d'être souligné parce que c'est trop facile de réécrire l'histoire à son seul bénéfice en passant sous silence des actes qui pourtant ont été posés de façon tout à fait concrète, même si, Dieu merci, ils n'ont pas pu voir le jour sur le plan juridique. Non, les choses ne sont pas aussi manichéennes que vous semblez vouloir l'indiquer. Et je pense en effet – cela, vous l'avez dit mais il ne me semble pas que vous en tiriez toutes les conséquences – que les exigences qui pèsent sur les formations politiques républicaines dans ce pays et au sein de son échiquier politique, ces exigences soulignées par le résultat des élections des deux week-ends derniers, devraient nous conduire à plus de modestie et à une certaine capacité à travailler ensemble. Et ici, je n'en vois guère que l'on n'en prenne le chemin.

M. LE PRÉSIDENT. Oui bon, je connais toujours le sens de votre rhétorique, c'est-à-dire mettre en avant l'arbre qui cache la forêt. Bon, sur le problème de l'UNICEF, on donne près de 400 000 euros à des associations caritatives qui agissent vraiment sur le territoire – cela vous oubliez de le dire – et comme par hasard, vous pointez les 10 000 euros dont on va s'abstenir vis-à-vis de l'UNICEF pour des raisons d'ailleurs... J'ai eu la présidente qui va venir me voir, et j'attends son programme d'action pour Seine-et-Marne. Donc je prendrai en compte. Et je ne suis pas quelqu'un qui est insensible quand on m'amène des preuves.

Sur l'aspect avec la Région, c'est quand même un peu fou ce que vous venez de dire. Quand on voit le CPER et le CPRD, les contrats de plan de la Région et de l'État pour nous, où... Parce qu'il faut donner les chiffres aux Seine-et-Marnais, et aux Français. Les incantations c'est bien beau... Moi je ne fais pas d'incantation, je donne des chiffres. Sur 5,5 milliards du CPER de la région, à l'heure d'aujourd'hui, il nous est revenu 330 millions, 333 exactement pour la Seine-et-Marne. Est-ce que l'on peut s'en satisfaire ? Est-ce que l'on peut passer cela comme cela sans redresser la tête et dire une fois de plus que nous sommes maltraités ? Je suis quand même... Et en plus, dans ces contrats, et vous l'avez accepté. Moi je ne l'accepte pas. Il n'y a aucune association du Département au suivi et à l'évaluation : est-ce que c'est acceptable, nonobstant toute considération de politique politicienne ? C'est un problème de respect de l'entité seine-et-marnaise et de ce que nous représentons sur l'échiquier francilien, c'est tout. Eh bien, nous ne sommes pas respectés, il convient donc de faire changer cette approche en plein accord avec le nouvel exécutif de la région et avec notre majorité départementale.

Moi je veux bien entendre certaines choses, quand on me reproche par exemple moins 10 000 euros pour l'UNICEF. Mais enfin, je ne suis pas amnésique, je l'ai vivement combattu... Avoir donné 4 millions 500 000 euros pour trois fois trois jours dans le cadre du Dépayz'arts, cela me paraît quand même là beaucoup plus préjudiciable à notre département, sans remettre en question les artistes ni les prestations qu'ils ont faites. Mais 4 millions 500 000 pour neuf jours, moi cela m'a toujours choqué. Et voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui. La situation est difficile, beaucoup plus que je ne l'avais imaginé.

Prenons la situation de l'Office d'HLM départementale où je découvre – parce que je fais auditer tout cela – qu'il n'y a pas de suivi financier, qu'il n'y a pas un tableau de bord, que dans le même temps, on a un nombre d'impayés qui ne fait que grandir, que dans le même temps, cela met en péril la restructuration et la rénovation des bâtiments, oui nous allons nous y atteler. C'est ce que nous faisons avec Brice et avec le nouveau directeur. Mais la tâche est colossale. Elle est colossale. Et donc cela, ce ne sont pas des arguments, ce sont des arguments de constat, malheureusement. Et donc je rappelle quand même à tous mes collègues que depuis six ans, 4 millions sont mis au pot par le Département pour que l'Office continue de fonctionner. S'il n'y a pas ces 4 millions, il ne fonctionne plus, par an. Eh bien cela, il faut que nous revenions sur une saine gestion, et qui permet de dégager ces 4 millions pour autre chose. Voilà ce que je voulais dire. Et moi je discute sur des chiffres. En ce moment, je fais auditer toutes les politiques qui ont été menées, je les fais évaluer, et j'en tire les conséquences qui me reviennent dans les responsabilités qui sont les miennes.

Voilà, d'autres prises de parole ? Oui, Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. Je ne veux pas trop longuement prendre la parole parce que je ne veux pas retarder l'examen de l'ordre du jour qui est copieux. Néanmoins, je souhaite réagir un peu aux propos que vous avez tenus précédemment. Bon je ne vais pas en parler dans le détail, mais je vais commencer par dire que je partage votre dernier point de vue relatif à l'intercommunalité, et notamment la situation qui est proposée pour l'intercommunalité Plaines et Monts de France. Ce constat – puisqu'il s'agit d'un constat – je le partage, et je partage même, disons, l'indignation qui pourrait naître de la situation qui nous est faite.

En revanche, sur tout ce qui a été dit précédemment dans votre intervention, je m'inscris en faux pour beaucoup, notamment lorsque vous avez parlé de la situation faite aux lycées. Je me rappelle qu'avant 1998, c'est-à-dire avant la présidence de Jean-Paul HUCHON, lorsque nous parlions des lycées, on parlait surtout des affaires. Moi, je m'en souviens très bien. Et puisque vous dites que vous voulez évaluer ce qui a été fait, il y a une évaluation que l'on peut faire, c'est-à-dire ce qui a été fait pour les lycées depuis 1998 jusqu'à aujourd'hui. En Seine-et-Marne, combien ont été créés ? J'en connais au moins deux dans le

nord, la Ferté-sous-Jouarre – le maire est ici, il le sait – et puis il y a Dammartin-en-Goële, mais il y en a sans doute bien d'autres. Donc je crois que s'agissant des lycées, il n'y a pas de leçons à faire, pas de leçons à recevoir. Ce serait plutôt l'inverse.

Ensuite, vous avez parlé du RSA, et je cite la phrase que vous avez employée. Vous avez dit que c'est un encouragement à ne pas chercher un emploi, le versement du RSA. Cela fait étrangement écho avec une déclaration du sénateur LONGUET qui disait il y a peu qu'« il y en a qui ont, non pas un poil dans la main, mais des poils dans la main ». Et je crois que ce n'est pas avec de tels propos que l'on va vers davantage de cohésion sociale, de cohésion nationale. Et j'aurais aimé, Monsieur le Président, que votre intervention soit moins vindicative, soit moins clivante, et que s'exprime avec beaucoup plus de retenue, non pas seulement après les résultats du 13 décembre, mais après les événements du 13 novembre.

M. LE PRÉSIDENT. Sur le RSA, puis j'y reviendrai plus tard, mon propos s'adressait par rapport aux 10 000 sur les 35 000 qui ne sont pas suivis, ce que vous avez omis de dire. Moi, dans ces 10 000, évidemment qu'ils ne sont pas tous des fraudeurs. Ce sont simplement des gens à qui l'on donne une prestation sans référent, sans même un entretien, et que après tout, on ne les accompagne pas. Pour ce qui devait être à mon sens le sens même du RSA, c'est les remettre sur le chemin du travail. Je considère, par respect pour ces gens-là, qu'on les pénalise par ce comportement. Moi, je suis contre laisser 10 000 Seine-et-Marnais sans accompagnement, sans référent. Ce n'est pas le problème de leur donner ce qui leur revient, c'est qu'on les enkyste. On les rend dans un chômage chronique. Et notre rôle – et moi, c'est le rôle que je vais essayer de faire – avec les associations, avec la CAF, avec Initiatives 77, avec Pôle Emploi, c'est de redonner une chance à ces personnes pour retrouver un emploi dans un délai le plus court possible. C'est cela mon propos. Ce n'est pas un mépris vis-à-vis de ces gens-là. Le mépris, il est dans le sens où on les laisse seuls, et il n'est pas dans le sens où on va s'en occuper. Voilà ce que je voulais dire, puisque cela semble être mal compris. Nous poursuivons.

Alors mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir accepter l'inscription du rapport 1/06 « adhésion à l'association Grande couronne Capitale », association des départements de la grande couronne d'Île-de-France, et d'autre part je vous informe que les rapports 2/07 – il s'agit de la désaffectation de l'ancien collège Arche Guédon à Torcy... J'y reviendrai au moment de l'examen des rapports pour vous expliquer pourquoi. Le 7/05 également qui est l'adhésion du département à l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) qui ont été retirés de l'ordre du jour. Par ailleurs, je vous informe qu'une motion relative au transfert d'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, a été déposée par le groupe républicain union des démocrates indépendants. Cela a été fait, je sais que malheureusement que cela a été entériné hier à l'Assemblée. Mais je pense qu'il faut que nous continuions de donner notre position sur cette démarche qui là aussi porte une grave atteinte au Département. Nous avons donc 56 rapports à examiner lors de cette séance, plus une motion.

N 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Donc, le 0/02. Il s'agit d'une décision prise par moi-même du 2 au 27 novembre 2015. En vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises du 2 au 27 novembre 2015. Y'a-t-il des objections ? Il ne semble pas. Donc, il est adopté, je vous en sais gré.

N 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 0/03. Il s'agit de la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics. C'est donc une information sur les marchés publics et avenants notifiés entre la période du 1^{er} et 31 octobre 2015. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés entre le 1^{er} et le 31 octobre 2015. Y a-t-il des objections ? Non. Il est adopté.

N 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/04. C'est la désignation du représentant du Conseil départemental pour siéger au sein de divers organismes. Il a pour objet de modifier la liste des représentants du Département au sein du conseil d'administration de l'établissement public médico-social de Fontenay-Trésigny. En mai dernier, le Conseil départemental y avait désigné Daisy LUCZAK, Anne-Laure FONTBONNE, Laurence PICARD, Sandrine SOSINSKI et moi-même. Compte tenu de la charge de travail que représente la présidence du Conseil, et du temps que je dois y consacrer, je pense qu'il est souhaitable que Sarah LACROIX puisse siéger en mes lieux et place au sein du conseil d'administration de cet EPMS. Vous avez donc reçu le projet de délibération correspondant. Je le soumetts donc à votre approbation. Je vous propose de désigner donc Daisy LUCZAK, Anne-Laure FONTBONNE comme c'était le cas, mais Sarah LACROIX en remplacement de votre serviteur, Laurence PICARD et Sandrine SOSINSKI. Y'a-t-il des objections ? Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président, je voudrais simplement attirer l'attention des membres de notre assemblée sur le fait que cette affaire n'est pas tout à fait aussi anodine que certaines désignations, car cet établissement est un établissement assez sensible, dont le fonctionnement avait fait l'objet, par le passé, jusqu'en séance publique ici même d'un certain nombre d'interrogations sur des modalités de gestion ou le respect strict d'un certain nombre d'obligations légales. Et donc il me semble qu'il est nécessaire d'avoir sur cet établissement une vigilance tout à fait grande quant aux régularités de la façon dont il est dirigé et – je dirai en utilisant un terme neutre – animé. Donc petite attention apportée sur cette affaire. Pour ce qui nous concerne, nous avons pris la décision, prenant acte du fait majoritaire qui n'est pas contestable au sein de notre assemblée, de ne pas revendiquer d'y siéger malgré ce que je viens de dire, et de laisser à la majorité départementale et aux élus du territoire plus directement concerné, puisqu'il y a toujours cette double façon de regarder la question des désignations dans les établissements publics médico-sociaux, de vous laisser donc la responsabilité d'une nécessaire mise à plat du fonctionnement de cet établissement. Donc nous ne participerons pas au vote sur cette désignation.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis tout à fait d'accord sur ce qui vient d'être dit. J'ai d'ailleurs demandé, il est venu ici, et j'aurais une prochaine audience avec Monsieur Devisse, le remplaçant de Claude Évin, sur cette question. Donc je suis bien sûr tout à fait d'accord. Donc je soumetts au vote. Cela ne veut pas dire que je vais abandonner la vigilance sur cet établissement.

M. ÉBLÉ. Non, mais vous pouvez l'exercer comme tutelle. Vous n'avez pas besoin d'être à la fois à la place qui est la votre ici et dans l'établissement.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté, et effectivement il faudra suivre cela de très près. Merci.

N 0/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, oui, c'est la fameuse motion, maintenant ? On passe la motion qui est donc proposée par les élus du groupe Républicains Union des Démocrates et Indépendants, et c'est Jean-François PARIGI qui vous la présente.

M. PARIGI. Oui Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes amenés ce matin à vous proposer cette motion au nom du groupe Républicains Union des Démocrates et Indépendants, en espérant que l'unanimité se fera sur cette motion au regard de ce qui va vous être dit maintenant.

La loi NOTRe, adoptée en août 2015, prévoit le transfert de la compétence transport des départements vers les régions. Les modalités de compensation de ce transfert de compétence sont déterminées dans le projet de loi de finances pour 2016 actuellement en discussion au Parlement. Hélas c'était hier. Ce dispositif a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, puis modifié par le Sénat qui a substitué le transfert de la CVAE des départements vers les régions, contre l'avis du gouvernement, par un amendement qui prévoit le versement d'une aide forfaitaire versée par les départements aux régions. Pour autant, il est à craindre que ce transfert sera à nouveau réintroduit par les députés lors de la lecture finale du texte à l'Assemblée nationale qui doit intervenir. Celui-ci prévoit ainsi de déduire la part de CVAE revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 %, et d'augmenter corrélativement la part de la CVAE revenant aux régions de 25 à 50 %.

L'Assemblée départementale dénonce un transfert financier improvisé et injuste, imposé sans concertation et sans évaluation des impacts financiers pour les départements. En effet, le dispositif prévu aura pour conséquence d'engendrer des inégalités entre les territoires puisqu'il prévoit un taux unique de fiscalité qui ne tient pas compte de la grande disparité des situations des départements ; de priver les départements d'une grande partie d'une recette dynamique (+ 3,1 % de croissance en moyenne chaque année). Pour la Seine-et-Marne, ce sont 82,6 millions d'euros qui partiraient vers la région. Ce dispositif s'appliquerait au 1^{er} janvier 2017.

L'Assemblée départementale s'insurge contre la triple peine qui risque d'être imposée par le gouvernement. À l'explosion des dépenses sociales, notamment du RSA et de la baisse des dotations de l'État s'ajouterait le transfert de la CVAE qui priverait notre département d'une grande partie de sa fiscalité dynamique, ce qui conduirait à l'asphyxier définitivement et à priver nos administrés de politiques sociales et de proximité dont ils ont besoin. Le gouvernement, qui n'a pas réussi à faire disparaître le département au moyen de la loi et d'une réforme constitutionnelle avortée faute d'une majorité des trois cinquièmes devant le Parlement, tente aujourd'hui de l'asphyxier financièrement.

À cet effet, l'Assemblée départementale de Seine-et-Marne exige des mesures pour 2016 en faveur des départements ; exige des mesures durables pour garantir dès 2016 la pérennité du RSA et la compensation financière des départements dans la prise en compte du reste à charge ; défend l'amendement adopté à l'initiative du rapport général de la Commission des Finances du Sénat et qui prévoit le versement d'une dotation de compensation des départements vers les régions ; exige un calendrier ferme des mesures concrètes dès la loi de finances 2016 ; exige l'adoption de mesures permettant de ralentir l'envolée des dépenses sociales que les départements servent au nom de l'État, notamment l'APA. Il n'est plus question pour elle de subir des dépenses nouvelles, qu'elles soient imposées par voie législative ou réglementaire. Voilà Monsieur le Président, chers collègues, la motion qui vous est présentée ce matin.

M. LE PRÉSIDENT. Y'a-t-il des prises de parole ? Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président. Cette motion pose un certain nombre de difficultés pour être soutenue et adoptée par notre groupe. Tout d'abord, dans la présentation

du contexte dans laquelle elle s'inscrit, il y a des éléments d'agenda. Je comprends bien qu'elle a été rédigée il y a déjà quelques jours, mais enfin comme vous l'avez dit vous-même il y a quelques minutes, les choses ont évolué d'une certaine façon, se sont confirmées par l'adoption définitive du projet de loi de finances pour l'an prochain. Et donc il y a des éléments désormais périmés dans ce qui s'exprime en préalable aux exigences que la motion porte.

Nous ne contestons pas le fait que ce transfert de fiscalité indirect... direct, pardon, puisse produire sur les budgets des départements déjà structurellement mis à mal par des transferts de charge insuffisamment compensés, et ceci depuis malheureusement de très nombreuses années – donc j'en connais, comme vous, la dure loi si je puis dire... Nous ne contestons pas le fait que cette situation risque d'aggraver cet état de fait alors même que nous avons bien du mal à trouver années après années nos équilibres budgétaires, et certains départements encore plus que nous, si je puis dire – quelques uns. Donc la préoccupation que sous-tend cette motion, nous la partageons.

Mais il me semble difficile d'être de façon exclusive dans une dénonciation, car tout transfert de compétences doit s'accompagner de transferts financiers. Et c'est bien parce que cette règle n'a pas été respectée que nous sommes dans les difficultés que nous connaissons. Donc je ne voudrais pas que nous laissions à penser, comme une lecture de cette motion pourrait le faire croire, que d'une certaine façon nous refusons toute révision de nos ressources alors même que nos compétences sont réajustées. Il y a donc bel et bien une question. Donc il faudra la traiter. De ce point de vue, je ne peux pas non plus accepter le caractère excessivement péremptoire de la formulation. Conclure la motion par le paragraphe « exige l'adoption de mesures permettant de ralentir l'envolée des dépenses sociales », parfait mais enfin bon... Il va falloir définir lesquelles parce qu'on voit bien que là-dessus, nous ne sommes pas forcément tous d'accord... « que les départements servent au nom de l'État, notamment l'APA. Il n'est plus question pour elle de subir des dépenses nouvelles, qu'elles soient imposées par voie législative ou réglementaire ». Est-ce à dire que vous invitez par cette motion notre Assemblée à se placer en contradiction avec les exigences légales, cela me paraît quand même aller relativement loin. Donc je ne retiendrai pas pour moi une formulation ainsi rédigée. La loi est parfois contestable, elle est souvent dure, mais elle s'impose. Elle s'impose à toutes les autorités publiques dans leur diversité, et elle s'impose aux collectivités territoriales. C'est précisément une des difficultés devant lesquelles nous nous trouvons du point de vue de l'explication que nous avons à développer en direction de nos concitoyens, c'est qu'ils ont parfois tendance à considérer que, élus des territoires, nous avons la capacité de décider en toute latitude. Non, nous agissons dans un cadre contraint par la loi et les règlements, et c'est bien ce qui rend notre tâche singulièrement difficile. Donc, n'exprimons rien qui pourrait laisser croire que nous avons la possibilité de refuser la loi ou de la contourner. Elle s'imposera à nous bien entendu. Et j'ai d'ailleurs tendance à penser que nécessité faisant loi, le pouvoir exécutif quel qu'il soit – et il ne s'agit pas là de pointer un camp politique plutôt que n'importe quel autre... Mais la situation d'équilibre budgétaire des départements étant malmenée comme nous le constatons tous, et en Seine-et-Marne comme ailleurs, il faudra bien à un moment ou à un autre que le pouvoir prenne ses réalités en considération, et que la faillite, au sens purement comptable et budgétaire du terme, des départements n'est pas un scénario qui pourra prospérer. Donc il y aura forcément le moment venu les ajustements. Mais aujourd'hui, certains ont décidé – oui, c'est une réalité – de nous placer dans une forme de contrainte de façon à ce que nous fassions sur nous-mêmes et sur nos populations des efforts considérables. Cela nous fait souffrir, et personnellement je préférerai des scénarios moins rudes. Mais je ne crois pas qu'on nous invite à la faillite parce que cette faillite n'est purement et simplement pas possible à l'égard de notre fonctionnement institutionnel. Donc des solutions, forcément, verront le jour. Appelons les de nos vœux,

exprimons notre vision des choses, mais n'indiquons pas qu'il n'est pas question pour nos institutions de refuser ce qui nous est imposé par voie législative ou réglementaire.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, j'ai bien entendu ce qui vient d'être dit. J'observe que dans le cas de la CVAE, vous demandez une application stricte de la loi, ce qui n'est pas le cas du RSA. Je me permets quand même de dire que c'est un peu curieux. Pour m'être rendu mercredi après-midi à une réunion extraordinaire des Présidents de département à l'association des départements de France, je peux vous dire que ce qui vous est proposé là aujourd'hui est une formule très adoucie, voire même très soft, par rapport à ce que souhaitent vos collègues de la famille de gauche à l'ADF, que ce soit sur la CVAE ou sur le RSA – j'en parlerai tout à l'heure – puisque ce qu'ils ont proposé va bien au-delà de ce qui vous est soumis aujourd'hui. Nous avons été reçus en délégation à Matignon sur ces deux sujets-là, et nous avons tout lieu d'être plus qu'inquiets puisqu'à Matignon, on nous dit que ce n'est pas Matignon, c'est Bercy. Bon, c'est classique. Et donc nous avons dit que nous voulions un arbitrage du Président de la République, qui pour le moment ne le fait pas. Donc nous sommes quand même très mal. Je veux quand même dire aussi devant vous, parce que tout à l'heure, je n'ai pas relevé par décence et par élégance quand vous parliez d'opacité, mais enfin, préparer un budget 2016, et surtout pour nous Seine-et-Marne, quand on a de telles mesures qui sont prises dont on ne connaît pas les répercussions fiscales et qu'en même temps on nous pique deux parties de notre territoire dont on ne sait pas non plus quelles seront les répercussions sur le budget 2016, avouez que ce n'est pas simple, et que donc, là aussi, il va falloir s'adapter. Donc, qu'est-ce que vous souhaitez en clair ? Que soit revue la motion ou qu'au contraire vous fassiez comme les physiocrates au XVIIIème siècle : laisser faire, laisser passer ? Il faut me dire : où vous demandez une interruption de séance et qu'on revoit... ou alors moi... c'est comme... je suis vraiment à votre disposition sur ces sujets.

M. ÉBLÉ. Il semble difficile de trouver un accommodement entre nous. Je pense qu'il faut aller au vote, Monsieur le Président. Le groupe socialiste s'abstiendra, vous voyez, qu'il n'y ait pas d'hostilités.

M. LE PRÉSIDENT. C'était le sens de ma question. Marianne.

MME MARGATÉ. Pour notre part, nous soutenons cette motion, car nous le savons bien, cette mesure viendra grever encore un peu plus les ressources de notre collectivité. Sur un tel sujet, quel que soit le gouvernement, notre position reste la même. Les départements sont un niveau de collectivité à nos yeux utiles et doivent bénéficier des ressources pour mettre en place leurs politiques. Donc nous la voterons tel que.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donc soumettre au vote cette motion. Ah, tu veux dire un mot, Jeff ?

M. PARIGI. Je voudrais quand même... Jean-Jacques, simplement pour répondre à Vincent EBLE sur la forme. Moi, je me souviens dans cette enceinte avoir eu quand même à débattre sur des motions où on n'était vraiment, là aussi, dans le contre-pouvoir. Donc, aujourd'hui, nous dire qu'on va un peu fort... Bah oui, on va un peu fort, mais parce que je crois que l'État va vraiment aussi un peu fort. Je crois que je n'ai jamais connu une situation en tant qu' élu – Bernard tout à l'heure parlait du démantèlement de Plaines et Monts de France... J'ai vu le préfet, j'ai vu l'État en tant que président du Smiton Nord Seine-et-Marne, un État aussi absent, absent dans les décisions à prendre. Donc oui, on y va peut-être un peu fort, mais je crois qu'aujourd'hui être élu de la République devient un exercice quand même très très compliqué. Donc à un moment, oui, il y a effectivement un ras-le-bol que l'on veut montrer à l'État, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, simplement moi... J'ai assisté à des débats mercredi après-midi qui étaient quand même très forts. Et je voulais simplement donner un exemple qui est le département du Nord qui est en faillite. Il est en faillite, et d'ailleurs les préfets demandent au nouveau Président du Nord de faire des budgets insincères parce qu'il

ne peut pas faire autrement. Tout cela m'interroge vraiment. Quand on me dit : « respectez la loi », quand un État et un représentant de l'État en est à dire cela parce que sinon il ne pourrait plus régler ce qui vient, et qu'ils ont un arriéré de factures de pratiquement plus de deux années de règlement, j'espère que nous n'en arriverons jamais là pour ce qui nous concerne. Oui, Sinclair. Il faut que tu appuies sur ton bouton. Bon, je soumetts au vote cette motion. Qui s'abstient ? Le groupe socialiste. Et donc qui est contre ? Donc, nous votons dans les conditions qui viennent d'être dites, et je vous en remercie.

N 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/01. C'est l'avenant numéro 2 à la convention globale d'aménagement du GP3 de Marne-la-Vallée. C'est Olivier LAVENKA qui nous le présente.

M. LAVENKA. Oui merci Monsieur le Président. Vous savez que cette convention portant contrat GP3 pour le grand territoire de Marne-la-Vallée a été signée en 2009. Elle concerne Marne-la-Vallée, essentiellement dans sa partie seine-et-marnaise mais de manière résiduelle également dans la partie Seine-Saint-Denis. Le montant global de cette convention a été indexé sur le nombre de logements construits. Il s'avère que la baisse significative – pratiquement d'un tiers par rapport aux objectifs initiaux de la convention – du nombre de logements construits emporte évidemment une baisse du montant de l'enveloppe de cette convention qui va donc passer de 61 millions d'euros à 43 millions d'euros. Pour être tout à fait précis, pour ce qui concerne notre département, deux points à souligner. Le premier, c'est que dans la convention initiale, il n'y avait aucune action sous maîtrise d'ouvrage départementale, et que dans l'avenant qui est proposé, il n'y a aucune action qui concerne directement le département. Le Département est tout simplement signataire de cet avenant parce qu'il avait été signataire de la convention initiale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Cathy BISSONIER pour les finances.

MME BISSONIER. Oui, avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Il ne semble pas. Je soumetts donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

N 1/02

M. LE PRÉSIDENT. 1/02. Ce sont des projets de contrats ruraux, et c'est toujours Olivier LAVENKA qui nous en parle.

M. LAVENKA. Oui, merci Monsieur le Président. L'adoption de cinq nouveaux contrats ruraux est soumise à l'ordre du jour de nos travaux. Il s'agit de quatre contrats qui sont les troisièmes contrats ruraux pour les communes d'Arville, Chambry, Saint-Fiacre et de Neufmoutiers-en-Brie, et enfin un quatrième contrat rural pour la commune de Chailly-en-Bière. Je vous rappelle que les quatrièmes contrats ruraux ne peuvent porter que sur des actions qui ont trait aux travaux d'accessibilité des bâtiments publics ou aux locaux scolaires. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel nous aurons peut-être à l'avenir à revenir pour permettre d'être un peu plus souple sur l'adoption de quatrièmes contrats ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, alors, c'est Jean-Louis THIERIOT pour les finances.

M. THIÉRIOT. Avis conforme pour la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Il ne semble pas, donc je le soumets à vos votes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est donc adopté. Merci pour les communes concernées.

N 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/03. Il s'agit de la convention à notre département et Seine-et-Marne numérique. Et c'est Isoline MILLOT qui nous en parle.

MME MILLOT. Oui, merci Président. Le présent rapport a pour objet de définir les conditions et modalités de mises à disposition de personnel, de prêts et de locaux, de matériel et de prestation de service au profit du syndicat mixte Seine-et-Marne numérique. Depuis l'installation du syndicat le 1^{er} janvier 2013, le Département de Seine-et-Marne a contribué chaque année à ses coûts de fonctionnement sous la forme d'une valorisation des moyens et services accordés, et des personnels mis à disposition. Il est proposé de maintenir cette contribution financière départementale pour l'année 2016. Comme vous le savez, suite aux modifications de la carte intercommunale, le syndicat risque de perdre une partie de la contribution de la communauté de communes de Plaines et Monts de France pour un montant de 65 000 euros environ, soit plus de 10 % des cotisations des EPCI. Ces évolutions des intercommunalités avec des fusions programmées, notamment avec des EPCI de départements voisins, risquent d'impacter lourdement le syndicat tant dans son fonctionnement que dans ses opérations d'investissement. Malgré tout, Seine-et-Marne numérique prend progressivement son autonomie et sollicite de moins en moins les services du Département. Mais afin de permettre à Seine-et-Marne numérique de poursuivre ses missions en 2016, le Département souhaite reconduire son engagement sous la forme d'une valorisation des moyens, des services et du personnel qui seront mis à la disposition du syndicat. Il est donc proposé de maintenir la contribution financière du département 2016, comme c'est le cas depuis janvier 2013. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. C'est Anne-Laure pour les finances.

MME FONTBONNE. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Et puis je laisse la parole à Olivier LAVENKA qui la souhaite.

M. LAVENKA. Oui, merci Monsieur le Président. Juste pour insister sur un point qu'évoquait Isoline qui est la situation de la communauté d'agglomérations Plaines et Monts de France, puisque cela va poser d'importants, de très très importants problèmes au fonctionnement du syndicat numérique à compter du 1^{er} janvier. Vous savez que le syndicat investit dans un très très grand nombre d'opérations de montées sur cette structure intercommunale, notamment dans les communes qui vont rejoindre un EPCI dont le centre de gravité est situé dans un autre département. Cela représente un investissement considérable d'1 million 500 000 euros. Les armoires de montée en débit sont censées entrer en action, en fonctionnement au mois de mars, et aujourd'hui, l'État est incapable de nous dire – cela rejoint le propos de Jean-François PARIGI – qui sera capable de payer ces travaux, et surtout qui sera capable de payer le fonctionnement des armoires de montée en débit. Donc c'est vraiment très très inquiétant pour le fonctionnement du syndicat. Cela, c'est le premier élément.

Deuxième élément, une perte de cotisation importante pour le fonctionnement du syndicat. Ceci étant, parallèlement, je tenais à souligner que nous avons eu deux excellentes nouvelles avec l'adhésion de la communauté d'agglomérations de Marne-et-Chantereine et l'adhésion de la communauté d'agglomérations de Melun-Val-de-Seine qui vont en partie compenser ces pertes de recettes.

Et dernier point, pour remercier, évidemment, le Département de son soutien qui est absolument majeur, si le Département n'apportait pas ces 300 000 et quelques euros d'aide directe au fonctionnement du syndicat, les EPCI verraient leur contribution augmenter de 50 %. Et je ne participerai pas au vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y'a-t-il des prises de parole sur ce mémoire qui effectivement a tout lieu de nous inquiéter quant aux suites à donner et au fonctionnement de ce très beau de

Seine-et-Marne numérique – je le dis pour notre département – qui est important pour son attractivité. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté.

N 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/04. La charte bois construction publique exemplaire. Donc c'est Isoline MILLOT.

MME MILLOT. Merci Président. Donc c'est un rapport national qui a identifié le retard de la France en matière de construction de bois et de système de construction vis-à-vis des pays voisins, et a préconisé l'établissement d'un plan bois construction rénovation environnement. L'utilisation du bois, gérée durablement dans le bâtiment, la construction, la rénovation ou l'aménagement s'inscrit dans les principes du développement durable et de la transition énergétique et écologique. La charte bois construction publique exemplaire, élaborée en partenariat avec les acteurs de la filière bois, l'État et le Conseil régional d'Île-de-France s'inscrit dans ce programme national. Le présent rapport porte sur l'adhésion et la signature de cette charte par le Département, qui s'engage dans les cinq années à réaliser une construction neuve et une réhabilitation au bois en choisissant le niveau d'exigence correspondant à différents volumes de bois. Cela contribue bien sûr à promouvoir l'utilisation des produits bois et dynamiser la filière. Et ce que je peux ajouter comme commentaires, c'est que la direction de l'eau et de l'environnement mène une véritable politique du bois puisqu'il y a un travail réalisé au niveau du foncier sur le remodelage parcellaire, notamment. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline, donc c'est aussi un mémoire transversal qui concerne d'autres directions, et moi j'en suis très satisfait. Donc pour la Commission d'administration générale, c'est Sarah LACROIX. Favorable. Et puis administration de l'éducation, c'est Véronique VEAU.

MME VEAU. Avis favorable, sachant qu'il va y avoir le collège de Chelles et la réhabilitation du collège Le Grand Parc qui vont profiter de cette charte bois.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y'a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Il ne semble pas. Je soumets à vos votes. Y'a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Non, eh bien écoutez, il est adopté, et c'est une très bonne chose.

N 1/05

M. LE PRÉSIDENT. 1/05. SEM Énergies POSIT'IF. C'est un bilan, et c'est Isoline MILLOT qui nous l'expose.

MME MILLOT. Le département est actionnaire de la société d'économie mixte Énergies POSIT'IF depuis 2012. Il participe à son capital à hauteur de 100 000 euros, et conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte du bilan d'activité de l'exercice 2014 de la SEM. Trois opérations de rénovation de logements sont en cours en Seine-et-Marne, et d'autres actions ont complété et consolidé l'offre de la SEM (soutien financier européen, énergies renouvelables, valorisation du capital en certificat d'économie d'énergie). Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc on participe à hauteur de 100 000 euros au capital de cette SEM. Y'a-t-il des prises de parole ? Je sou mets à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ce bilan est adopté.

N 1/06

M. LE PRÉSIDENT. 1/06. L'association à Grande couronne Capitale. Et c'est Olivier LAVENKA qui nous en parle.

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président, vous savez que – nous en avons parlé au début de cette séance – le millefeuille territorial francilien va s'enrichir d'une couche supplémentaire avec la naissance au 1^{er} janvier de la Métropole du Grand Paris. Ce sera une singularité à l'échelle nationale. La seconde singularité, c'est que vont naître aux franges de cette Métropole des intercommunalités très puissantes, pour certaines à cheval sur plusieurs départements – c'est le cas des intercommunalités qui nous concernent autour de Sénart et de Roissy. Ce sont des intercommunalités qui risquent d'affaiblir, si on y prend pas garde, le Conseil départemental et le département de Seine-et-Marne. À l'initiative du Président et en lien avec ses collègues des départements de grande couronne a été décidé de créer sous forme associative une structure qui permette de fédérer l'action des départements de grande couronne, premièrement pour peser, deuxièmement pour compter. Compter nécessairement face à ses partenaires naturels que sont la Région et le STIF, mais surtout pour compter face à ce qui sera de fait un concurrent : la Métropole du Grand Paris.

M. LE PRÉSIDENT. Quelques éclairages sur cette association que j'ai beaucoup souhaité, pour laquelle j'ai beaucoup œuvré. Je pense qu'effectivement face à Paris Métropole, mais aussi face à la Région, la réunion dans cette association des quatre départements Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines, Val-d'Oise permet d'avoir là un vrai territoire d'appui fort, je l'ai dit, de 6 millions d'habitants sur 12, qui va nous permettre... Le travail qui est avancé aujourd'hui, c'est que l'on se répartisse les thématiques entre les quatre Président. Pour ma part, j'aurais la ruralité et la formation, l'aspect éducation en charge ; François DUROVRAY, ce serait plus les transports, l'Essonne, Pierre BEDIER l'économie, et Val-d'-Oise, logement, accompagnement social, tout cela étant très théorique à l'heure aujourd'hui. Simplement, il y a déjà des éléments qui sont partis, comme avec nos présidents et responsables colonels de nos SDIS respectifs, on va réfléchir à des mutualisations possibles, entre autres avec les centres qui sont limitrophes en frange d'autres départements, avec la refonte de la plateforme d'appel du 17 et du 18. Donc tout cela est mis en... Voire même du matériel décontaminant, enfin bon... SEVESO et autre... enfin très cher qui pourrait être partagé entre des départements. Et puis un souhait, mais cela va peut-être être dur, c'est d'essayer d'équilibrer un peu mieux notre centre de formation de Gurcy en y amenant des formations qui ne seraient pas uniquement pour des Seine-et-Marnais. Cela est très compliqué étant donné l'isolement.

Voilà, si vous voulez, les premiers points. Le premier grand cheval de bataille que nous allons mener tous les quatre, c'est le report dans le calendrier dans le temps des interconnexions – et c'est tout le travail qu'on fait, et que j'ai fait, et j'en remercie, avec Laurent MAILLIET – entre nos lignes RER et nos lignes K, P et R, et ainsi de suite, par rapport aux nouvelles gares du nouveau métro, je dirai, lié à Métropole. Puisque qu'est-ce qu'on nous dit à l'heure actuelle, c'est qu'avec la candidature aux futurs JO, et aussi à l'Expo universelle à une année près, pourraient être décalées les interconnexions à ces nouvelles gares prévues actuellement pour 2023 et qui pourraient être repoussées à 2030. Vous vous rendez bien compte de la difficulté à expliquer à nos Seine-et-Marnais qu'il va y avoir un super réseau automatique avec, pour ce qui nous concerne, la gare de Chelles, la gare de Brie et de Champs, mais par contre on ne pourrait pas y accéder directement avec les moyens de transport aujourd'hui. En plus, ce que nous avons bien identifié avec les quatre Présidents de département, c'est que dans ces nouvelles gares qui vont être très belles si on en juge les plans qui nous ont été présentés dans l'expo, sur le plan architectural, il n'y a pas de parking. Cela veut dire que des gens... voire même des gares routières. Cela veut dire que des Seine-et-

Marnais qui voudraient prendre leur véhicule, et encore mieux, prendre des bus que l'on pourrait créer en plus, bah on ne sait pas où ils vont arriver puisque à proximité de ces nouvelles gares, il n'y a pas de gare routière. Cela vous donne quand même l'acuité et la densité de la bataille qu'il va falloir mener, dans des milieux très contraints. Je pense à Chelles ou ailleurs, il est quand même très difficile d'avoir du foncier en centre-ville ou autre pour des gares routières à développer. Je vous donne ces éléments-là parce que je pense que derrière, pour expliquer à nos concitoyens Seine-et-Marnais, ça va être dur. Puisqu'il voit déjà apparaître sur leur fiche d'impôt l'impôt Métropole – certains d'ailleurs n'oublient pas de me le rappeler – mais dans le même temps, nous n'aurons pas les avantages liés à ce beau dispositif à termes, mais qui manifestement n'est pas pensé pour la grande couronne. Voilà. Y'a-t-il d'autres prises de parole sur ce mémoire ? Non, donc je le soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bah écoutez, je vous remercie. Je pense que c'est une force supplémentaire. À nous maintenant de bien s'en servir et de bien y travailler. Merci.

N 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, chers collègues, avant d'entamer la série des rapports liés à la Commission de l'administration générale, je tenais à vous faire part d'un certain nombre d'informations. Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, je vous informe que Madame Christine BOUBET, Directrice générale adjointe de la Solidarité quittera ses fonctions au 1^{er} mars 2016. De même, Madame Nathalie THOURET, Directrice générale adjointe de l'Administration et des Ressources et Madame Fanny CARISE, Directrice générale adjointe de l'Éducation, de la Culture, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sports seront déchargées de leurs fonctions à compter du 1^{er} janvier 2016. À l'issue de cette séance, cette décision fera l'objet d'une information auprès du Directeur du centre national de la fonction publique territoriale. Je saisis cette déclaration très formelle pour devant vous remercier de manière plus personnelle Madame BOUBET pour sa maîtrise des dossiers et son attachement sincère aux missions de proximité qui sont les nôtres. De la même façon, je voudrais aussi souligner la qualité et le sérieux du travail réalisé sous la direction de Madame THOURET, mais aussi bien sûr, et avec la même, saluer l'implication de Madame CARISE qui a su apporter une analyse pertinente dans l'instruction de nombreux dossiers, tant à la Direction des Finances qu'à la DGAE. À toutes les trois, je leur souhaite une belle continuation. Je profite aussi de ce moment pour vous annoncer l'arrivée de notre nouveau Directeur des politiques culturelles, ou plutôt son retour puisqu'il s'agit de Pierre-Marie CUNY, puisqu'il a exercé le même poste pendant de longues années au Département. Son expérience nous sera très précieuse pour porter un regard dynamique sur nos politiques culturelles. Il saura, j'en suis certain, mettre du cœur à l'ouvrage pour recréer du lien entre les territoires de notre beau département.

Ces choses étant dites, et en même temps je m'y associe de façon très sincère, nous allons passer à un vote relatif à ces modifications et mis à jour du tableau des emplois. Donc il s'agit du mémoire que vous avez sous les yeux. Y'a-t-il, je pense, des prises de parole ? Non, eh bien je soumets à vos votes. Y'a-t-il des objections ? Oui ? Pardon, Smaïl.

M. DJEBARA. En fait, votre intervention, Monsieur le Président, chers collègues, était la présentation du mémoire 2/01 ? Donc il n'a pas été présenté.

M. LE PRÉSIDENT. Non. Ah oui, oui, oui... pardon. Oui, c'est Daisy LUCZAK... Très bonne remarque, Smaïl. C'est Daisy LUCZAK qui va vous le présenter.

MME LUCZAK. Oui, bonjour à tous. Donc il vous est proposé la mise à jour du tableau des emplois en intégrant les modifications de 25 emplois permanents, la suppression de 9 emplois permanents dont les missions ne correspondent plus aux besoins du Département, et la création de 23 emplois permanents. Ceci permettra notamment l'institution d'une mission de contrôle du RSA que nous vous avons déjà évoquée, permettant un meilleur accompagnement des bénéficiaires et une juste attribution de cette allocation. Il est important que, dans le cadre d'une gestion rigoureuse de ses effectifs, le Département s'attache à limiter la création de nouveaux emplois et à optimiser les postes existants, et surtout être en adéquation à la réalité des emplois en toute transparence et en toute logique. La présente délibération a pour objet d'établir la mise à jour du tableau des emplois après avis du Comité technique du 24 septembre 2015 et du 10 décembre 2015. Donc on vous propose l'intégration de modifications concernant 25 emplois permanents, la création de 4 emplois permanents pour favoriser le bon fonctionnement des services et la suppression de 9 emplois permanents qui sont la conséquence directe de la réorganisation de la Direction principale des routes et la suppression de deux emplois affectés au dispositif Mobil'études pour lesquels les deux agents ont été repositionnés. Les modifications de ces emplois ne nécessitent pas de modifier les crédits ouverts au domaine de gestion des ressources humaines, direction masse salariale. Concernant la création des postes, exactement de 12 emplois liés au dispositif... Au total, il y

en aura 23, il y a 12 postes concernant le nouveau dispositif d'accompagnement du RSA, et les autres postes concernant 9 agents qui ont fait le choix de l'intégration au sein de la collectivité en 2016 : donc il s'agit d'un poste de technicien et 6 postes d'agent de maîtrise au service des parcs et ateliers.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, je pense qu'il y aura des prises de parole sur ce mémoire, et je les laisse volontiers. Smaïl DJEBARA.

M. DJEBARA. Oui, merci. Alors, sur la création des postes concernant la mission de contrôle du RSA, sans rentrer sur le fond en tant que tel, puisque que je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir au moment des mémoires 4/02 et 4/03, juste indiquer que nous nous interrogeons, bien que nous ne nions la situation et la réalité sur le fait qu'il puisse exister des abus, sur la création des contrôles, sachant que c'est une mission dont nous n'avons pas la capacité d'infléchir ou pas les critères d'attribution du RSA, et que les contrôles sont quand même effectués par les CAF... De créer ces postes plutôt que de créer des postes pour l'accompagnement social et l'insertion sociale. Donc voilà, nous nous interrogeons sur l'opportunité de ces contrôles.

M. LE PRÉSIDENT. L'interrogation, elle est simple, c'est que, contrairement à d'autres départements, qui sont d'ailleurs pas forcément de la même famille politique ou la même majorité – parce que là aussi, j'ai beaucoup échangé avec des collègues – c'est la faiblesse des contrôles, voire l'absence totale. Quand on a fait 7 contrôles pendant l'année demandée... 10, 10, 10...sur 10 000, cela paraît quand même très faible. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que les gens... Encore une fois, il ne faut pas prendre... Ce n'est pas une volonté simplement de contrôle, c'est une volonté d'aller vers des gens qui sont et qui doivent être dans une démarche de recherche d'emploi. C'est l'application de la loi. Solidarité active. Moi, je souhaite qu'avec les associations relatives à l'insertion dans l'emploi, avec Initiatives, avec la CAF, avec Pôle Emploi – et j'ai demandé d'ailleurs à Monsieur le Préfet que l'on puisse croiser les fichiers, ce qui ne se faisait pas – on en arrive à une approche plus fine des tributaires, en sachant qu'il y a aussi beaucoup de gens qui ne demandent pas le RSA. Beaucoup, parce qu'ils ne connaissent pas ou parce qu'ils sont dans une telle détresse qu'ils ne font pas la démarche. Donc c'est aussi vers ces gens-là qu'il faudra aller, ce n'est pas... Eh bon, à la sortie de l'église... Je donne cet exemple parce que bon, cela m'a choqué. À la sortie de la messe de l'évêque de Meaux lundi dernier où il y avait d'ailleurs 1 200 jeunes, je sors – je donne cette anecdote – et une jeune femme accompagnée de ses deux jeunes enfants se jette pratiquement sur moi, mais pas pour... et me dit : c'est vous, c'est vous le nouveau Président du Département ? Je dis d'abord : Bonjour Madame, qu'est-ce qui vous amène ? - Oui, alors j'ai lu dans la presse, cela veut donc dire que vous allez me contrôler. Alors je dis : Madame, je ne sais pas, moi, je ne vous connais pas. - Oui, parce que cela fait cinq ans que je touche le RSA, mais je refuse de rechercher de l'emploi puisque cela me permet d'emmener et d'aller chercher mes enfants à l'école. Je dis : Madame, je pense que cela ne pourra pas durer comme cela. Et elle est partie furieuse en me disant que j'étais un inquisiteur et que j'allais me mêler de sa vie. Mais, pas du tout ! Je reprends ce qu'a dit Vincent EBLE : j'applique la loi. C'est tout, j'applique la loi. Donc elle est partie assez furieuse parce qu'elle pensait que j'allais lui dire que peut-être qu'il était meilleur qu'elle s'occupât de ses deux enfants et de les emmener à l'école. Mais à ce moment-là, est-ce qu'elle relève du RSA ? Je n'en sais rien, je ne connais pas sa situation personnelle. Mais c'est la démarche qui me... Et c'est pour cela que je pense qu'il faut attirer l'attention des partenaires, attirer l'attention des cofinanceurs pour ne pas arriver à des situations telles que... D'ailleurs, il est très agréable, je l'aime bien, mon collègue COSTE de Corrèze, qui n'est pourtant pas de ma même famille politique, et qui mercredi dernier a dit : Moi, à partir de fin janvier, je ne donne plus l'argent à la CAF, parce qu'on ne peut plus. Pourquoi fin janvier ? C'est parce qu'il va régler décembre. Et à partir de là, il ne donne plus. Moi, je ne souhaite pas en arriver là. Or, à l'heure d'aujourd'hui il y a

quinze, déjà, départements, très prochainement il y en aura vingt-cinq à trente... Cela veut dire quand même que la situation est gravissime. Et moi je ne veux pas arriver à dire à Monsieur BARBIER : bah écoutez, fin janvier, je ne vous donne – parce que c'est la CAF qui paye – pas la part qui revient du département. Non, voilà donc avant nous essayons de voir si ces prestations vont bien là où elles doivent aller, si on peut en même temps y consacrer une part, on peut « récupérer » pour améliorer l'insertion voir apporter ce dispositif à d'autres qui ne l'ont pas fait.

Et je pense qu'il faut que nous travaillions... et c'est l'objet de ces postes en lien direct avec les CCAS, avec des enquêtes menées sur le terrain, des enquêtes sociales avec nos MDS, et c'est ce que nous allons essayer de faire...et ne plus seulement donner aux équipes pluridisciplinaires des MDS cette lourde tâche, y compris dans des situations qu'ils ne maîtrisent pas tous. C'est pour cela que – et j'en prends la responsabilité – il y aura une super équipe pluridisciplinaire départementale où les cas les plus difficiles seront traités ici, et j'en prendrai la présidence, parce que c'est important. Il s'agit de problèmes humains très importants. De la même façon, sur des cas dont on sait bien – parce que j'ai été président pendant deux mandats de l'équipe pluridisciplinaire de Tournan, donc je connais un peu le sujet. Quand des gens, la veille du fait qu'on va leur enlever le RSA, qu'on va les radier, il nous sorte un certificat médical ou un coup de téléphone pour que cela soit reporté, et on arrive à des situations où cela met sept mois pour être analysé, ce n'est plus supportable. Donc nous... Ce n'est plus crédible. Nous, nous allons ramener à deux mois, si possible. Mais cela suppose que tout ce travail transversal puisse être fait dans le respect de la personne concernée et de sa famille, mais en même temps avec une réactivité qui doit être améliorée. Voilà le sens de la démarche que nous essayerons de mener. Il faut donc des personnes qui soient aguerries à cette approche, qui travaillent avec les élus, pas seulement départementaux, les élus des EPCI, des communes qui seront en charge de tous ces problèmes-là.

Et je suis persuadé d'ailleurs que, sans même contrôler, on va déjà avoir –et j'en termine – une déperdition très grande. J'ai l'exemple du Loiret, j'ai l'exemple en Alsace, j'ai l'exemple des Alpes-Maritimes où sans mettre en œuvre un contrôle, le fait de structurer, il y a déjà 20 % de moins qui ont dit : on ne poursuit pas. Voilà, bah 20 %... Je rappelle que 200 tributaires du RSA, c'est 1 million 250 000 euros, que actuellement, ce que nous donnons... Mais encore une fois, ce n'est pas... c'est qu'il y a un besoin. Nous donnons en année pleine sur 2015 au RSA l'équivalent du budget du SDIS, 163 millions. Donc, je le dis quand même parce que souvent on perd la relation avec la réalité. Et que pour l'an prochain, vu ce que m'annonce la CAF et ce que m'annonce Pôle Emploi et le Préfet, il va falloir que nous montions à 170 millions sur le budget 2016. Donc voilà, voilà ce que je voulais dire. Maintenant, j'ouvre la parole. Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Merci de ces précisions, mais nous ne remettons pas en cause la nécessité de faire les choses. C'est juste sur les termes qui sont employés, parce que vous le dites vous-même : tous ne sont pas fraudeurs. Et « lutte contre la fraude », cela pointe du doigt. Il y a un côté stigmatisant, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. En même temps, il faut le dire aussi.

M. DJEBARA. D'accord, mais voilà. Cela reste un accompagnement social. L'idée, c'est de permettre à ces personnes d'avoir une seconde chance, c'est votre terme.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle que le terme fraude est dans la loi. Je le dis, donc nous n'avons rien inventé.

M. DJEBARA. Voilà, c'est le sens des mots.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut agir, voilà ce que je dirai, c'est tout. D'autres prises de parole ? Non, donc je sou mets au vote. Donc ce mémoire-là, puisque ne croyez pas que je voulais escamoter la discussion, bien au contraire. Alors, Céline NETTHAVONGS sur la Commission des Finances.

MME NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline, donc cette fois je le soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Y'a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, donc l'équipe majoritaire valide ce mémoire.

N 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons... J'ai cela à dire, non ? 2/02. J'ai failli me tromper. Convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne. C'est relatif à la surveillance médicale de nos agents pour l'année. C'est Daisy LUCZAK qui nous en parle.

MME LUCZAK. Tout à fait. On va reprendre. On a déjà évoqué plusieurs fois ce sujet. Suite à un problème de difficulté de recrutement de médecins et une pénurie nationale de médecins, on vous propose de redéfinir l'organisation de la médecine préventive et de mettre en place une collaboration avec le centre de gestion de Seine-et-Marne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Xavier VANDERBISE pour les Finances.

M. VANDERBISE. Oui, avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y'a-t-il des prises de parole ? Non. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci.

N 2/03

M. LE PRÉSIDENT. 2/03. C'est notre adhésion au régime d'assurance chômage, toujours pour nos agents, mais là non titulaires. Daisy.

MME LUCZAK. Il vous est proposé d'adopter l'adhésion du département au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires, et d'autoriser le Président à signer le contrat d'adhésion ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. Xavier.

M. VANDERBISE. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté. C'est bien pour nos agents.

N 2/04

M. LE PRÉSIDENT. 2/04, c'est l'attribution de prêts à caractère social... Pardon ?

M. ÉBLÉ. Excusez-moi, pour nos agents, cela ne change rien puisque nous substituons. Pour nos agents, cela ne change rien. Par contre, pour le suivant, oui.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, c'est vrai. C'est une substitution. C'est pour nous, oui, exact. C'est le suivant qui change. Attribution de prêts sociaux, et c'est toujours Daisy LUCZAK.

MME LUCZAK. Oui, simplement pour le rapport précédent, cela présente quand même un avantage pour les agents puisqu'ils seront pris en charge par Pôle Emploi beaucoup plus rapidement. Donc il ne faut pas le sous-évaluer. Rapport 2/04 : dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Département souhaite externaliser les prêts à caractère social attribués aux agents départementaux concluant une convention avec le crédit social des fonctionnaires.

M. LE PRÉSIDENT. Brice RABASTE pour la Commission des Finances.

M. RABASTE. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des... Vous voulez une prise de parole sur ce... Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Non, je reviens en arrière parce que je n'ai pas réagi immédiatement à ce que nous dit notre collègue mais je pense qu'elle se trompe. L'histoire du 2/03, cela ne permet pas une prise en charge plus rapide de nos agents en rupture d'activité professionnelle par Pôle Emploi. Dans tous les cas, ils sont parfaitement habilités dès l'instant où ils n'ont plus d'activité économique à se faire suivre par Pôle Emploi. Il s'agit de l'URSSAF, c'est la prise en charge financière de leur assurance chômage, cela n'a strictement rien à voir. Donc soit c'est nous qui payons, soit c'est l'URSSAF, mais pour l'emploi, c'est tout à fait autre chose.

M. LE PRÉSIDENT. Madame LAFRANCE peut répondre, me dit-on.

MME LAFRANCE. Oui, effectivement cela permet une prise en charge plus rapide puisque pour pouvoir mettre en place les allocations chômage de nos agents, il faut avoir le rejet de Pôle Emploi, donc il y a déjà un temps qui se passe entre le moment où il envoie ses papiers et le moment où il y a le rejet. Et Pôle Emploi a deux trains de paie, enfin deux trains d'allocation par mois, alors que nous, nous n'en avons qu'un puisque le payeur ne nous en autorise qu'un. Donc il peut passer deux mois entre le moment où l'agent quitte la collectivité et le moment où effectivement il a ses premières allocations. Donc, cela va effectivement être plus facilitant et ils seront indemnisés plus rapidement. Et le deuxième point important, c'est que Pôle Emploi va faire un accompagnement fort des demandeurs d'emploi, ce que nous aujourd'hui, nous ne faisons pas, parce que la loi ne nous y oblige pas.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, nous le ferons dès le début, quoi. Tout de suite. Voilà une réponse, mon cher Vincent. Nous poursuivons sur le 2... On l'a voté ? Non, alors je le soumetts au vote, pardon. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est voté, merci.

N 2/05

M. LE PRÉSIDENT. 2/05 : l'approbation du programme de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). C'est Nathalie BEAULNES-SERENI qui nous en parle.

MME BEAULNES-SERENI. Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public. Les gestionnaires d'établissement recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1^{er} janvier 2015 devaient s'engager en élaborant un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). L'Ad'AP départemental comporte 160 établissements recevant du public dont 114 collèges et 46 autres bâtiments départementaux répartis sur l'ensemble du département. Au regard de la complexité de son patrimoine, trois périodes de trois ans sont nécessaires pour mettre en conformité l'ensemble des sites. Le budget global du programme s'élève à 57 millions TTC, dont 48 millions affectés aux collèges et 9 millions d'euros pour les autres bâtiments départementaux. Le dépôt de l'agenda obligatoire devait être adressé en préfecture au plus tard le 27 septembre 2015. Suite à la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne du 26 juin 2015 portant sur une demande de prorogation des délais, le Président est autorisé, après arrêté préfectoral, à déposer l'Ad'AP au 31 décembre 2015 au plus tard. Le Département disposera donc d'une durée de neuf ans pour rendre ces établissements recevant du public accessibles, et préalablement à la réalisation des travaux, le Département devra, en fonction de leur nature, déposer pour chaque établissement, soit un dossier d'aménagement, soit un permis de construire qui intégrera les éventuelles dérogations nécessaires. Un maître d'œuvre assistera le Département et les crédits nécessaires seront prélevés sur les opérations récurrentes accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments départementaux, et accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite. Je vous propose donc d'autoriser le Président à déposer la demande de validation de l'agenda auprès des services de la préfecture.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. Donc plusieurs rapporteurs : pour les solidarités, c'est Bernard COZIC.

M. COZIC. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Éducation, c'est encore Bernard. Cela doit être le même avis.

M. COZIC. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pour la Culture aussi, et enfin pour les Finances, Cathy BISSONNIER.

MME BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, vas-y.

M. COZIC. Pardon, Président. Je souhaitais inviter mes collègues à s'imprégner vraiment de cette liste, de cette annexe afin d'informer l'ensemble des conseils d'administration des collèges des périodes, de la nature des travaux et de la valeur de ces travaux pour que tout le monde ait un niveau d'information, au niveau de... sur l'ensemble de nos bâtiments. Merci. Et je souhaitais aussi également remercier l'ensemble des services de la DADC pour ce très gros travail, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Gros dossier, gros travail et bon travail. Donc remerciements à toutes celles et ceux qui y ont apporté leur concours. Je soumetts à vos votes s'il n'y a pas de prises de parole ? Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, le programme est adopté.

N 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/06 : les conditions d'attribution des logements de fonction, et c'est Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Oui, il s'agit simplement de rajouter à la délibération du 26 juin 2015 sur l'attribution des emplois pour les logements de fonction l'emploi de Directeur de cabinet, Président. C'est un avis favorable de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, comme il est possible qu'il y ait des prises de parole sur ce mémoire, je tenais là aussi à en apporter certains éclairages. De quoi s'agit-il ? Il s'agit du studio qui était avant dévolu à l'Union des maires. L'Union des maires ayant déménagé à la Rochette, il n'était plus utilisé. Sauf que pour l'utilisation à l'Union des maires, il avait été un peu aménagé, ce qui ne change rien. De par la loi, il m'est possible d'attribuer – il faut bien que je le fasse – à mon Directeur de cabinet ce studio. Simplement, vous vous doutez bien que Gilles PIRMAN ne va pas y vivre, et que son utilisation, je ne pense pas la réserver qu'à lui. Pourquoi ce studio ? Il est à 5 minutes du Conseil départemental, et que lorsque nous travaillons très tardivement, quels que soient les collaborateurs, il faut un point de repli sur Melun pour ceux qui ont beaucoup de route à faire, quel qu'il soit. Et que je ne souhaite pas – tout d'abord il n'était pas utilisé – que des gens prennent des risques, quel que soit leur poste et leur grande, quand la nécessité du travail impose – ou les conditions climatiques – parfois d'aller à Melun, ce qui d'ailleurs pour certains cas pouvaient se faire à l'hôtel. Donc on a ce studio à côté, et c'est pour cela que nous vous soumettons réglementairement ce mémoire à vos suffrages. Y'a-t-il des prises de parole ? Donc je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, le groupe socialiste. Et donc cette transformation, si l'on veut, de ce studio est adoptée, et je pense que c'est un plus pour notre fonctionnement et que ce n'est pas exclusif à la personne qui réglementairement en est destinataire. Je le dis. Ce ne sera pas ma garçonnière non plus. Non mais... c'est à dire... Vous savez, des fois...

Ah oui, le rapport 2/07 qui a été retiré, je me dois aussi de vous en donner les raisons. En fait, hier, nous avons été informés par le contrôleur général de l'EPAMARNE, mais le contrôleur général des EPA, qu'il ne pouvait accepter le coût de 650 000 euros qui avaient donc été décidés, suite au refus du SAN de Val-Maubuée d'en prendre partie et aux dons que l'on prenait au niveau de l'EPA et de nous-mêmes.. Donc il refuse ce montant en disant qu'il est exagéré. Moi je n'ai aucun moyen de vous dire s'il est exagéré ou pas. Simplement il faut que nous sortions de ce dossier par le haut. Mais je vous dis pourquoi il est retiré de l'ordre du jour. Voilà, y'a-t-il des prises de parole sur ce dossier ? Non, bon voilà. Je me devais de vous dire cela. Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Monsieur le Président. Dans tous les cas, la délibération qui nous est proposée ne permet que de décider de la désaffectation de l'usage. Or cette désaffectation, elle va être de fait dès l'instant où on va ouvrir l'autre établissement. Donc après le devenir...

M. LE PRÉSIDENT. Il y a le coût de la dépollution. C'est cela qui me... sinon...

M. ÉBLÉ. Oui, mais ce n'est pas dans le 2/07, le coût de la dépollution. Donc de toute façon, il faut le... Moi je ne vois rien dans le projet de délibération...

M. LE PRÉSIDENT. Ah bah moi, contre la désaffectation, cela ne me pose pas de problèmes.

M. ÉBLÉ. Oui, c'est cela. Mais j'avais l'impression que c'était la seule décision qu'on nous faisait prendre, la désaffectation. Elle, elle va être de fait. Donc... et de toute façon, cela va être désaffecté. Après, qu'est-ce qu'on va pouvoir en faire ? Vraie question. Parce qu'en plus, c'est amianté, etc. donc c'est compliqué.

M. LE PRÉSIDENT. Je sais bien. Moi je voulais apporter tous les éléments en même temps.

M. ÉBLÉ. Enfin bon, si c'est repoussé, cela ne nous pose aucun problème. Cela reviendra une fois que les choses seront mûres, si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a Ludovic qui demande la parole. Ludovic BOUTILLER.

M. BOUTILLER. Merci Monsieur le Président. La désaffectation, nous l'avons passé le 2 octobre, au Conseil départemental du 2 octobre où je m'étais interrogé justement sur le fondement du paiement du Département à ce niveau-là. Le terrain appartenant à EPAMARNE, on sait très bien que normalement, c'est à l'aménageur de payer la dépollution. Donc j'avais déjà réagi le 2 octobre. Donc maintenant que le contrôleur d'EPAMARNE refuse le paiement alors que cela lui incombe, c'est quand même relativement étonnant.

M. LE PRÉSIDENT. Donc je me suis retourné là vers mon cabinet : la désaffectation est votée, en fait. Et on me dit par Christophe DENIOT que la dépollution... Bah allez-y, dites-le, Christophe.

M. DENIOT. Monsieur le Président, au mois d'octobre, le Département s'est positionné sur le coût d'indemnisation des travaux de dépollution, aujourd'hui, des terrains. Absolument. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est la désaffectation du collège.

M. LE PRÉSIDENT. De l'ancien collège l'Arche Guédon.

M. DENIOT. De l'ancien collège. La conséquence juridique de la désaffectation de l'ancien collège, c'est qu'il revient directement au nu-propriétaire, voilà. Alors, c'est la communauté d'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT. Donc si j'ai bien compris, il ne faut pas le retirer. On m'a induit en erreur ce matin.

M. DENIOT. Ce que je vous propose, Monsieur le Président, c'est de reporter ce dossier à une séance...

M. LE PRÉSIDENT. Okay, vous êtes d'accord ? Quand on y verra plus clair, hein. D'accord, merci de ces éclairages.

N 2/08

M. LE PRÉSIDENT. Rapport 2/08. C'est la cession du pavillon situé 30 rue Pierre Sémart à Lagny, et c'est Sarah LACROIX qui nous en parle.

MME LACROIX. Merci. L'État a transféré au Département en 2013 la propriété d'une maison située au 30 rue Pierre Sémart à Lagny-sur-Marne, propriété qu'il avait acquise dans le cadre du projet de déviation de la RN34, projet ensuite abandonné. La meilleure offre d'achat obtenu pour ce bien s'élève à 190 000 euros et émane de deux particuliers. Bien qu'inférieur de 5 % à la valeur vénale estimée par les Domaines, il est proposé de retenir cette proposition compte tenu de l'état dégradé de la maison. Il est donc proposé d'approuver la cession de ce bien à Mademoiselle DE ANDRADE et de Monsieur PEDRO pour le prix de 190 000 euros et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah, c'est Anne-Laure FONTBONNE.

MME FONTBONNE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Donc c'est bon. Bon, moi je ne connais pas ce pavillon... Donc je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc, cession adoptée.

N 2/09

M. LE PRÉSIDENT. 2/09 : ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing. Nathalie BEAULNES s'il vous plait.

MME BEAULNES-SERENI. Le département de Seine-et-Marne est propriétaire à Moret-sur-Loing de trois parcelles sur lesquelles ont été édifiés en 1978 les locaux de service de la brigade de gendarmerie. Il s'agit d'un bâtiment à usage de bureaux sur un niveau de 283 mètres carré. Suite à la libération des locaux par la gendarmerie en juin 2012, ce bien a été exclu du BEA par avenant numéro 4 signé le 15 septembre 2015. En vue de sa cession, cette propriété a fait l'objet d'une estimation par France Domaine en date du 23 septembre 2015 à hauteur de 170 000 euros. La commune interrogée n'a pas donné suite à la proposition du Département de s'en porter acquéreur. Deux offres ont donc été recueillies par le Département, et la meilleure offre obtenue s'élève à 220 000 euros. Le candidat projette d'y réaliser des locaux à destination de professionnels de santé. Il vous est donc proposé de prononcer préalablement le déclassement du domaine public de cette propriété, et d'approuver la cession du bien à la SCI Lina pour le prix de 220 000 euros, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Donc ce qui est soumis à vos votes, c'est le déclassement et la cession, d'accord ? Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il ne semble pas. Adopté.

N 2/10

M. LE PRÉSIDENT. 2/10. On continue avec la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly, Nathalie.

MME BEAULNES-SERENI. Alors, nous sommes également propriétaires à Donnemarie-Dontilly de deux parcelles sur lesquelles ont été édifiés deux bâtiments destinés à accueillir la brigade de gendarmerie. Cette caserne a été exclue du BEA par avenant du 8 octobre 2013 suite à la livraison de la nouvelle caserne construite sur un autre terrain. Ce bien a fait l'objet de plusieurs études d'implantation de services publics et de locaux adaptés aux professionnels de santé de la part de la commune, de la communauté de communes, mais elles sont restées sans suite. Le bien a fait l'objet d'une estimation par France Domaine en date du 24 mars 2015 de 298 000 euros pour la première parcelle, et de 130 000 euros pour la seconde parcelle, sachant qu'une estimation globale pour cession en bloc était de 364 000 euros. À ce jour, l'offre la plus satisfaisante concerne la première parcelle pour 184 000 euros. Le candidat justifie de ce niveau de prix bas par l'ampleur des travaux de réhabilitation qui sont estimés à 648 000 euros et qui tiennent compte de l'état actuel très dégradé du bien. Cette meilleure proposition prend en compte un certain risque à réaliser des logements locatifs dans un secteur où la demande est faible, et sachant que l'immeuble est peu adapté à d'autres projets que la réhabilitation de logements. La méthode d'évaluation des Domaines, qui est donc supérieure à la proposition de l'aménageur, ne prend pas en compte le rendement attendu d'un investisseur, qui lui bien évidemment intègre ses risques. Quant à l'autre terrain susceptible d'être cédé, celui-ci pourrait être fait à un niveau conforme à l'estimation des Domaines. Donc, compte tenu de l'intérêt du Département pour se défaire le plus rapidement possible du bâtiment principal qui demande d'importants travaux de conservation, nous vous proposons de vous prononcer sur la cession de ce bien en deux lots, et de retenir la meilleure proposition actuelle pour la première parcelle, et donc d'approuver la cession de celle-ci à la SCI l'EFYM pour le prix de 184 000 euros, et d'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, donc pour les Finances, c'est Jean-Louis toujours.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un peu compliqué, mais vu les offres qu'il y a dans les conditions qui viennent de vous être décrites par Nathalie, je soumetts à votre vote cession. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté, ce mémoire.

N 2/11

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/11, c'est l'élection du jury maîtrise d'œuvre concernant les travaux de mise en conformité d'accessibilité de nos collèges et de nos bâtiments départementaux. Mes chers collègues, nous devons donc élire plusieurs élus pour la composition de ce jury, et je vous propose de désigner en titulaires – puisque c'est cinq titulaires et cinq suppléants – Bernard COZIC, Jérôme GUIYARD, Sarah LACROIX, Geneviève SERT et Marianne MARGATÉ, en suppléants Brice RABASTE, Béatrice RUCHETON, Sandrine SOSINSKI, Daisy LUCZAK et Virginie THOBOR. Je pense que cela a été vu auparavant. Donc je la soumetts au vote, cette composition. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien ce jury est dûment constitué.

N 3/01

M. LE PRÉSIDENT. 3/01. Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU pour la gare de Chessy, Torcy, Noisiel avec des avenants. C'est Sinclair VOURIOT qui nous en parle.

M. VOURIOT. Merci Président. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déplacement urbain d'Île-de-France, le Département mène depuis 2005 une politique volontariste en faveur de l'aménagement des pôles gare. Ce dossier concerne trois pôles gare, celui de Chessy qui est sur le Val-d'Europe, Torcy et Noisiel sur le Val-Maubuée. En ce qui concerne le pôle gare de Chessy, il s'agit de prendre en compte la modification des relations contractuelles qui sont intervenues entre le SAN du Val-d'Europe et l'EPAFRANCE. L'EPAFRANCE se charge de réaliser les travaux, le SAN du Val-d'Europe est maître d'ouvrage et finance les travaux. À titre d'information, il est prévu bien sûr de réorganiser tout le pôle gare de Chessy nord, de créer un nouveau pôle gare à Chessy sud, du site propre, et en complément de créer deux lignes, deux offres supplémentaires en transport collectif en vue surtout de l'arrivée de Village nature au printemps 2017. Et ce projet de Chessy nord est à hauteur d'un peu plus de 10 millions d'euros. Donc concernant le pôle gare de Torcy, il s'agit de modifier les délais de caducité des subventions pour tenir compte du retard pris par la RATP dans les travaux. Pour le pôle gare de Noisiel, de la même façon, il convient de modifier les délais de caducité de subventions pour tenir compte du retard pris par la communauté d'agglomération du Val-Maubuée dans le démarrage des travaux. Le montant des subventions départementales reste inchangé au niveau du pôle gare de Chessy à hauteur d'1 million 300 000, et de Noisiel à hauteur de 340 000 euros. En revanche, pour le pôle gare de Torcy, la subvention est plafonnée, qui était de 120 379 euros initialement est ramenée à 103 086 euros. Donc le rapport présente de manière détaillée les travaux et les modifications des relations soit contractuelles, soit de retard pris – la constatation des retards pris dans les travaux. Donc il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention du 6 mars 2013 entre le Département et la communauté d'agglomérations de Marne-la-Vallée-Val-Maubuée qui en annexe porte à cinq ans le délai de demande de versement pour une première opération et permettre ainsi le maintien de notre soutien financier pour l'amélioration de l'accessibilité tous modes à la gare. Les deux délibérations sont jointes.

M. LE PRÉSIDENT. Une question peut-être à Laurent ou à Christophe. Il est bien prévu dans ce cas-là que l'on réponde aussi à l'évolution de la gare de Chessy par rapport à OUIGO ? C'est dans ce dossier-là ? Parce que vous savez que j'ai beaucoup de plaintes de taxis ou d'usagers, voire même de Disney pour les hôtels et puis les cars, puisque quand il y a un OUIGO, c'est 1 000 passagers à chaque coup, et on accède plus à la gare. Il y a une queue terrible. Donc c'est prévu dans ces....

M. VOURIOT. Oui, oui. Je peux répondre ?

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui merci.

M. VOURIOT. Puisque nous sommes essentiellement avec Arnaud concernés. Pour OUIGO, effectivement, il y a deux partenaires sur le Val-d'Europe, c'est SNCF/RATP. SNCF va restructurer son parking, RATP de la même façon son pôle gare. L'accès des taxis est en cours de discussion depuis déjà deux ans pour faire soit une base arrière, soit que les taxis aient un peu plus de places réservées pour attendre les usagers. Il est prévu aussi... Ce qui va faciliter l'accès à la gare, c'est de créer un site propre dans l'avenue Gosciny – les travaux sont en cours – de manière à faciliter l'accès des bus et des taxis au pôle gare. Il est même prévu, si Disney est d'accord, de remonter d'un étage le parking SNCF sur Chessy nord, voilà. OUIGO, effectivement, crée une forte perturbation. C'est à peu près 1 000 clients qui à chaque fois débarquent sur la gare.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Arnaud.

M. DE BELENET. Oui, je voudrais vous faire part, chers collègues, de deux observations sur ce sujet. La première, c'est qu'effectivement, on parle là d'un territoire qui est en plein essor, qui comptait quelques centaines d'habitants il y a vingt ans, qui en compte 30 000 aujourd'hui, qui en comptera 80 000 dans vingt ans. On parle d'un territoire qui accueille 23 millions de touristes, 16 pour Disney, le delta pour le centre commercial et la Vallée village... Pour la Vallée village, pardon, pas le centre commercial. Et on parle d'un territoire qui accueille un certain nombre d'entreprises et qui a vocation à en accueillir encore. Donc le flux généré par ce territoire, qui est accentué par le fait que cette gare est la première gare d'interconnexion TGV, avec le développement OUIGO qui fonctionne effectivement très bien, le flux généré à la fois par la croissance de ce territoire et la dynamique autour du pôle TGV fait que le retard des investissements a posé un certain nombre de problématiques.

Moi j'attire votre attention sur le fait que, quand on regarde ce type de site en Seine-et-Marne, il n'y en a pas cinquante. Il faut avoir conscience qu'on est sur un territoire qui gère ce développement. Et donc quand on le regarde parfois en disant : territoire riche, fortuné, etc. Riche des investissements à faire, pénalisé parce que gros chiffre d'affaires, mais pas de bénéfices pour autant. Et donc, quand on pénalise le Val-d'Europe et qu'on le regarde comme un territoire riche, on se prive de la capacité à investir pour générer de la valeur et de la croissance.

Sur ce sujet-là singulièrement des transports autour du hub TGV et de la liaison RER, nous sommes très en retard, de la même manière que le STIF est très en retard pour réadapter les lignes de transports en commun de ce territoire avec le site présidé par Sinclair VOURIOT qui combat à nos côtés auprès du STIF. Et nous savons d'ores et déjà que ces 10 millions qui sont investis sont tout à fait insuffisant très rapidement. On règle les problèmes existants, on n'anticipe pas sur les développements. Parce que Disney prévoit 10 millions de visiteurs de plus par an, et il y a également tous les développements que j'évoquais. Donc, on est loin du compte. La SNCF commence à envisager l'ouverture d'un accès sud à la gare SNCF, à la gare TGV, et également la RATP. Bon, le sujet des taxis est plus marginal, mais néanmoins c'est une profession qui sait se faire entendre avec une grande vivacité, mais on s'en occupe aussi.

Deuxième chose que je voulais vous faire observer : ces développements-là et ces investissements sont prévus dans le cadre de phase. L'OIN, l'opération d'intérêt national du Val-d'Europe est censée attaquer sa quatrième phase de développement. On a pas tout à fait fini la troisième. Qui décide de ces phases ? L'État contractuellement avec Disney. Que font les collectivités ? Elles disent oui si elles sont capables de financer, elles disent non si elles ne sont pas capables de financer. Les collectivités, communes et Val-d'Europe ont signalé à l'État qu'elles n'étaient pas capables de financer la phase 4 du développement qui est censée s'ouvrir, ce qui induit des milliers de logements et un certain nombre d'investissements. Pour les seuls équipements d'accompagnement et d'urbanisation, c'est plus de 150 millions d'euros qui sont mis à charge du SAN du Val-d'Europe, demain c'est A, et peut-être je ne sais quoi après-demain. Et le département a dit oui, il a voté la phase, il y a deux ans, la phase 4. Donc quand les collectivités votent pour, elles s'engagent à financer. Elles pourraient, si elles étaient majoritaires, en étant majoritaires, région plus départements plus territoires dire non. Le territoire a dit : non, je ne sais pas financer. Le département avait dit oui, et la région avait dit oui. Conséquence : le Préfet a déclenché la phase 4, mettant en difficulté le territoire, et a fixé des clés de répartition sur différents investissements. Cet exemple-là en est un parfait. Le Préfet de région a dit : le pôle gare, c'est à peu près 10 millions. Je confie 50 % des financements à la région, 25 % au Val-d'Europe qui n'avait rien demandé, et 25 % au département qui n'avait pas demandé grand chose. Le département a décidé de plafonner son engagement, ce qui peut être compréhensible. Résultat : ce n'est plus 25 % à charge du territoire, c'est près de 40 % - Territoire qui n'a rien demandé. Alors évidemment, le territoire ne vas pas bloquer l'aménagement d'un site majeur seine-et-marnais et a enclenché les

travaux, et va se débrouiller pour essayer de financer. Mais nous voyons bien que la mécanique du développement de nos opérations d'intérêt national demande une parfaite solidarité des collectivités, de la région à la commune, ce qui faisait défaut par le passé. Je crois que l'intérêt de la Seine-et-Marne et l'intérêt pour les dossiers des membres de notre Assemblée me redonnent un peu d'espoir pour l'avenir. On ne peut pas planter le territoire, ou alors c'est au prix d'un renoncement à l'opération d'intérêt national et au levier de croissance qu'est ce territoire. Merci de votre attention. Il est rare que j'intervienne sur ce dossier, mais je pense que pour la Seine-et-Marne, le sort de ce territoire n'est pas totalement neutre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Arnaud. Alors, je me permettrai de rebondir. Vous voyez bien là la nécessité d'avoir de grandes agglo, que ce que j'avais proposé à cinq me paraissait être de nature à répondre à cette problématique. Parce que renvoyer à l'État, moi je veux bien, mais il n'a plus d'argent. Je ne suis pas non plus autiste par rapport à ce que vient de dire Arnaud DE BELENET pour voir la position départementale, mais enfin on a tous nos limites. Là aussi, pour moi, c'est un projet d'intérêt régional, pour ne pas dire même plus. Pour ne pas dire même plus parce que si on prend aussi, pour le pratiquer assez souvent, le fait qu'en 17 minutes, on puisse aller à Roissy avec le TGV, cela crée aussi une attractivité supplémentaire qui fait que, évidemment, cela ne va pas s'arranger avec l'ouverture de Village nature. Donc voilà, voilà ce que je voulais dire. Oui, Brice.

M. RABASTE. Merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues. Juste je saisis l'occasion de ce point très lié aux transports pour alerter le Département sur un sujet qui est important. Vous parliez tout à l'heure des gares du Grand Paris sur lesquelles nous devons être vigilants. Il y en a deux sur la Seine-et-Marne, notamment une sur Chelles qui fait, justement, l'interconnexion RER E/RER A. Et il est important, justement, que l'on se saisisse de ce dossier qui est le prolongement du RER E vers l'ouest, qui est aussi stratégique pour fluidifier le RER A qui est à bout de souffle, et qui clairement aussi pénalise les secteurs autour de Disney. Et il est important que l'on puisse soutenir, nous Département, ce prolongement vers l'ouest qui est plus ou moins bloqué, on le sait, par la ville de Paris. Et donc nous, c'est important que l'on se saisisse de ce dossier, qui est dans les tuyaux, qui devrait aboutir vers 2021 mais qui est encore fragile. Il est nécessaire que nous, on porte cela, parce que c'est stratégique pour le secteur, bien évidemment, de la ligne P vers la ligne E, qui va de Pontault-Combault jusqu'à Chelles – il y a les deux branches, Ozoir-la-Ferrière, Tournan – et cela permettrait aussi d'améliorer la vie quotidienne des zones vraiment très urbanisées autour du RER A en Seine-et-Marne, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y'a-t-il d'autres prises de parole ? Sinon... Alors, je vous propose, pour essayer d'avancer, que les deux délibérations, nous les votions conjointement, si cela ne vous pose pas de problèmes. Oui, Arnaud ?

M. DE BELENET. Très très vite, qu'il n'y ait aucune ambiguïté : le sens de mon propos n'était pas de dire nécessairement de mettre en cause l'engagement du département – d'ailleurs, ce n'est pas sous ta présidence que cela a été décidé le non-respect des engagements. Mais mon propos visait simplement à dire : on ne peut pas d'un côté dire oui, voter oui, rendre possible, mettre en péril un territoire, mettre en péril une opération d'intérêt national, et de l'autre côté dire : bah non, je ne finance plus, voilà. À un moment donné, il faut une mise en cohérence. Soit on dit oui, et on finance comme le Préfet de région le demande, soit on sait qu'on ne financera pas, et on dit non. Et on renégocie, et on aide le territoire à renégocier, pas des moyens versés par l'État aux investissements du territoire, ce n'est pas cela le sujet, mais à renégocier le rythme du développement, et lisser dans le temps la charge qui pèse sur le territoire, à la fois en investissement et en fonctionnement. Voilà, je ne disais rien d'autre que cela.

Et juste, deuxième point très rapidement, nous avons un sujet de division sur le calendrier des méga-interco. J'ai découvert cela effectivement quelques jours avant la CRCI,

que nous n'étions pas en phase sur le sujet. Moi, je crois que le fond du problème est celui du calendrier. On ne peut pas diluer les moyens qui aujourd'hui sont au service d'une opération d'intérêt national. Et le Val-d'Europe a vocation, comme Marne-et-Gondoire, à rejoindre un jour le grand Marne-la-Vallée, donc sur l'axe stratégique. Et de toute façon, on y est par la loi. On est juste dérogatoire provisoirement. Donc sur l'axe stratégique, je suis totalement en phase avec ce que tu dis. Il y a juste un sujet de calendrier pour préserver, justement, les moyens de concentrer les financements sur le financement de leviers de croissance et de ne pas les diluer prématurément à l'échelle d'un grand Marne-la-Vallée.

M. LE PRÉSIDENT. Nous sommes clairement d'accord. Nous sommes aussi dans le calendrier de l'Avent, donc on peut penser que cela peut arranger. J'ai deux demandes de parole. Déjà Sinclair, puis Vincent.

M. SINCLAIR. Oui, alors juste en complément pour amener une note un peu plus positive. Depuis un an... Non, mais c'est vrai qu'on est très en retard sur ce territoire. Depuis un an, je m'efforce à établir d'autres relations avec le STIF, mais je pense qu'elles vont nettement s'améliorer depuis... Ça devrait, parce qu'on a vraiment... Le STIF ne prend pas en compte... n'a jamais pris en compte les besoins des territoires. Et là, parallèlement, les collectivités s'investissent. Par exemple, nous avons un projet de transports à la demande qui va être financé prioritairement par les interco, et qui viennent compléter les offres régulières qui ne sont pas à la hauteur des besoins. Voilà, donc nous travaillons en ce sens, mais nous comptons beaucoup sur le STIF pour venir, pour prendre en compte les besoins du territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, très rapidement parce que ce sujet, il est l'objet de beaucoup de connexions sur des questions institutionnelles. Je voudrais revenir sur ce que nous dit Arnaud DE BELENET. Je ne suis pas absolument certain et pleinement d'accord avec ce qu'il a dit quand il évoque l'espace de contradiction entre l'acceptation globalement des projets de développement, de la convention, etc. et la nécessité d'y apporter notre concours financier. Il me semble que cela reste quand même deux questions qui ne sont pas forcément contenues l'une dans l'autre. Et que l'on peut être parfaitement d'accord avec le projet de développement, mais considérer qu'il n'est pas de la responsabilité du département d'y apporter massivement son concours financier, parce que nous avons déjà nos charges. Et toute la question qui ne cesse de faire débat, finalement, autour de la question de la gestion des territoires, la gestion territoriale qui est très présente dans le débat public depuis un certain nombre de temps, elle nous invite aussi assez fréquemment à bien distinguer quel est l'espace de responsabilité de chaque collectivité territoriale. Et je pense que nous n'avons rien à gagner ni les uns ni les autres à être dans un espace de confusion où tout le monde fait tout, et qu'il y a besoin d'une forme de spécialisation. Donc, sur ces questions, on peut exprimer un point de vue quant à l'avenir de notre propre territoire. Il concerne évidemment la Seine-et-Marne plus largement que le territoire directement impacté, parce que c'est un territoire ressource et qui offre des opportunités de développement économique, d'emplois, etc. sur un bassin qui est très très large. Mais quel est l'espace de responsabilité, et singulièrement de responsabilité financière du département d'accompagner ces projets de développement, je dirai, s'il y a collègue, nous les ferons, voilà, parce que nous sommes dans notre espace de responsabilité. Mais jusqu'où devons-nous aller en termes de contribution financière, c'est une véritable question qui ne se résout pas dans l'appréciation que nous avons de la nécessité de ce développement.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je rejoins tout ce qui vient d'être dit. Je dis aussi parce que nous avons eu – je crois que c'était mercredi – une réunion très importante, et j'en remercie les services pour le document que vous en avez tiré à notre profit, sur le CPER, en se disant : est-ce qu'il faut faire un nouveau CPER et quels projets on met dedans ? Parce que c'est aussi la vraie question. Et je pense, en ce qui me concerne, aller vers... pousser des grands projets

tels que – ce n'est pas exhaustif la liste – la liaison Meaux-Roissy, la problématique de la nationale 36, la problématique du contournement de Melun, parce qu'il faut peut-être sortir aussi de discussions cauchemardesques, le pôle Villaroche, des grands sujets comme cela, la mise au grand gabarit du canal Rhin-Rhône, un certain nombre de sujets majeurs où il faut que nous portons l'articulation, ce qui vient d'être dit, entre la région, le département et l'État. Et je pense que là, nous avons tout à gagner à anticiper avec... Et nos services l'ont très bien fait je trouve sur un certain nombre de domaines routiers, éducation, transport, aménagement du territoire. Et je pense que si nous prenons les devants... Relayé aussi par les trois autres départements pour un certain nombre de dossiers qui nous concernent collégalement... Je pense que nous arriverons – j'espère – à faire avancer plus vite ces opérations-là. Voilà, merci. Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Merci, Monsieur le Président. Juste compléter le propos de notre collègue RABASTE sur les interconnexions. Effectivement, il a évoqué par les gares concernées en Seine-et-Marne, mais en ce qui concerne le RER E, nous attachons beaucoup d'importance sur l'interconnexion de Bry-Villiers-Champigny qui est fondamentale. Je tiens à le souligner et à ce que ce soit vraiment affirmé, même si cette gare n'est pas sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Non, non mais nous en avons déjà parlé avec le STIF ancienne mouture, avec Pierre SERNE, et avec Laurent, et Vincent l'avait fait préalablement. J'ai repris les devants hier soir puisque le Vice-président en charge des transports, Stéphane BEAUDET, le maire de Courcouronnes, qui est aussi Président de l'AMIF, ce qui permet des interconnexions là pour le coup positives, et donc il faut que nous montions au créneau très rapidement. Je suis d'accord. Brice, puis après on arrête.

M. RABASTE. Juste, je souscris à ce qu'a dit Smaïl DJEBARA, même si la gare de Chelles est moins concernée par le problème d'interconnexion parce que cela se fera assez bien. C'est vrai que l'ensemble du réseau, c'est important pour les Seine-et-Marnais, et il faut que tout cela tourne très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Ce que je disais tout à l'heure, c'est que c'est bien beau d'apporter sur un territoire, et puis de laisser tomber les autres, et qu'il n'y ait pas une mise en synergie de l'ensemble. Je sou mets au vote. Alors, on prend les deux délib' en même temps. Donc, y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, elles sont adoptées ces deux délibérations.

N 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 3/02. Transport à la demande pour les personnes handicapées. Sinclair VOURIOT. Et on a trois délib' là, oui merci.

M. VOURIOT. Merci Président. Donc, la société Flexcité 77 est une filiale RATP qui gère et exploite le service de transport à la demande pour les personnes handicapées PAM 77, dans le cadre d'un contrat de délégation qui date du 21 juillet 2014 pour une durée de six ans. Donc il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport annuel 2014 qui est conformément aux dispositions du Code général des collectivités. Et il est donc proposé à l'Assemblée l'adoption, aussi, d'un protocole transactionnelle relatif au financement des mesures exceptionnelles de sortie de crise consécutives à la mise en place d'un nouveau logiciel Viacity en juillet 2014 d'une part, et d'adopter le troisième avenant relatif notamment à la nouvelle tarification des usagers qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Alors effectivement, ce rapport 2014 montre l'évolution depuis 2009 des courses et du nombre d'usagers, qui passent de, je dirai en nombre de courses, de 65 000 à plus de 132 000, que le budget est de l'ordre de 6 millions, un peu plus de 6,7 millions, que le résultat d'exercice de l'année 2014 est à hauteur d'un peu plus de 99 000, que la note, effectivement, 2014, suite à de gros problèmes, a baissé par rapport à 2013 – de 7,64, elle est passée à 6,01. Et donc, le rapport 2015 sera nettement plus amélioré. Donc l'avenant numéro 3 prend en compte une nouvelle modification des procédures au sein d'une procédure service groupe. Et il est demandé de voter des nouveaux tarifs, sachant que les tarifs usagers sont basés sur les tarifs régionaux élaborés par le STIF, et que le département a la possibilité d'apporter une aide à l'utilisateur pour alléger sa part. Deux départements ont choisi de mettre en place une compensation sociale tarifaire, donc Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Et vous avez donc les tarifs proposés par course sur les quatre zones en fonction des kilomètres, les tarifs départementaux, l'aide départementale qui, bien sûr, vient amoindrir la charge des tarifs régionaux. Donc, le protocole transactionnel, effectivement, le prestataire nous avait demandé une compensation financière d'un peu plus de 500 000 euros, et nous avons négocié avec eux, tout récemment en septembre-octobre, une prise en charge du département à hauteur de 200 000 euros, mais pour, comme on dit, *one shot*, une seule fois pour la durée du contrat. Donc voilà, trois délibérations sont jointes au présent rapport, ainsi que le protocole transactionnel.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, un vrai sujet complexe mais important. Je suis aussi très sensible au domaine du handicap. Bon j'aurais aussi quelques souhaits d'évolution, mais on en avait déjà parlé avec Laurent MAILLET par rapport à PAM, et on y reviendra. Oui, Sinclair.

M. VOURIOT. J'ajouterai que nous avons eu une réunion le 28 novembre avec les usagers, les associations, et le climat était serein.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, très bien. Est-ce que je peux soumettre à vos votes ? Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, les trois délibérations sont adoptées.

N 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 3/03 : Transport à la demande pour le bassin Chellois. Sinclair VOURIOT.

M. VOURIOT. Merci Président. Donc depuis 2007, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des transports collectifs, le Département accompagne les intercommunalités dans la mise en place de service de transport à la demande. Donc ce dossier concerne un projet de convention relatif au soutien financier apporté par le Département au TAD Proxi'bus du bassin Chellois. Il est proposé de reconduire l'aide départementale au TAD mis en place par le syndicat intercommunal de transport du bassin Chellois et des communes environnantes, et de conclure une convention pour la période transitoire d'une année. La participation du Département est estimée à 139 065 euros pour l'année 2016. Et effectivement, au niveau du TAD, ce sont les intercommunalités qui ont délégué du STIF, de la région.

M. LE PRÉSIDENT. Brice, merci Sinclair.

M. RABASTE. Merci Monsieur le Président, merci Sinclair. Juste quelques précisions : il s'agit d'une extension du TAD, qui fonctionnait bien mais qui est tendu aujourd'hui, enfin à partir du 1^{er} janvier, notamment grâce au soutien du Département. Et c'est un dossier sur lequel nous avons travaillé avec Céline NETTHAVONGS, mais aussi avec mes collègues Isabelle RECIO et Xavier VANDERBISE, parce qu'ils sont concernés aussi, ainsi que Véronique PASQUIER pour le secteur de Claye-Souilly. En fait, c'est une extension du transport à la demande pour ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui travaillent tôt le matin entre 5 heures et 7 heures du matin, mais aussi tard le soir. Et surtout une extension vers le transport à la demande pour ceux qui souhaitent se rendre à l'hôpital Jossigny qui est dans l'agglomération Marne-et-Gondoire, relatif à ce qu'on se disait tout à l'heure, et aussi de Montfermeil, parce qu'effectivement c'est compliqué. N'ayant pas d'hôpital sur notre territoire, il fallait faciliter le transport à la demande des plus fragiles, personnes âgées notamment, vers ces territoires-là. Et donc, c'est une belle collaboration, notamment avec Sinclair, représentant le syndicat des transports. Et je tiens à le souligner aujourd'hui. Je ne prendrai pas part au vote, compte tenu de la présence que j'assume du syndicat de transport du bassin Chellois.

M. LE PRÉSIDENT. Par contre, tu dois répondre pour la Commission des Finances.

M. RABASTE. Oui, c'est paradoxal, mais avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Marianne MARGATÉ à la parole.

MME MARGATÉ. Oui, sur ce mémoire, le canton de Mitry dépend également... ou en tout cas pour tout ou partie... de l'hôpital de Jossigny qui s'est donc éloigné de fait avec la fermeture de celui de Lagny, et avec une situation assez compliquée également pour nos concitoyens de s'y rendre. Donc pour ma part, je serai intéressée à connaître dans le détail à savoir comment on peut s'inscrire dans cette amélioration du transport pour nos personnes âgées qui aujourd'hui n'ont très strictement aucun moyen de se rendre à Jossigny autrement que par le RER qui va sur Paris.

M. LE PRÉSIDENT. Question essentielle à laquelle on va tenter de répondre. Sinclair

M. VOURIOT. Là aussi, il y a un rapprochement qui est fait entre le syndicat des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et celui de l'interco de Marne-et-Chantierine, de Chelles pour trouver la solution à travers le TAD pour que les habitants de Chelles puissent accéder le plus directement possible à l'hôpital de Marne-la-Vallée. Ah pour Mitry ? Cela, c'est pour Chelles. Mais nous pourrions mettre la même chose de l'autre côté. Sachant que nous, nous travaillons au sein du syndicat sur les liaisons Roissy-en-France-Val-d'-Europe. Donc nous

allons développer – mais là on va solliciter le Département, mais c'est la surprise 2016, Monsieur le Président – un TAD sur les secteurs 3 et 4 de Marne-et-Vallée qui, pour l'année, reviendrait à 1,2 million. Alors, je sais que le Département va baisser ses aides, mais on va solliciter le STIF. Et à ce travers-là, l'idée c'est de sortir du périmètre de compétences du syndicat, comme on l'a fait avec Chelles, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Laurent MAILLET, vous pourrez mettre à l'étude ce que demande Mme MARGATÉ ?

M. MAILLET. Peut-être un complément, et pour ceux qui étaient déjà présents dans la précédente assemblée, lors de l'approbation du Schéma de transport de mobilité durable en février dernier, nous avons pointé, et nous serons amenés, je pense, dans les mois qui viennent, à proposer de confirmer l'orientation du besoin de liaisons entre les secteurs, on va dire, nord Seine-et-Marne et les nouveaux hôpitaux. Donc c'est une action qui avait déjà été pointée à laquelle il faudra répondre soit dans le cadre de lignes régulières, et là pour le coup, cela dépend effectivement du STIF et de l'implication locale, soit dans des dispositifs comme cela a été mis en œuvre, de type TAD, qui ont en l'occurrence une souplesse un peu plus grande, puisque c'est bien des collectivités qui, après délégation de compétences, peuvent prendre l'initiative. Donc, on invite effectivement... Le système Proxi'bus permet de développer ce type de demandes. Mais c'est bien une action qu'on a pointée.

M. LE PRÉSIDENT. Moi je me permettrai quand même de tempérer ces demandes-là pour deux raisons : les retours que j'ai du SDIS par rapport à la saturation de l'hôpital de Jossigny. C'est un vrai problème. Or là nous sommes en train – et je ne sais pas si c'est l'objet de la séance – d'organiser un fléchage vers jossigny. Il peut aussi y avoir un fléchage vers l'hôpital de Meaux. Il va falloir quand même qu'on y réfléchisse parce que Jossigny est déjà en grande saturation, très grande saturation. Donc, cela c'est un vrai débat, donc je pense qu'il y a là tout un travail à faire, voilà. D'accord. Monique, tu veux dire un petit mot ?

MME DELASSART. Oui, c'était simplement pour m'associer également bien sûr à la réflexion puisque le secteur de la Brie francilienne est également touché. Ce grand secteur qui va devenir Paris-Vallée de la Marne va être aussi impacté par toutes ces propositions, puisque nos habitants vont aujourd'hui sur Jossigny, sans aucun moyen de transport, je le rappelle, également. Et ils n'iront pas à Meaux, bien entendu. Et là, par contre certes, il y a un transport qui existe. Mais ils n'iront pas à Meaux.

M. LE PRÉSIDENT. Vous voyez que chaque fois qu'on implante un élément structurant tel que hôpital ou autre, il faut penser à comment l'irriguer, essayer d'y réfléchir un peu avant. Cela n'a pas été le cas, mais on va s'y mettre. Je soumetts à vos votes, alors. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, écoutez, il est adopté.

N 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant un avenant pour des communes de la Bassée-Montois. Sinclair.

M. VOURIOT. Oui, donc le 26 mars 2010, l'Assemblée départementale approuvait la délégation de compétences du STIF en matière de transport scolaire. À la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, pour l'ensemble des écoles du premier degré, pour la rentrée 2014-2015, le Département se devait de proposer de nouvelles modalités techniques, et ce afin d'accompagner au mieux les acteurs locaux, communes, communauté de communes ou syndicats intercommunaux quant à la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires. À cet effet, il a été proposé le 3 octobre 2014 et le 13 février 2015 l'adoption de nouvelles conventions incluant le choix de ces nouvelles modalités techniques, et au terme de l'année scolaire 2014-2015, certaines collectivités partenaires ont souhaité modifier les dispositions de la convention partenariale. Des avenants ont été proposés au cours de la séance du 2 octobre 2015, et c'est dans le même processus que la communauté de communes Bassée-Montois de souhaite adapter ses choix. Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant à la convention de partenariat qui liait cette communauté de communes au Département.

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice RUCHETON.

MME RUCHETON. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Y'a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Non, je le soumets à vos suffrages. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N 3/05

M. LE PRÉSIDENT. 3/05. RD 1605. En fait, c'est un barreau de liaison entre Melun, Rubelles et Vert-Saint-Denis. Sinclair.

M. VOURIOT. Oui, donc sujet important Monsieur le Président puisque vous l'avez évoqué l'aménagement de la RD 1605, barreau de liaison entre la RN 105 et la RD 636 sur le territoire des communes de Melun, Rubelles et Vert-Saint-Denis a été soumis à enquête publique unique, traitant à la fois l'enquête préalable à sa déclaration d'utilité publique, et l'enquête parcellaire destinée à déterminer exactement les terrains à acquérir pour cet aménagement. Donc il est nécessaire d'approuver les résultats de cette enquête, d'apporter la réponse du Département aux observations du public et du commissaire enquêteur, et d'approuver la déclaration de projet nécessaire et préalable à la déclaration d'utilité publique relevant de la compétence du Préfet. Vous avez effectivement les plans. On voit bien que c'est un barreau nord-est de l'agglomération de Melun qui part du futur... du centre hospitalier, qui contourne la ZAC de la plaine de Montaigu, la ZAC des Hautes Bornes, la ZAC des trois noyers, voilà... avec les créations techniques. Les principales... vous avez les principales observations recueillies au cours de l'enquête qui sont détaillées, l'avis du commissaire enquêteur qui a mis un avis favorable sans réserves ni recommandations sur la cessibilité au profit du Département des immeubles à la réalisation du projet correspondant aux emprises définies dans le dossier d'enquête parcellaire.

Suite aux différentes remarques lors de l'enquête publique, le département apporte les réponses et les précisions suivantes : sur la présentation et périmètre de l'enquête, sur la circulation, sur les carrefours du quadrilatère de Melun nord, sur le giratoire intermédiaire de raccordement à la route de Voisenon, sur l'échangeur est intersection de la RD 605 et de la RD 636, sur une proposition d'enterrer la partie est du barreau, sur les carrefours. Important, les modes doux, les modes doux. Le Département entend poursuivre la concertation avec les acteurs locaux sur les déplacements des modes doux qui font l'objet de préoccupations importantes. Donc là, c'est un engagement fort du Département. Il y a les transports en commun, effectivement, l'enjeu écologique, les nuisances sonores, et donc remarques sur l'enquête parcellaire qui n'a pas posé de problèmes. Donc, il vous est proposé de vous prononcer sur celui-ci et d'adopter le projet de délibération qui se décompose en deux articles, d'adopter en tant que déclaration de projet, conformément à l'article de l'environnement le document joint en annexe qui intègre les engagements du département suite à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement d'un barreau de liaison entre la RD 636 et la RN 105, nommée RD 1636, sur les trois communes que l'on a nommées précédemment...

M. LE PRÉSIDENT. Chacun a lu attentivement le mémoire, merci Sinclair.

M. VOURIOT. Et d'autoriser... Non, mais en commission, cela a fait l'objet... donc je me permets de détailler.

M. LE PRÉSIDENT. Ah d'accord, je ne savais pas.

M. VOURIOT. Et d'autoriser le Président du conseil à voter, voilà, à faire voter...

M. LE PRÉSIDENT. Sinclair. Euh... Xavier.

M. VANDERBISE. Alors, je serai plus court, et un avis conforme de la Commission Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'ouvrir la parole – je pense qu'il y en aura – moi je voulais simplement dire que c'est un engagement fort du Département vis-à-vis de Melun. Et en fait, c'est pour permettre le développement de l'écoquartier au nord de la Rocade actuelle. Donc c'est important. Voilà, donc, j'ouvre maintenant la parole à celle et ceux qui veulent la prendre. Denis.

M. JULLEMIER. Oui Monsieur le Président, chers collègues. Juste pour dire également, on venait d'évoquer tout à l'heure l'accessibilité aussi aux hôpitaux. Cela fait partie aussi d'un point important puisque c'est l'accessibilité vers le futur hôpital de Melun-Sénart qui est à proximité. Donc cela fait aussi évidemment des attentes fortes, puisque vous l'avez vu, l'hôpital avance. Et puis deuxième point, et ce que je voulais également dire – c'est vrai que c'est important aussi pour Melun. Néanmoins il y avait des remarques par le commissaire enquêteur aussi sur l'inquiétude des communes avoisinantes, notamment de Rubelles et de Voisenon. Et qu'on ne peut que se féliciter que dans cette délibération, on prend en effet... Le Département prend l'engagement d'une concertation sur un certain nombre de sujets, et notamment ce qui inquiétait à la fois Rubelles et Voisenon, sur le fameux giratoire de l'accès par Voisenon et de Rubelles vers Melun.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, juste un mot personnel. Comme je me suis pris un certain nombre de coups – mais je suis fait pour cela - avec le T ZEN 2, je voudrais aussi que les élus de Melun et les habitants de Melun voient l'effort que l'on fait pour cette ville, et que tout cela aussi s'articule. Parce que si on aboutit aussi à une requalification bien nécessaire de la gare où cela se passe très mal actuellement sur le plan sécurité, et aussi les quartiers en rue 1, en rue 2 autour du tribunal, tout cela forme un ensemble. Et donc je pense qu'il convient que les élus melunais et les Melunais aient aussi conscience de ce que nous apportons. D'autres prises de parole ? Donc je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien écoutez, il est adopté. C'est important.

N 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/06. Brie-Comte-Robert. Giratoire. Sinclair. Tu essayes d'être un peu plus concis, parce que là on frise l'hypo et on veut avancer.

M. VOURIOT. Oui, là je vais aller vite. Le présent rapport concerne la création d'un carrefour giratoire entre la RD 316 et Chemin de Brie à Cossigny pour permettre la desserte de parc d'activités, du futur parc d'activités des Hauts-des-Prés sur le territoire de la commune de Brie-Comte-Robert. Ce qu'il en est, c'est que c'est l'interco qui porte le projet à travers sa Société mixte locale de la Brie française. Le projet est estimé à 1 million 100. Le Département reprendra les emprises, et cela ne lui coûtera rien. Donc un projet de convention liant les trois partenaires.

M. LE PRÉSIDENT. Cathy BISSONNIER.

MME BISSONNIER. Avis conforme de la Commission Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Mon cher Jean, voilà quelque chose d'intéressant pour Brie.

M. LAVIOLETTE. Oui, j'attendais le vote pour vous remercier.

M. LE PRÉSIDENT. On va voter alors, on va voter. Et puis après, je te donne la parole. Bien sûr, bien sûr... mais bon, cela ne paraît pas... Bon, je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, c'est acquis. Après avoir fait déjà beaucoup pour Brie, nous poursuivons.

M. LAVIOLETTE. Je ne sais pas. Non, depuis trois ans, c'est la première fois que vous faites quelque chose pour moi, donc j'en profite. Donc je voulais vous remercier pour cette décision. Cette décision permet de... de ce projet qui durait depuis déjà un certain temps... va permettre à Brie-Comte-Robert de continuer à créer des emplois sur la ville et sur son intercommunalité. Merci.

N 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/07. Reclassement d'une section, voirie communale de Villevaudé. Toujours Sinclair.

M. VOURIOT. Oui, donc c'est suite à la déviation... le nouveau tracé de la RD 34 qui date des années 70. Donc une partie de l'ancien tracé, dite rue des Étangs va être pris dans la voie communale. Donc il y a accord de la collectivité, et donc il est proposé de délibérer à cet effet.

M. LE PRÉSIDENT. Brice.

M. RABASTE. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Le vote. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, merci pour Villevaudé.

4/01. Ah oui, alors attendez. Là, je vais vous demander quelque chose, parce que... est-ce qu'il serait possible de passer les mémoires 6 immédiatement après les mémoires 3, pour la raison que Patrick SEPTIERS est indisponible cet après-midi. Cela ne vous gêne pas ? De toute façon, il faut tous qu'on les fasse. Patrick.

M. SEPTIERS. Je suis indisponible pour la bonne cause parce que je vais au départ du procureur de Fontainebleau à 15 heures, et après de la sous-préfète. Donc, vous voyez le dénuement dans lequel est le sud Seine-et-Marne. Nous n'aurons plus de procureur, ni plus de sous-préfète dans la journée.

N 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Allons-y.

M. SEPTIERS. Donc le 6/01, c'est simplement la prolongation de la convention que le Département a avec Seine-et-Marne Tourisme. Prolongation d'un an qui reprend les mêmes thèmes que sur la convention précédente, c'est-à-dire sur la mise en œuvre des orientations que le Département a défini, sur la mise en œuvre du plan d'action et sur la mise en œuvre des accords de partenariats que gère pour le Département Seine-et-Marne Tourisme. Donc, c'est un avis favorable de la Commission....

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc il y aura un comité de suivi sur la mise en œuvre de cette convention, et avec une réunion au moins une fois par an. Oui ? Julie GOBERT.

MME GOBERT. Rien à redire sur le fond et évidemment l'intérêt de cette convention de partenariat. Peut-être dans les intitulés, et notamment sur l'offre touristique qui concerne le sport, qui s'arrête au vélo... enfin sur lequel on pense qu'il pourrait être intéressant d'aller un peu plus loin, d'abord sur la randonnée, puisque de fait c'est là où nous investissons aussi massivement et que c'est un sport qui est pratiqué par les Franciliens qui viennent spécifiquement sur notre territoire un ou plusieurs jours pour pouvoir le pratiquer. Et après, d'autres sports qui sont aussi très attractifs sur notre territoire. Je pense notamment à Fontainebleau qui a un ensemble d'équipements, de ce point de vue.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une remarque pleinement justifiée. Nous y veillerons. Je ne sais plus si je l'ai soumis à vos votes. Non. Je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien il est adopté, et puis nous veillerons à ce que vient de dire Julie.

N 6/02

M. LE PRÉSIDENT. 6/02. Avenant Fondation du Patrimoine. Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Oui, c'est pareil, c'est la reconduction pour un an de la convention qui nous lie avec la Fondation du Patrimoine, dont je rappellerai qu'elle a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine privé visible depuis l'espace public. Voilà. Donc c'est la reconduction de cette convention pour un an qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Y'a-t-il des prises de parole ? Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président, vous l'imaginez, je n'ai rien contre cette délibération de reconduction d'une convention ancienne. Je voudrais simplement indiquer qu'étant membre du conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine, au plan national, je ne participerai pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Je soumetts donc au vote. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, c'est bon pour notre patrimoine. Il est adopté.

N 6/03

M. LE PRÉSIDENT. 6/03. Projet scientifique et culturel de nos archives. Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Oui, Monsieur le Président, donc c'est un document important qui va permettre de fixer les axes d'orientation stratégique pour nos Archives départementales pour les cinq années à venir. Et en introduction, je voudrais souligner le gros travail qui a été fait par l'équipe des archives, et donc qui va nous permettre de bien définir l'orientation, de bien voir les améliorations de fonctionnement, et de déterminer des investissements – et ils sont importants – que nous aurons à faire dans les années à venir. Donc c'est quelque chose de... une clarification et un document, je dirais, stratégique extrêmement important.

Alors, donc depuis 1796, il existe des Archives départementales qui sont installées à Dammarie depuis 90. C'est à la fois un service administratif, culture et administratif, qui est rattaché à la Direction générale adjointe et qui est géré par le Département depuis 83, qui assure des compétences obligatoires, mais je vous rappellerai que c'est une compétence partagée avec l'État. Donc des enjeux forts sur la collecte et la conservation de ces archives historiques, d'abord sous une forme traditionnelle, et aussi sur la communication et la transmission, l'accessibilité et la valorisation, tout cela dans un contexte de modification forte des usages et des pratiques des publics.

Je vous rappellerai que nous avons découvert des micro-organismes sur des conditionnements d'archives. Donc cela va entraîner des travaux importants sur le bâtiment, dans les magasins. Donc, cela a conforté l'idée d'avoir un document d'objectifs de référence pour les cinq années à venir. Je vous rappelle que c'est un document qui n'est pas obligatoire, qui est volontaire. D'ailleurs, il y a peu de départements qui auront ce document.

Il y a trois axes principaux – alors, je ne vais pas les détailler, vous avez le mémoire qui en fait un condensé, et puis vous avez ensuite le projet dans sa globalité. Le premier objectif est de répondre aux attentes du public, bien évidemment. C'est-à-dire communiquer les documents, valoriser les archives par une offre pédagogique et culturelle, favoriser l'accessibilité à l'histoire pour tous. Deuxièmement c'est assurer la collecte, la conservation et les traitements du patrimoine du Département. Et troisième point, c'est de renforcer la place des Archives départementales dans le réseau des organisations administratives des institutions culturelles et scientifiques.

Voilà, il y a l'identification également de cinq axes de progrès : le problème du bâtiment que l'on a évoqué, à la fois par rapport aux problèmes que nous avons recensés aujourd'hui, mais également dans une évolution parce que à moyen terme, le bâtiment actuel de stockage sera trop petit. Donc il faut réfléchir à une extension et profiter peut-être de la nécessité de déménager les magasins actuels pour pouvoir les retraiter pour peut-être faire une première partie du bâtiment nécessaire à plus long terme pour éviter les coûts de transfert, de stockage, etc. L'archivage électronique qui devient nécessaire ; la transmission de l'histoire départementale, et assurer bien évidemment les compétences obligatoires de ce qui est pour nous une mission de service public. L'ensemble de ce projet scientifique et culturel pour les années culturelles 2015 à 2020 a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Bon, oui, je vais donner la parole à Virginie THOBOR, mais avant je voudrais m'associer à ce qu'a dit Patrick SEPTIERS pour l'important travail qui a été fait avec l'équipe de Madame RAMBAUD, suite à un gros incident. Mais vous avez su en tirer aussi parti pour avoir une prospective intéressante avec une centaine d'actions possibles. Donc moi, je voudrais vous dire toute ma reconnaissance, surtout dans ce contexte quand même pas facile pour vous. Virginie THOBOR.

MME THOBOR. Juste une petite intervention Monsieur le Président. Juste, on avait voté la dernière fois la suppression des aides aux étudiants en recherche, et je souhaitais

simplement attirer l'attention sur le point du document... le point 162 où on fait état, justement, de la suppression de la subvention de 800 euros. Se pose la question du coût de l'évaluation, de l'impact en tout cas de nos actions vis-à-vis en tout cas du secteur de la recherche. Voilà, je souhaiterais être informée des actions qui seront potentiellement mises en place pour faire en sorte d'attirer plus d'étudiants chercheurs dans ce cadre-là.

M. SEPTIERS. La réponse que nous vous avons faite en commission était de dire que les chercheurs qui, jusqu'à présent, pouvaient bénéficier de subventions faisaient surtout des recherches, je dirai pour eux, ce qui est normal mais qui n'apportaient pas une valorisation par rapport à la partie purement départementale, et donc il y aura une réorientation dans ce sens-là. Donc ce n'est pas du tout un abandon par rapport aux chercheurs, mais une réorientation.

M. LE PRÉSIDENT. À définir. Je soumetts au vote cet important mémoire. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté et c'est tant mieux.

N 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/04. Don d'archives de Suzanne Tourte. Martine BULLOT.

MME BULLOT. Merci Monsieur le Président. La ville de Cormontreuil, dans la Marne, demande le transfert des archives concernant Suzanne Tourte, actuellement conservées aux Archives départementales sous les cotes 129 J 7479. Une convention établie entre le Département et la ville de Cormontreuil définit les modalités de ce don et le transfert de propriété. En fait, ce sont des archives concernant cette artiste peintre et graveur, native de la ville de Cormontreuil, dans la Marne. Ces documents ont été donnés aux Archives départementales de Seine-et-Marne en 1999 par l'abbé Jean Perrin, curé de Faremoutiers, et ami et exécuteur testamentaire de Suzanne Tourte. Ils ont été conservés dans le fonds sous les cotes 129 J 7479. La ville de Cormontreuil conserve par ailleurs les archives de Suzanne Tourte dans sa nouvelle médiathèque. Les archives conservées aux Archives départementales complètent ce fonds. La ville de Cormontreuil a donc présenté une demande de transfert auprès des Archives départementales de Seine-et-Marne afin de regrouper les pièces d'archives relatives à Suzanne Tourte à Cormontreuil, sa ville natale. L'abbé Perrin, avant sa mort, à dans une lettre datée de janvier 2005, avait de fait approuvé l'initiative de rassembler à Cormontreuil les différents documents relatifs à Suzanne Tourte. La convention proposée entre le Département et la ville de Cormontreuil définit en conséquence les modalités de ce don. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Cathy BISSONNIER.

MME BISSONNIER. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme. Y'a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Je soumetts à vos votes. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

Alors, je vous propose que nous arrêtons là nos travaux, mais j'ai plusieurs choses à vous dire, des invitations. Je voudrais vous inviter à sillonner le marché de Noël installé dans notre hall. Nous avons ouvert ce marché cette année aux agents de la préfecture, donc ne vous étonnez pas de voir des agents de la préfecture. Et puis je vous demande d'écouter religieusement avec aussi des oreilles laïques la prestation de la chorale de notre personnel départemental qui va se tenir là. Et on reprend la séance à 14 heures, cela vous va ? Bonne chorale, bon marché, bon appétit.

La séance est interrompue de 12 heures 38 à 14 heures 17.

N 4/01

M. LE PRÉSIDENT. 4/01, mes chers collègues. L'engagement du Département dans la lutte contre la radicalisation par la mise en œuvre d'une action en direction des familles. Et c'est Laurence PICARD qui nous en parle.

MME PICARD. Voilà, merci. Dans le cadre du plan national de lutte contre la radicalisation violente des filières terroristes, un numéro national d'appel téléphonique a été mis en place pour permettre aux familles et aux proches des personnes concernées de signaler des situations inquiétantes, et de bénéficier d'une écoute et d'un conseil. Une cellule de suivi mensuel dirigée par le Préfet en lien avec le Procureur de la République mobilise l'ensemble des acteurs du Département, Éducation Nationale, PJJ, Caf, Police, Gendarmerie, ainsi que le département dont la compétence sociale est largement concernée. Afin de mieux répondre aux situations des familles démunies, un projet d'accompagnement spécifique aux jeunes et aux familles est mis en place, coordonné par la Rose des Vents, en articulation avec l'association pour la défense des familles et de l'individu victime de secte. Donc, là... Le projet de la Rose des Vents qui a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projet mis en place par la Préfecture propose un accompagnement et un... et soutient les familles ou les proches. L'action s'inscrit dans le dispositif de prise en compte des signalements effectués par des familles ou des proches *via* le numéro vert, les administrations nationales ou qui sont reçues par les collectivités territoriales. La mobilisation de l'ensemble des acteurs dans une prise en charge la plus adaptée (écoute, rencontre, conseil) sera recherché en articulation avec les dispositifs de droits communs. L'équipe de la cellule d'écoute et d'accompagnement des familles sera composée du Directeur de la Rose des Vents, d'éducateurs spécialisés, d'un psychologue, d'un psychiatre et d'un secrétariat comptabilité. La Rose des Vents travaillera en complémentarité avec l'ADFI, donc Association pour la Défense des Familles et de l'Individu victime de secte, créée en 1975. Un certain nombre de techniques employées par les mouvements sectaires « classiques » sont également utilisés dans le cadre de la radicalisation. Dans ce contexte des groupes de parole seront proposés aux familles et aux jeunes avec deux objectifs : offrir l'occasion d'un partage d'expérience et dégager de cette mise en commun des leviers de – il faut lire – déradicalisation directement utiles pour structurer une nouvelle forme de prévention. À l'avenir, ce projet pourrait s'enrichir d'actions de prévention. Ainsi la cellule d'écoute et d'accompagnement des familles pourrait être amenée à animer des actions de sensibilisation aux repérages des signes de radicalisation et de rupture. Ces actions seraient menées tant en direction des professionnels MDS, centres sociaux, collèges, etc. qu'en direction des familles. Pour 2015, le budget prévisionnel de l'action s'élève à 200 000 euros avec une participation de 20 000 euros pour le Département et 180 000 euros pour l'État. Voilà. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, quelques points sur ce dossier. Tout d'abord pour avoir travaillé un peu dans le cadre de la DF là-dessus, on est malheureusement un des départements placés en tête des adolescents qui tombent dans ce piège radical, si je puis dire, terrible, de pouvoir avoir rencontré des familles et qui sont de tous niveaux et de tous bords. On s'imagine quand on voit leur détresse et leur incapacité à comprendre ce qui s'est passé avec leur enfant, on se dit que l'on ne peut pas rester absent de ces trucs-là. J'ai donc recherché des... des liens et des pistes avec la Miviludes, et donc nous a... et avec l'association des départements de France, et avec Monsieur le Préfet. Et, je vous resoumettrai certainement quelque chose pour que l'on abonde cette première participation pour... Je pense qu'il serait bon d'avoir un document pour la prochaine rentrée. Alors quand je dis document c'est... Je ne sais pas du tout. Enfin, il faut trouver le bon outil quoi, qui soit en phase... Alors peut-être par une vidéoclip, je n'en sais rien... qui soit quelque chose que les ados reçoivent et utilisent quoi, et non pas en faire un guide comme l'ASSR qui est très bien

fait, mais sur lequel on sait fort bien que c'est sur ce sujet-là. Et je vois Virginie et je sais ce qui est fait aussi par chez vous. Je pense qu'il faut que l'on essaie de mettre en commun tout cela pour aboutir à sensibiliser nos 17 000 élèves de troisième, parce que c'est à la charnière, cette charnière-là de troisième où les choses se jouent beaucoup chez les jeunes filles comme chez les jeunes garçons. Donc, je vous le dis et je pense qu'il faut que l'on arrive à trouver. Donc, il y aura un travail en commun. Je pense vous proposer de créer un groupe de travail sur ce sujet-là qui permet d'avancer et d'agir sur nos... nos grands collégiens que sont les troisièmes mais... qui sont donc, les premières cibles. Voilà. Je ne peux pas en dire pour le moment parce que c'est un sujet quand même très important et... où il faut que l'on s'entoure aussi d'expérience comme ce qui se fait chez Virginie THOBOR, et j'y suis sensible, et dans d'autres... dans d'autres collèges, à Brie aussi, sur... à la Ferté-Gaucher aussi, où j'ai vu de très belles choses. Enfin, bon. Je pense qu'il va falloir que... qu'un certain nombre de collègues qui se sentent concernés et intéressés puissent nous rejoindre pour réfléchir à cela. Donc, voilà. Oui, Julie.

MME GOBERT. Justement nous voulions faire une petite intervention dans ce sens-là, donc on se rencontre. C'est qu'effectivement, c'est une problématique majeure pour le Département. On connaît un petit peu les chiffres. Donc, on soutient évidemment le projet et la participation du Département. Et qu'effectivement en commission a été évoqué le lien peut-être plus direct entre certaines institutions et la cellule préfectorale. Et que par ailleurs, effectivement dans les établissements scolaires, au-delà de trouver un moyen de communication qui touche directement les victimes qui sont approchées, aussi que les... que les professeurs, etc. puissent connaître le bon interlocuteur, savoir comment agir face à des comportements en classe sur lesquels ils ne se sentent pas vraiment à l'aise en termes de... de réaction. Donc, je pense que l'on est tous tout à fait d'accord pour pouvoir participer à la réflexion sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Brigitte me dit, parce que j'ai omis de le dire, on va... enfin, on est en cours d'organisation de formation pour les professionnels qui seront au contact des enfants. Mais là aussi, il faut que l'on soit vigilant sur comment ça s'articule avec qui. C'est pour ça qu'il faut y aller prudemment, je dirai. Voilà. Très bien. Bon, je vous propose que s'il n'y a pas d'autres prises de parole on vote sur ce... sur ce mémoire qui en fait est un nouveau fléau après la drogue, après plein de choses, qui vient frapper notre jeunesse. Oui, Virginie.

MME THOBOR. Ce qui serait intéressant – c'est vrai que le Conseil départemental a quand même quelques leviers, notamment en termes de subventions projets dans les collèges – et il me semblerait intéressant qu'il y ait des démarches volontaires qui s'inscrivent dans ces dispositifs. Je pense notamment aussi à la DSEA qui pourrait être mobilisée autrement. Bon, il y a la PJJ exactement et c'est vrai que c'est... Je pense que le volontariat des établissements est important à prendre en compte notamment par rapport... pour laisser une souplesse aussi, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Non, non, mais moi je partage tout à fait. J'ai demandé d'ailleurs à Jean-Claude LOUCHET de... de dégager des fonds substantiels malgré la pénurie pour cela pour l'année 2016. Mais il ne faut pas se tromper non plus, quoi. Il faut... voilà. Merci de vos apports. Donc, je sou mets au vote ce mémoire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté.

N 4/02

M. LE PRÉSIDENT. 4/02. Nouvelle politique, donc justement d'accompagnement du RSA en faveur d'un juste droit. C'est Laurence PICARD.

MME PICARD. Voilà. Un sujet dont on a déjà un peu parlé ce matin, me semble-t-il. Donc, dressant le constat de sa défaillance en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le Département agit pour donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. La politique menée jusqu'alors, facteur d'injustice sociale, inopérante en matière d'insertion professionnelle et génératrice d'abus, ne répond plus aux attentes ni aux intérêts des bénéficiaires du RSA. Conformément à ses engagements, le Département s'engage dans une gestion responsable et efficace du RSA dont les modalités ne porteront pas atteinte au droit des bénéficiaires. Pour rappel, il revient au Département la responsabilité d'orienter chaque allocataire vers un référent unique en charge de son accompagnement tout au long de son parcours d'insertion. Dans le cadre de ce parcours d'insertion, le référent a la possibilité de proposer et de mobiliser pour l'allocataire des actions d'insertion socioprofessionnelle permettant d'améliorer sa situation et de lever les freins à son insertion. C'est la contrepartie à respecter par chaque bénéficiaire pour percevoir l'allocation. Un mot du contexte, concernant le RSA du Département de Seine-et-Marne et le Département francilien qui a connu la plus forte évolution de son nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2009 (plus 71 %), à ce jour, les principales caractéristiques du dispositif RSA en Seine-et-Marne sont les suivantes : 28 000 foyers allocataires, 34 000 bénéficiaires du RSA à accompagner, 60 000 personnes qui vivent du RSA. À cette augmentation très importante du nombre de bénéficiaires s'ajoute également une non compensation en totalité par l'État des allocations individuelles de solidarité, ce qui soumet les départements et plus particulièrement le département de Seine-et-Marne à une forte tension sur les finances. Depuis quelques années, l'inertie d'institution départementale s'est installée. Inertie préjudiciable tant vers les bénéficiaires que l'on n'accompagne pas qu'envers le Département qui peine à juguler ses dépenses sociales. Nous enregistrons aujourd'hui – cela a déjà été dit mais on peut le répéter – près de 10 000 bénéficiaires du RSA qui ne sont pas accompagnés par aucun référent, et cette situation ne peut perdurer. Le Département a donc défini de nouvelles orientations dans le domaine des solidarités afin de mieux maîtriser cette dépense, et la volonté des élus départementaux est de veiller à une juste attribution du RSA et de lutter contre les fraudes de toute nature. Cette nouvelle politique départementale d'accompagnement et de coordination départementale de l'allocation RSA consiste à renforcer l'accompagnement, tout en garantissant les droits et les devoirs des bénéficiaires du RSA. La première étape consiste donc à veiller à ce que chaque allocataire dispose d'un référent unique en charge de son accompagnement tout au long de son parcours d'insertion. Il aura en charge également de veiller à ce que chaque allocataire dont il a la responsabilité, s'inscrive bien dans cette démarche d'insertion, sous peine de risquer une sanction pouvant aboutir à une radiation du dispositif du RSA.

Concernant les 10 000 bénéficiaires sans référent à ce jour, il est prévu de les réintégrer dans le circuit du dispositif RSA ou, dans certains cas, si cela s'avère nécessaire, d'enclencher une procédure de suspension de leur allocation. Il s'agira de procéder à un contrôle approfondi de leur situation, en vue de prononcer les ajustements ou la sanction adaptés. Enfin, afin d'alléger les associations d'accompagnement vers l'emploi, la charge administrative inhérente à l'actuelle procédure d'orientation, eh bien il vous est proposé de l'automatiser, cette procédure d'orientation à l'aide d'un logiciel métier, ce qui fera gagner environ 20 % du temps de travail des AVE. Les AVE seront ainsi en mesure d'accompagner un nombre plus important de bénéficiaires du RSA. Et par ailleurs, on le sait tous, une part incompressible de bénéficiaires de RSA souffrant de handicaps sociaux lourds, atteints pour

d'autres par une limite d'âge, ne sont pas réinsérables professionnellement. Il convient donc d'assurer pour autant leur sociabilisation. C'est pourquoi des contrats d'engagements spécifiques seront proposés dans le cadre de volontariat associatif ou de démarches organisées par des collectivités territoriales. Ce type de dispositif permettra également une position plus adaptée de nos travailleurs sociaux au profit de l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires issus des effectifs aujourd'hui sans référent.

Autre sujet, la création d'une commission départementale de coordination du dispositif RSA pivote cette nouvelle politique, la CDC RSA. Depuis la mise en place du dispositif RSA, le Département a fait le choix de déléguer les compétences concernant la qualification de la fraude, le prononcé des pénalités et le dépôt de plainte relative aux situations de RSA, déléguées donc aux organismes en charge du service de l'allocation la CAF et la MSA. La mise en place de la nouvelle politique implique que le Département reprenne à sa charge ses compétences déléguées, et qu'il s'organise au regard de cette mission. Ainsi, une commission départementale de coordination du dispositif RSA est créée. Cette instance revêt un rôle arbitral par rapport aux équipes pluridisciplinaires territoriales, de par sa composition et ses procédures de décision. Elle est pilotée par le Président du Conseil départemental. Alors là, on a une partie de l'amendement qui vient s'insérer là. Il faut rajouter – c'est un amendement qui a été posée sur la table – que la modification de la procédure de suspension permettant en cas de manquement de mettre fin aux droits RSA et de réduire la durée avant radiation d'un foyer de la liste des bénéficiaires est réduite à deux mois au lieu des sept mois actuellement. Donc, le détail des missions de la Commission sera précisé dans le mémoire suivant. Ces missions sont l'application stricte des dispositions prévues par la loi de lutte contre la fraude sociale, et elles permettent par ailleurs d'intervenir auprès des bénéficiaires du RSA qui ne répondent pas à leur obligation ou qui refusent de se soumettre au contrôle. En assurant ainsi une égalité de traitement à l'ensemble des bénéficiaires RSA, le Département entend appliquer le principe du juste droit que nous avons la volonté de porter. La Commission se réunira une fois par mois.

Important également, pour être juste et efficace et la nouvelle politique qui doit offrir des réponses adaptées au public et aux territoires selon les besoins exprimés, disons qu'une politique d'insertion en lien avec les territoires... Au niveau départemental, il s'agit de proposer au public bénéficiaire du RSA des accompagnements adaptés à leur problématique portés par des structures permettant de couvrir l'ensemble du Département. Des appels à projets et des marchés publics pourront être lancés. Et puis, au niveau des territoires, il s'agit de définir localement les besoins spécifiques de chacun des quatorze territoires DMDS en termes d'actions sociales professionnelles. L'objectif voulu est l'efficacité et l'efficacité opérationnelle en matière d'insertion. Cette nouvelle politique doit s'appuyer sur des moyens spécifiques dédiés, et nécessite un travail en lien étroit avec un certain nombre d'institutions et d'organismes. Ainsi une mission de contrôle est créée au sein de la DIHCS, et pour ce faire il est prévu l'affectation de moyens humains complémentaires qui sont détaillés dans le mémoire. Un travail est également en cours avec les différents partenaires institutionnels sur des nouvelles conventions permettant au Département de disposer d'un cadre conventionnel pour agir contre la fraude au RSA. Il s'agit, entre autres, de renégocier les conventions de gestion avec les organismes chargés du service du droit pour permettre au Département – je vous l'ai déjà dit – de récupérer la compétence en matière de fraudes au RSA, conventionné avec différents organismes (collectivités ou institutions) pour bénéficier de transferts d'informations utiles à la prise de décision sur des situations de fraudes et puis pour intégrer aussi la commission départementale de coordination du RSA. Voilà, ce que l'on peut dire rapidement sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Laurence. Y a-t-il, je pense, des prises de parole ? Julie GOBERT et Marianne, ensuite, MARGATÉ.

MME GOBERT. Bon, je dois vous avouer que pour cette délibération, par contre, nos idées ne vont pas converger. D'abord, sur la forme, et ensuite sur le fond. Sur la forme, parce qu'effectivement il y a déjà eu des annonces un peu tonitruantes dans la presse qui ont sans doute justifié que vous soyez... que l'on vous saute dessus à la sortie de la messe. Mais, il aurait été assez... plus respectueux d'attendre que cette assemblée délibère sur cette... sur cette proposition.

Oui – par ailleurs, par ailleurs – oui, je n'étais pas là.

M. LE PRÉSIDENT. On n'a repris que les habitudes que l'on nous a inculqué auparavant.

M. ÉBLÉ. Oui, mais vous les constatiez donc on pensait que vous aviez votre formule. On voit qu'il n'en est rien.

MME GOBERT. Par ailleurs, la manière de présenter la note où vous parlez davantage de fraudes que d'améliorations d'efficacité pour les bénéficiaires est aussi quelque chose qui nous interroge. Il y a un certain flou sur cette... cette note puisque, d'une part, il y aurait 10 000 bénéficiaires qui n'auraient pas la chance de bénéficier d'un accompagnement mais qui sont quand même considérés plus ou moins comme des fraudeurs, et d'ailleurs la fin de la note... de la délibération montre bien que c'est le contrôle qui est mis en avant.

Alors évidemment sur le fond, mieux aider et suivre les personnes au chômage plus ou moins loin de l'emploi, et proposer dans certains cas un accompagnement global, c'est-à-dire avec un véritable, une véritable procédure d'accompagnement social en sus d'un projet insertion professionnelle sont aujourd'hui des enjeux fondamentaux, et sur cela on ne reviendra pas. Mais vouloir aborder ce dossier de façon populiste en faisant croire que les montants sont considérables est une imposture. Mais, je le... je le dis. Et, vous jouez le jeu de la stigmatisation. Nous ne sommes évidemment pas contre le contrôle et l'évaluation de toutes les actions et politiques publiques. Néanmoins, il nous semblerait plus important de pouvoir mettre plus de moyens sur effectivement l'accompagnement des 10 000 bénéficiaires dont nous parlons. Nous ne savons pas d'où viennent le nombre des 10 000 bénéficiaires. Nous pensons qu'il faut donc améliorer les capacités à les suivre et à leur proposer un parcours cohérent avec leur profil en pensant les étapes d'insertion. Nous ne nions pas l'évolution nécessaire pour s'adapter aux exigences du temps et des territoires, mais rien ne sert d'être à charge contre la majorité des récipiendaires du RSA qui jouent le jeu, et qui sont confrontés à une réalité qui est accablante : c'est la destruction massive d'emplois sur notre territoire et au-delà, et un nombre... et un nombre de création qui est en demi-teinte. Alors, nous citer quelques cas particuliers n'emporte pas la majorité des bénéficiaires du RSA. Et je ne saurais trop aussi me référer à un... des discussions qui ont lieu depuis le... le 14 décembre, avec les réflexions sur un pacte républicain pour l'emploi, avec une vraie réflexion sur un plan massif pour améliorer la formation des chômeurs, pour prendre en charge cette question. Et, je pense qu'effectivement nous ne devrions pas, là où nous sommes en ce moment, vouloir opposer les uns et les autres, nourrir et stigmatiser certaines populations, mais au contraire réfléchir ensemble aux moyens d'investir plus massivement sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Alors, l'explication un petit peu du vote : nous allons voter négativement à cette délibération à la suivante, évidemment pas à celle à la convention Pôle emploi. Nous savons très bien que c'est extrêmement important qu'il y ait un échange de données, et combien dans nos territoires pour ceux qui étaient... qui s'occupaient de ces questions, comment ça pouvait être déterminant d'avoir des liens très proches du Directeur du Pôle emploi pour avoir ces... ces données-là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATÉ, vous avez la parole.

MME MARGATÉ. Donc, je... Mon intervention va dans le sens de celle du groupe socialiste, vous ne vous en étonnez pas. Donc, il nous est présenté une nouvelle politique d'accompagnement du RSA, plutôt que d'une nouvelle politique d'accompagnement. Cette

politique n'a qu'un seul but : la chasse aux soi-disant fraudeurs que sont les allocataires du RSA pour combattre ce que vous appeliez Monsieur le Président dans votre rapport présent... votre intervention à la première séance pour limiter cet assistanat, alors que c'est avant tout d'un droit qu'il s'agit. Un droit qui permet aux allocataires de vivre ou plutôt de survivre, parce que je suis désolée, ce dont on parle aussi, c'est du visage de la misère, celui qui fait, qui remplit, hélas les rapports d'études de... rapports sur le mal logement de l'Abbé Pierre, comme les files du Resto du Cœur dont nous avons eu... vu aujourd'hui qu'elles augmentaient encore plus. Donc un droit qui permet de vivre ou plutôt de survivre, certes contre des engagements qui constituent le devoir, et je pense qu'en effet c'est important. Mais, dans ce que vous nous présentez, la notion de droit s'efface devant celle du devoir, et c'est insupportable. Et c'est d'ailleurs éloquent : à aucun moment, il est envisagé le rétablissement de l'allocation du RSA. Vous ne traitez que de suspensions, de fraudes, de radiations, de réductions, d'amendes, de poursuites pénales. Les mesures que vous nous proposez sont injustes, incohérentes et inefficaces. Injuste par la stigmatisation, et je partage en cela les propos de Julie GOBERT, des allocataires du RSA. Car cette nouvelle politique ne vise pas à améliorer votre obligation, celle de mettre en place un accompagnement. On ne peut pas faire porter aux allocataires du RSA la responsabilité du défaut d'accompagnement. Et ce chiffre de 10 000 est agité – parfois 10 000, d'ailleurs mais dans le rapport suivant c'est 8 000, ce qui... mais qui sont-ils ? Qui sont-ils réellement ? Est-ce que ce sont ceux, par exemple, qui sont mis hors-jeu de l'accompagnement, non parce qu'ils l'ont voulu, mais par les limites de notre système, comme par exemple ceux qui se trouvent radiés par Pôle emploi et à qui, à aucun moment, un accompagnement n'a été proposé. Injuste aussi que, parce que l'on soit puissant ou misérable, décidément le contrôle ne s'exerce pas de la même manière. Et je le redirai même si ça agace certains, à titre d'exemple, quel contrôle de l'argent public des 41 milliards du CICE, ou cette semaine un exemple parlant sur la... avec l'abandon à l'Assemblée nationale d'une mesure permettant de combattre l'évasion fiscale, 80 milliards *via* une technique qui permet aux entreprises de faire du bénéfice en France et à le transférer dans des pays où les impôts sont très faibles. Incohérente, car il est illusoire de croire que ce durcissement de lutte contre la fraude permette de maîtriser les dépenses liées aux allocations. La charge insupportable du RSA qui pèse sur le Département ne pourra être allégée qu'à condition que l'État assure la juste et totale compensation financière. Et, vous savez Monsieur le Président, on l'a prouvé... notre groupe l'a prouvé une fois de plus aujourd'hui en votant la motion. Nous sommes à vos côtés pour réclamer son dû auprès de l'État. Elle ne pourra être allégée qu'avec une croissance réellement créatrice d'emploi, d'emplois stables et dignes pour contrer ce chômage de longue durée dont il est si difficile de sortir. Et c'est pourquoi il nous semble important à nous, notre groupe – et c'est pour cela que je le porte régulièrement dans notre assemblée – qu'il est nécessaire d'agir pour préserver nos emplois, que ce soit à Nestlé Purina, à Air France, à la Wabco, pour éviter que d'autres privés d'emplois ne deviennent demain les allocataires du RSA. Inefficace enfin, car des contrôles existent aujourd'hui, mis en œuvre par la CAF, et c'est d'ailleurs juste. Nous n'avons aucune donnée, aucun bilan de... aucune information ne nous est donnée sur ces contrôles. On a entendu le chiffre de dix. En tout cas, le rapport ne nous en présente aucun, ne nous permettant pas de juger de la qualité de ce contrôle. À la place, il est créé cette mission de contrôle de douze postes. Le coût de ces douze postes ajusté à celui de la commission départementale de coordination se réunissant une fois par mois sera bien supérieur au montant des fraudes que vous comptez récupérer. Inefficace, car aucun moyen supplémentaire n'est donné aux Maisons des solidarités pour mieux accompagner les allocataires du RSA ayant des problématiques sociales lourdes, et pour renforcer le partenariat avec Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global que nous soutenons par ailleurs. Inefficace enfin, car aucun moyen supplémentaire n'est dégagé pour les associations d'accompagnement vers l'emploi qui font déjà aujourd'hui face à une

situation tendue et qui verront demain augmenter le nombre de personnes à suivre. La qualité de l'accompagnement s'en trouvera... risque de s'en trouver diminuée, ce qui induirait une baisse de pourcentage du retour à l'emploi. Et, quand à la phase d'automatisation sur l'orientation, je pense que c'est une mauvaise chose parce que c'est le premier contact, et c'est une phase essentielle pour définir l'accompagnement le plus adapté aux allocataires. Nous avons les mêmes votes que le groupe socialiste, c'est-à-dire que nous voterons contre le 4/02 et 4/03, mais nous soutenons par contre ce qui est fait en partenariat avec Pôle emploi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qu'est-ce qui pousse au populisme ? C'est que le fait que 35 000 sur 35 000 bénéficiaires, vous ayez demandé 10 contrôles simplement en 2014. Comment cela peut-il être réaliste ? L'inefficacité pour moi, c'est vous qui l'apportez puisque nous sommes au terme de onze années de cogestion avec la CAF. Et les questions que vous me posez, ce serait à vous de m'y apporter des réponses, mais pas à moi de les rechercher. J'ai beaucoup travaillé sur ce dossier. Et je pense d'ailleurs détenir des éléments qui sont encore beaucoup plus accablants, mais je suis en attente de validation. Parce que là aussi, il y a des freins de côté de certains qui devraient être en cogestion. Le Préfet va trancher prochainement, et quand il aura tranché je dirai qu'elle est la réalité. Cette réalité qui est malheureusement porteuse de populisme, porteuse de populisme. Sur 25 000 à peu près en moyenne euros d'indus connus dans de nombreux dossiers où actuellement les indus de 2012, 2013 ne sont pas encore même pas à la moitié de ce qu'ils devraient être en termes de recouvrement. Aucune plainte, aucune procédure, aucune amende administrative, ça c'est choquant. Ça c'est choquant parce que c'est laisser libre cours précisément à ceux qui fraudent et qui sont minoritaires. La preuve, si on leur demande de redonner ce qu'ils ont touché, s'il y a des indus, c'est bien qu'ils sont repérés comme tels. Alors moi, ce que je veux dire, c'est que l'on ne sera jamais d'accord sur ce thème parce que l'on a deux approches différentes. Moi, je suis contre l'assistanat. Je suis contre une allocation purement distributive, sans aide de la puissance publique pour se réinsérer professionnellement, c'est-à-dire pour retrouver une dignité par le travail. Je suis et nous sommes pour une solidarité active. Accompagner, c'est donner de la dignité. Laisser faire, ne pas poursuivre ceux qui trichent... Dix contrôles en un an, mais vous vous rendez compte. C'est laisser libre cours à ce que certains individus malheureusement prennent pour de la faiblesse, et donc des possibilités d'actions par rapport à ceux qui en ont beaucoup besoin. Donc moi je dis aujourd'hui et j'entends ce que vous dites, mais vous falsifiez, vous falsifiez nos propos. Vous ne prenez qu'un aspect qui est minoritaire par rapport aux restes. Pour moi la dignité, c'est d'accompagner tous ceux qui ont le RSA et ça, ça n'a pas été fait. Et je vous le reproche, parce que je crois que quand on voit en 2012 il y avait 115 millions d'euros pour le RSA, c'est passé à 138 millions en 2014, et nous atteignons 170 millions aujourd'hui – c'est -à-dire qu'entre 2012 et 2016, il y a donc 55 millions d'euros supplémentaires qui auront été nécessaires pour financer l'allocation – la moindre des choses, c'est de suivre cette augmentation. C'est de l'accompagner, de l'évaluer. Ça... nous parlons d'argent public. Nous parlons d'argent public, et de sa consommation. Donc, voilà c'est pourquoi je crois que sur ce débat, nous ne serons jamais d'accord parce que nous n'avons pas la même approche. Ce n'est pas parce qu'il y a de la détresse, ce n'est pas parce qu'il y a de la précarité supplémentaire qu'il faut fermer les yeux sur ceux, justement, qui en abusent. Moi, je retourne ce que vous me dites. Ce n'est pas du tout pour ça. Au contraire, si on a deux tiers qui malheureusement doivent toucher une indemnité parce qu'ils sont dans une... un cas de détresse sociale, le tiers qui lui, mais c'est à peu près de cet ordre-là, qui lui pour des raisons diverses, d'ailleurs pas pour les raisons fondamentalement de fraude... Parce que quand on vous alloue quelque chose, sans un entretien, sans un référent, sans aucun suivi d'une année sur l'autre, vous continuez de souhaiter percevoir cette somme. C'est humain. C'est simplement humain. Ce

n'est pas parce que l'on a un désir de frauder. Quand certains auto entrepreneurs – parce que je suis en train de découvrir aussi – déclarent, avec des frais généraux, gagner 80 euros, alors que l'on sait que ce n'est pas la réalité, et que c'est facile à prouver, et sont donc attributaires du RSA – et j'ai pleins de cas comme ça, je suis en train de les étudier – eh bien, il faut à un moment dire à ces gens non, ce n'est plus possible. Pardon. Ce n'est plus possible. Voilà ce que j'ai dit. Alors oui, là je pointe des gens parce qu'ils doivent être pointés. Je ne pointe pas les autres. Simplement, ils portent préjudice aux autres et, c'est ça que je veux dire. Oui – non, je pensais... - oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Si, quelques mots tout de même, Monsieur le Président. Il me semble que dans votre raisonnement qui s'expose et que nous entendons, il y a quand même un biais assez flagrant qui est de faire se superposer le distinguo deux tiers, un tiers de bénéficiaires suivis – vous nous dites 10 000 bénéficiaires sont sans référent – de les faire se superposer avec – vous venez de le faire, c'est une file active j'entends – avec 10 000 présumés fraudeurs. Je dirai, il n'y a strictement aucune superposition. J'ai, j'ai entendu explicitement Laurence PICARD. Je l'ai noté. Je l'ai pris en note immédiatement, qui nous dit : les 10 000 bénéficiaires non suivis, on pourrait les exclure. Voilà. On est... on n'est absolument pas dans cette réalité. Sont-ils d'une certaine façon eux-mêmes des victimes ? Et c'est ce qui justifie votre critique d'un défaut d'accompagnement par l'institution. Vous mettez ça à 100 % sur le dos de la majorité politique, dont acte ça fait partie du jeu. La réalité, c'est qu'évidemment les bénéficiaires du RSA ne sont pas suivis par des politiques, quoi qu'un certain nombre d'entre nous – je l'ai fait moi-même avant 2004 – président les commissions locales d'insertion, donc ont un espace de responsabilité par rapport à cela. Mais enfin, c'est d'abord le travail de nos professionnels, et vous ne cessez de leur tresser des couronnes de lauriers, j'apporte ma propre contribution à ces louanges. Nos professionnels, y compris dans ce travail extrêmement difficile de l'accompagnement social, sont de très bons professionnels. Mais, je dirai, comme par ailleurs, dans un tout autre débat de nature plus budgétaire celui-là, vous évoquez le poids de nos charges courantes de fonctionnement et des masses salariales en regard de notre capacité à mobiliser une part des moyens dont nous disposons pour de l'investissement, vous êtes aussi dans l'observation que cette charge de fonctionnement est très lourdes. Or, j'observe que les 10 000 bénéficiaires non suivis qui devraient relever d'un accompagnement social et qui pour pouvoir relever d'un accompagnement social devraient pouvoir, je dirai, être approchés par des travailleurs sociaux que nous avons malheureusement en nombre insuffisant sans doute dans nos équipes... Donc, la vraie question c'est : est-ce que dans la perspective que vous appelez de vos vœux d'une meilleure couverture de la totalité des bénéficiaires, il y a de l'économie budgétaire à escompter ? Moi, je ne le pense pas. Donc, je dirai, en effet vous dites : nos différences d'appréciation sont irréductibles. Elles perdureront peut-être, mais il y aura au bout du compte un juge arbitre. Ce sont non pas nos comptes prévisionnels budgétaires, mais nos comptes approuvés, je dirai, qui nous permettront de voir si du fait du volontarisme que vous affichez, et qui est de bon aloi, et que je suis tout prêt, je dirai, à prendre également à mon compte... Parce qu'en effet, avoir un nombre important de bénéficiaires du RSA non suivis par nos équipes de travers sociaux, c'est un problème, oui. Parce que ces personnes ont besoin d'un accompagnement, mais sachant qu'il y a une grande diversité de situations derrière ces chiffres de grande masse, et qu'il y a des situations qui expliquent pourquoi il n'y a pas forcément de suivi individualisé. Par exemple, il y a des situations qui relèvent de problématiques médicales lourdes, de longue durée, d'addiction, par exemple, et qui font que, je dirai, quels que soient les efforts que fournissent nos professionnels, ils ne parviennent pas à établir la relation minimum nécessaire pour pouvoir définir, je dirai, des contenus d'un contrat d'insertion valides, actualisables, vérifiables dans la durée. Et ça, chacun d'entre nous qui s'est penché de façon un peu attentive sur ces situations, le sait et le connaît. Je ne parle même pas des problématiques, je

dirai, de nature psychologique voire psychiatrique qui sont excessivement nombreuses. Donc, il y a une véritable difficulté, mais laisser croire que parce qu'il y a un tiers de bénéficiaires qui ne sont pas suivis aujourd'hui dans nos comptes et encore une fois, faudrait-il – je partage ce point de vue, ce qui a été dit par les opérateurs précédents – vérifier de quelle nature, je dirai, est ce chiffre et qui sont ces bénéficiaires. Mais prenons acte du fait qu'ils existent, parfait. Le fait de renforcer des dispositifs de contrôle ne permettra en rien de réduire ce chiffre, parce que s'il y a contrôle, je dirai, ce n'est sans doute pas dans ces 10 000, mais peut-être tout aussi bien dans ceux qui ont des contrats actifs que le contrôle pourrait éventuellement révéler des situations abusives. La question sur le contrôle est de savoir qui est le mieux amène d'assurer ce contrôle, qui en a le savoir-faire, l'expérience. Nous, nous avons toujours considéré que c'était les opérateurs du paiement, parce que la Caisse d'allocations familiales connaît les situations individuelles, et pour d'autres types d'allocations, elle procède à des contrôles de situations. Et donc, je dirai, nous, nous pensons... moi j'ai toujours considéré que c'était la CAF de façon dominante, la mutualité sociale agricole de façon plus marginale, qui était à même d'assurer ces contrôles, plus que nos institutions. Parce que nous, nous avons en charge l'accompagnement individualisé, l'accompagnement social. Et si nous sommes à la fois l'accompagnement, par l'intermédiaire de nos travailleurs sociaux, et le gendarme du dispositif, il y a un espace de contradiction qui, quelque part, va mettre en cause la relation de confiance qui peut exister entre nos travailleurs sociaux et le bénéficiaire, et ça c'est extrêmement dangereux parce qu'au lieu d'améliorer la situation globale comme vous le semblez le souhaiter, ça risque au contraire de la dégrader. Donc moi, je serai extrêmement prudent sur le chemin que vous empruntez. Pour tout dire, je ne partage pas votre conviction, même si évidemment je partage l'exigence de contrôle, mais pas de façon directe, et en tout cas pas par nos travailleurs sociaux. Donc vous créez une batterie de 10, je ne suis pas certain que, je dirai, ça permette quoi que ce soit. Par contre, on aurait sérieusement besoin des moyens que vous allez y consacrer en termes de rémunération pour développer nos équipes de professionnels. Et si vous avez la capacité de dégager, ayant supprimé quelques politiques publiques que nous considérons comme importantes, si vous avez les moyens de dégager des moyens pour créer ces postes et renforcer encore nos charges de personnel, alors même que vous affirmiez la nécessité juste de l'inverse, je pense qu'il serait préférable de mettre ces postes, je dirai, dans nos services de la DGAS sur, je dirai, de l'accompagnement social et pas sur du contrôle. Mais bon voilà, vous avez en effet une autre politique que la nôtre. Donc, je valide le fait que sans doute nous sommes en désaccord, ce qui ne veut pas dire que nous soyons, je dirai, les rois du laxisme, en aucun cas. On peut parfaitement assurer ces contrôles, mais il faut savoir qui, je dirai, peut le faire de façon véritablement efficace. Et moi, je suis prêt à prendre les paris. Nous reviendrons d'ici un certain nombre de mois, une année je pense devrait suffire pour constater que je, dirai, vous allez avoir bien difficultés à redresser cette situation parce qu'en la matière, je dirai, l'affichage d'une volonté politique est insuffisante à changer la réalité des choses qui est parfois, je dirai, assez résistante. Voilà. Donc, bonne chance. Je vous le dis parce que, d'une certaine façon, c'est aussi un enjeu pour notre institution. Si on pouvait en effet faire des économies de ce côté-là, tant mieux, à condition que ces économies ne soient pas sur le dos des Seine-et-marnais qui ont besoin de notre aide, de l'allocation et de notre accompagnement, les deux. Donc, voilà. On verra d'ici quelques mois où nous en serons, mais faites attention de ne pas affirmer aujourd'hui de façon extrêmement, je dirai, péremptoire le fait que vous allez redresser les choses parce que avant vous, c'était la gabegie. C'était l'absence de volonté politique en la matière et que vous allez faire mieux. Je ne suis pas certain que vous parveniez à faire mieux quel que soit la volonté que vous affichez aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Écoutez, moi je dis que dans la vie, il faut expérimenter des choses. Moi, je pars d'un simple constat et je me fais répétitif. Oui, il y a une file active autour

de 10 000 bénéficiaires du RSA sur laquelle tout le monde est incapable de me dire quel référent ils ont, quel accompagnement ils ont. Premier constat. Premier constat. Je trouve d'ailleurs anormal que l'on en soit là. Dans le même temps, je m'aperçois qu'il y a eu 10 contrôles que vous avez demandés, sous votre responsabilité. Et en face, j'ai une liste d'indus, de récupération d'indus qui est bien supérieure et je ne vois aucune plainte, aucun recours, aucune amende administrative. C'est vrai que ça m'interroge. C'est vrai que ça m'interroge. Et qu'à partir de là, eh bien il faut investiguer ce domaine, l'auditer et puis voir peut-être que l'expérience que nous lançons aujourd'hui elle n'est pas fondée. Je pense que oui, parce que quand même, avant d'en arriver là, nous sommes allés voir ce qui se passait dans d'autres départements. Les départements qui ont d'ailleurs une file active bien inférieure à la nôtre, de l'ordre de 2, 3 000 non accompagnés et sur laquelle il y a déjà des résultats vraiment importants d'obtenus. Voilà, c'est tout bon et puis, on... Bien sûr, je m'engage à vous en rendre compte, à avoir un suivi, une évaluation qui permettra de voir lesquels se sont trompés. Moi en tous les cas, je n'accepterai pas d'avoir de telles politiques avec de tels engagements financiers sans être suivies, accompagnées, évaluées. Voilà. Et puis, nous ferons le point. Nous ferons le point. Pour autant, je suis confiant dans les mesures que nous mettons en place. En tous les cas, elles sont attendues, contrairement à ce que vous me dites. On m'en parle beaucoup dans mes déplacements. Elles sont attendues. Donc, et bien après nous ferons le bilan. Nous rendrons compte aux Seine-et-marnais. Nous rendrons compte. Quand je vois déjà la difficulté pour obtenir simplement le croisement des fichiers avec les organismes où nous sommes en cogestion, je me dis qu'il y a du travail à faire. Voilà, Laurence.

MME PICARD. Oui, juste un petit mot sans, sans vouloir être cruelle. Mais enfin, vous estimez Président du... Du Conseil général, et le RSA n'est pas un petit sujet. Donc, que vous ayez l'air de découvrir que sur ce sujet aujourd'hui, nous avons 10 000 bénéficiaires qui ne sont...

M. LE PRÉSIDENT. Je ne découvre rien du tout.

MME PICARD. Eh bien, si vous ne le découvrez pas et que vous l'avez laissé faire c'est encore pire. Donc voilà, on est dans un... alors maintenant que vous caricaturiez notre dispositif, qu'il ne soit pas parfait, peut-être mais en tout cas, nous ayant la connaissance que nous ne remplissons pas, en tant que collectivité responsable, nos obligations de suivi des bénéficiaires, et que l'on nous dit... Moi, quand je suis arrivée sur ce sujet en demandant au service où nous en étions, que l'on n'était pas en capacité de dire exactement combien de bénéficiaires étaient sans référent parce que nos bases informatiques n'étaient pas... Comment dire ? Performantes pour permettre de le faire, c'est quand même insupportable. Donc, on ne dit pas que les 10 000 bénéficiaires sans référents... On dit juste qu'ils sont dans la nature. On ne dit pas qu'ils sont fraudeurs. La fraude, c'est quelque chose de très particulier, qui est très identifiée, c'est... voilà, on ne jette pas la suspicion sur les plus fragiles ou les plus pauvres. On dit simplement : ces 10 000 bénéficiaires il y en a sûrement une partie qui relève d'un accompagnement MDS, une partie qui relève de l'accompagnement Pôle emploi, une partie qui relève de l'accompagnement des AVE, et puis il y a peut-être une partie de fraudeurs. Voilà, après quand on va demander à ces gens-là de se manifester, de revenir nous voir, s'ils ne viennent pas, c'est sans doute qu'ils ont un petit quelque chose à cacher. Ce sera peut-être plus facile à ce moment-là de faire une petite enquête pour savoir ce qu'ils ont à cacher, c'est tout. Mais ne caricaturez pas ce dispositif parce que, nous, ça ne nous fait pas plaisir non plus d'aller sur ce terrain, sur ce champ qui est de dire : bon il y a peut-être des fraudeurs, sans doute il y en a, mais il y a surtout des gens qui sont mal accompagnés. Ce n'est pas bon pour eux et ce n'est pas bon pour le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, nous allons donc passer au vote. Y'a-t-il des votes contre ? Y'a-t-il des abstentions ? Donc, la majorité départementale soutient ce mémoire important sur lequel il faudra revenir, effectivement.

N 4/03

M. LE PRÉSIDENT. 4/03. Alors là, ce sont des... des conséquences, je dirai. Donc, vas-y Laurence.

MME PICARD. On recommence. Donc, je ne vous rappelle pas notre volonté de modifier le dispositif RSA. Mais la création de cette instance départementale de coordination du RSA va permettre d'homogénéiser et de coordonner les pratiques aussi des équipes pluridisciplinaires territorialisées dans nos MDS. Donc pour résumer, parce que l'on vient déjà de dire beaucoup de choses, donc je ne voulais pas vous apprendre ce qui va se passer : un des axes forts de cette politique du contrôle du RSA porte sur le contrôle et l'évaluation des bénéficiaires. Donc, nous avons un certain nombre de création de postes de contrôle. La loi prévoit, vous le savez, dans les... un certain nombre de missions pour les équipes pluridisciplinaires dans les MDS actuellement. Et un certain nombre est mis en place dans les missions des équipes pluridisciplinaires. Mais la loi prévoit également une quatrième mission pour l'équipe pluridisciplinaire qui est celle de rendre un avis sur les propositions de suspension en cas de refus par l'allocataire de se soumettre au contrôle. Par exemple ça, comme la Commission des amendes administratives, n'est pas mise en place en Seine-et-Marne. Donc, il est proposé aujourd'hui la création d'une Commission départementale de coordination du RSA dont les missions portent sur les contrôles et complètent celles des équipes pluridisciplinaires territorialisées. Voilà. Pour mener les investigations nécessaires pour que la CDCRSA puisse qualifier une fraude et prononcer les sanctions qui s'imposent, un poste d'inspecteur de lutte contre la fraude au RSA est dédié à cette mission. Et puis, il y a la création de la commission départementale en elle-même. Cette instance revêt un rôle arbitral par rapport aux équipes pluridisciplinaires territoriales, par sa composition et des procédures de décision. Ses missions consistent à prononcer les avis de suspension lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre à un contrôle ; des avis de suspension lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre à l'exécution des devoirs en cas d'abus manifestes des avis d'ajournement ; des avis de suspension pour les bénéficiaires du RSA radiés de la liste des demandeurs de Pôle emploi – et vous le savez très bien qu'ils sont nombreux, il y en a plusieurs centaines qui sont dans la nature – et des amendes administratives dans les situations avérées de fraudes, éventuellement des poursuites pénales dans les situations dont le préjudice est supérieur à 20 000 euros. Ces missions sont l'application stricte des dispositions prévues par la loi de lutte contre la fraude. La commission se réunira une fois par mois. Elle est composée de... du Président du Conseil départemental, Vice-président en charge des solidarités, de la Direction de la coordination territoriale, du Directeur de la DIHCS, une Directrice (ou un Directeur) de MDS, le Directeur territorial de Pôle emploi ou son représentant, le Directeur de la CAF de Seine-et-Marne et son représentant, le Président de l'Union départementale des CCAS ou son représentant et le secrétaire. Alors il faut lire CDCRSA, il y a une petite confusion dans les... c'est dans l'amendement qui vous est proposé – et puis, le... Concernant le lien avec les équipes pluridisciplinaires territorialisées, il est bien précisé que lorsqu'une équipe pluridisciplinaire territorialisée – je n'y arriverai jamais – territorialisée dans les MDS se retrouve face à une situation réelle ou supposée de fraude, celle-ci peut saisir la commission départementale de coordination du RSA. À l'issue du contrôle effectué par les agents, la commission se prononce sur la qualification avérée ou supposée de la fraude.

Il vous est donc proposé de modifier le règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires et d'inscrire la possibilité pour ces équipes de saisir la CDCRSA d'une demande de contrôle pour les situations présumée de fraudes au RSA. Alors, il vous est proposé également dans l'amendement d'ajouter dans la délibération un article... Alors dans la délibération, un article et dans le règlement intérieur, c'est le même en gros, concernant la

réduction du délai de la procédure de suspension qui passe donc de deux mois... de sept à deux mois, qui passe à deux mois alors qu'elle était à sept mois actuellement. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, nous passons au vote. Y'a-t-il des votes contre ? Je pense, la même chose... D'accord. Pas d'abstention. Donc le vote majoritaire a voté ce rapport et l'amendement qui s'y joignait.

N 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/04. Convention relative aux modalités d'échange sur l'orientation, l'accompagnement donc des bénéficiaires. Et, c'est Yves JAUNAUX qui nous en parle.

M. JAUNAUX. Le traitement des données et des conditions est indispensable au Département afin d'améliorer la mise en œuvre des politiques d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du revenu de RSA, il est proposé de signer avec Pôle Emploi une convention. Alors, on nous donne les objectifs de la convention pour permettre d'améliorer les relations entre le Département et Pôle emploi. On nous parle bien sûr de sécurité, et de confidentialité, et de protection des données à caractère personnel. On nous parle du lien avec le logiciel département Solis injection... insertion, Solis ASE, Solis AST et Solis FSL. Et, c'est un avis favorable de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Yves. Rapporteur Commission des finances, c'est Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Oui, Monsieur le Président. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumetts cette convention au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Il est adopté.

N 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/05. C'est la convention de coopération entre Pôle emploi et notre Département pour l'insertion sociale. Laurence PICARD.

MME PICARD. Un dispositif dénommé accompagnement global a été élaboré au niveau national entre l'Association des Départements de France, la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle et Pôle emploi. Le département de Seine-et-Marne et la Direction territoriale de Pôle emploi ont souhaité décliner au niveau local ce dispositif national par le biais d'une convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi pour les années 2015-2018. Il a été effectivement mis en avant la nécessité d'une meilleure coordination entre parcours social et parcours professionnel des demandeurs d'emploi, notamment les plus éloignés du marché, qu'ils soient bénéficiaires ou non du RSA. C'est l'enjeu principal du partenariat entre Pôle emploi et les départements qui consistent à articuler les expertises emploi et social pour faciliter le retour à l'emploi. Une expérimentation a été mise en place en Seine-et-Marne sur le territoire de deux MDS : Mitry-Mory et Coulommiers. Le dispositif d'accompagnement global, donc, a pour objectif d'accroître la complémentarité et la coordination des actions des conseillers Pôle emploi et des travailleurs sociaux du Département. Le partenariat s'articule autour de trois axes : les freins sociaux légers, les freins sociaux appuyés, les freins sociaux lourds. La convention prévoit les modalités opérationnelles et les moyens mis en œuvre par Pôle emploi en matière d'accès à l'emploi, et par le Département en matière d'appui technique et de prise en charge des accompagnements sociaux.

Dans le cadre de ce dispositif, Pôle emploi a recruté des conseillers qui seront spécialement dédiés à l'accompagnement global. En Seine-et-Marne, il s'agit de 22 postes cofinancés par le FSE. Chaque conseiller aura un portefeuille compris entre 70 et 100 demandeurs d'emploi concernés par ce dispositif accompagnement global, ce qui doit permettre une détection renforcée et un accompagnement soutenu pour résoudre les difficultés de chaque personne engagée dans le dispositif. Le Département, lui, désigne 14 personnes ressources, une par territoire de MDS, afin d'assurer l'interface entre les conseillers dédiés de Pôle emploi et les autres travailleurs sociaux DMDS. Par ailleurs, trois cadres sociaux d'accompagnement technique des professionnels DMDS dont le financement sera mobilisé au titre du FSE soutiendront les travailleurs sociaux dans leur appropriation de la démarche. Ces trois postes seront créés dans le cadre du BP 2016. La mise en œuvre de cette convention repose également sur la mise en place d'une gouvernance territoriale entre la MDS et l'agence locale de Pôle emploi. Et, un comité de pilotage départemental réunira la Direction territoriale de Pôle emploi et des représentants du Département, dont la DIHCS.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Comme pour les autres, l'avis du rapporteur des Commissions des finances, là c'est Anne Laure FONTBONNE qui n'est pas là. Avis conforme de Jeff. Je sou mets... Ah, je laisse la parole à Virginie THOBOR – on le vote avant – bon, c'est comme vous voulez. Donc, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, je vous remercie, et je laisse la parole à Virginie.

MME THOBOR. Oui. Juste une petite remarque pour revenir sur la 4/03 dans le cadre des règlements intérieurs. Le premier règlement intérieur, notamment celui qui concerne l'équipe pluridisciplinaire, émet dans ses missions un avis pour examiner notamment la suspension, la réduction ; donne un avis sur les conditions d'attributions et les réorientations des bénéficiaires, etc. Sauf que... Donc, on donne un avis, sauf que si jamais un bénéficiaire doit revenir dans le champ du RSA, à quel moment on prononce cet avis ? Puisqu'il n'est pas spécifié notamment dans le règlement intérieur de la Commission départementale de coordination.

MME PICARD. Ça n'a pas changé.

MME THOBOR. C'est-à-dire qu'on ne prononce... La commission départementale ne prononce que des suspensions, alors qu'elle ne prononce pas éventuellement des réintégrations.

MME PICARD. Non, la... Les commissions territorialisées, les équipes... Actuellement, les équipes pluridisciplinaires, elles émettent un avis et ça remonte au Département, voilà qui au nom du Président la décision est prise de suspendre ou pas.

MME THOBOR. Oui.

MME PICARD. D'accord. Après de droit, les bénéficiaires au bout d'un an ils peuvent demander à être intégrés le... Donc ça, ça ne change pas. De même que les réorientations, ça ne change pas. Tout ne change pas dans le... le règlement des équipes pluridisciplinaires. C'est simplement les équipes pluridisciplinaires des MDS donc territorialisées, elles ont la possibilité quand elles ont des difficultés – et ça arrive – sur un dossier d'avoir recours à l'instance départementale de cette... cette commission qui pourra se saisir éventuellement de contrôle. Et, pour avoir... voilà, pour avoir une jurisprudence sur l'ensemble... qui sera pour toutes les équipes pluridisciplinaires en référence de ce qu'il peut se faire dans ces cas-là.

MME THOBOR. Et quand, il y a un doute de réintégration, qui se prononce ?

MME PICARD. Ça se retournera... ça repassera par les référents. Ils ont toujours leur référent, même quand ils arrivent en commission départementale. Cela ne change pas oui, ça repasse en équipe pluridisciplinaire.

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'application de la loi.

N 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/05, c'est ça ? 6. Convention relative à la gestion financière de l'aide personnalisée de retour à l'emploi. Valérie POTTIEZ-HUSSON nous en parle.

MME POTTIEZ-HUSSON. Alors, l'aide personnalisée de retour à l'emploi est une prestation non obligatoire qui est financée par l'État et qui a vocation à être mobilisée pour lever les obstacles ponctuels à la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA. En Seine-et-Marne, c'est l'association Initiatives 77 qui a la fonction d'organiser cette gestion financière et comptable pour le compte de l'État. Et aujourd'hui, il s'agit de renouveler avec votre accord cette convention État... convention de gestion pluripartite pour l'année 2016. Il faut savoir que pour 2015, l'État n'a pas reconduit de nouveaux crédits mais que néanmoins la totalité des crédits des années antérieures n'ayant pas été consommée, il reste à disposition une enveloppe financière d'un montant de 462 168 euros. Le rôle d'Initiatives 77 est de traiter la demande, de vérifier les pièces transmises, de procéder le cas échéant au paiement de la prestation, à savoir que le traitement s'effectue dans un délai de 24 heures. L'organisme est également responsable du suivi des paiements, du contrôle des pièces et doit bien évidemment alerter l'État et le Département, en cas de difficultés. Il y a également présentation de tableaux de bord de suivi mensuel. La mise en place des modalités de refus et de recours : en cas de refus d'attribution, l'allocataire a la possibilité, soit de solliciter un réexamen de sa demande par courrier ou de contester la décision par les voies classiques du Tribunal administratif. Parmi les catégories des dépenses éligibles, celles qui arrivent en tête sont celles liés aux frais d'apprentissage de la conduite, frais administratifs d'inscriptions aux examens et à la formation du code, immédiatement suivis par des frais de formation professionnelle en lien avec le parcours d'insertion. Du 1^{er} janvier au 31 août 2015, 604 demandes d'APRE ont été instruites dont 57,43 % ont reçu un avis favorable. En ce qui concerne le type de demandes, on note donc que c'est le financement du permis de conduire qui représente le premier poste (48,69 % des demandes). Les femmes bénéficient davantage de l'APRE que les hommes : 56,6 contre 43,4. Le budget total prévisionnel pour l'année 2016 s'élève à 455 056 euros, même sans nouvelle dotation budgétaire de l'État, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Je vous propose donc de reconduire pour l'année 2016 la convention portant sur la gestion financière de l'APRE, à conclure avec l'État, Pôle Emploi et association Initiatives 77. Vous avez des pièces jointes à ce rapport, notamment un règlement intérieur dans lequel vous pouvez noter que l'aide attribuée à un allocataire du RSA généralisé ne peut pas dépasser un plafond fixé à 1 500 euros par dossier, et que la constitution d'un deuxième dossier APRE pour un même allocataire doit rester exceptionnelle. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer. Il s'agit d'un avis favorable de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Valérie. Pour les finances, c'est Anne-Laure FONTBONNE qui n'est pas là, mais c'est bien parce qu'elle ne devait pas prendre part au vote étant donné... et donc c'est Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission des finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je... donc soumetts au vote ce mémoire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Il est adopté.

N 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous abordons le 4/07. C'est... ce sont des conventions, donc, qui concernent nos contrats aidés de soutien à l'insertion par l'activité économique. Laurence PICARD.

MME PICARD. Dans le cadre du PDILE, le Département soutient les contrats aidés et les structures d'insertion par l'activité économique. L'effort de la collectivité pour 2016 devrait permettre, dans le cadre du vote du budget, de soutenir, sur le Département, plus de 300 emplois en contrat unique d'insertion, et plus de 311 en contrat à durée déterminée d'insertion spécifiquement pour les publics bénéficiaires du RSA. Afin de poursuivre cette intervention, il est proposé de procéder au renouvellement de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État détaillant les modalités de financement des ateliers et chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire d'insertion. Il est également proposé dans cette... dans ce rapport de mettre en œuvre des conventions nécessaires à la gestion de ces dispositifs, avec l'Agence de service et de paiement.

Alors concernant le conventionnement des contrats uniques d'insertion, la convention d'objectifs prévoit un volume de 309 contrats uniques d'insertion pour les secteurs marchands et non marchands. Pour le conventionnement des contrats à durée déterminée d'insertion, la convention prévoit un volume de conventionnement de 311 personnes allocataires du RSA en CDDI. La participation du Département à ce montant est calculée sur la base de 88 % du RSA mensuel par poste, par mois, et par poste occupé à temps plein par des personnes allocataires du RSA. Le conventionnement des postes en insertion : en 2015, le Département a soutenu 31 structures de l'IAE. Le... Pour les chantiers... les ateliers et chantiers d'insertion, le Département attribue un financement forfaitaire limité à 40 000 euros par atelier ou chantier d'insertion, accueillant un encadrant pour une équipe de dix bénéficiaires du RSA généralisé sur une période de douze mois. Il est proposé d'ajuster ce financement pour le traduire en aide au poste sur le même mode. Donc 4 000 euros par poste occupé à temps plein par des personnes allocataires du RSA généralisé ou majoré, ou occupé par des jeunes issus de l'ASE ou en difficultés d'insertion. Pour les associations intermédiaires, le montant de l'aide départementale est fixé à 8 437 euros par poste occupé à temps plein par des allocataires du RSA généralisé ou majoré. Pour les entreprises d'insertion, le montant de l'aide est fixé à 5 625 euros par poste occupé à temps plein, également pour des... par des personnes allocataires du RSA généralisé ou majoré. Pour les entreprises de travail temporaire d'insertion, le montant est fixé à 5 000 euros par poste occupé à temps plein par des personnes allocataires du RSA généralisé ou majoré. Et puis, nous avons dans la fin du mémoire les conventions de gestion avec l'Agence de service et de paiement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Laurence. Jean-Louis THIÉRIOT pour les finances.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission des finances Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit du vote de deux délibérations sur ce rapport. Y'a-t-il des prises de parole ? Donc, nous passons au vote. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Je vous en sais gré.

N 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au 4/08 qui sont les subventions à la mission locale pour 2015. Isabelle RECIO nous en parle.

MME RECIO. Alors, les missions locales ont pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le département de Seine-et-Marne compte 12 missions locales qui couvrent les périmètres géographiques des 14 Maisons départementales des solidarités. Les financeurs principaux sont les missions locales... des missions locales sont l'État, la Région d'Île-de-France, les communes et Pôle Emploi. Pour rappel, la convention 2014 – 2016 qui lie le Département et les missions locales porte sur deux axes de partenariats prioritaires qui sont : l'accompagnement professionnel des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE), ainsi que l'accompagnement socio professionnel des jeunes parents isolés avec enfants. La convention prévoit l'accompagnement en file active de 20 jeunes par mission locale. Les modalités de suivi du dispositif sont confiées à chaque maison départementale des solidarités qui s'accorde avec la Mission locale de son territoire. Le pilotage global du dispositif est, quant à lui, confié à la Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale. L'activité des missions locales en 2014 – 2015 : la convention liant le Département et les missions locales a été signée au cours du second semestre 2014, ainsi l'activité a réellement débuté de façon progressive en 2015. En 2015, 64 jeunes ont été orientés uniquement par les maisons départementales des solidarités vers les missions locales des territoires concernés. 36 jeunes parents isolés ont été accompagnés par les missions locales de Chelles, Coulommiers, Nemours, Melun, Torcy, Lagny, plateau de Brie et Sénart, ainsi que 28 jeunes sortants de l'ASE (l'Aide Sociale à l'Enfance) ont également été accompagnés par les missions locales. Compte tenu de l'enveloppe ouverte au budget primitif 2015 –144 000 euros (montant identique à 2014) – et de la nature de l'accompagnement renforcé attendu, il est défini que chaque mission locale accompagne 20 personnes maximum en file active. Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000 euros par mission locale soit donc le montant de 144 000 euros. Les missions locales vont vous être citées puisqu'il y a une petite erreur dans le rapport concernant l'avant dernière maison... mission locale dans... Alors, je vais vous les citer, c'est la mission locale de la Brie et des Morins, mission locale de la Plaine de France, mission locale de la Seine et du Loing, mission locale de Sénart, mission locale des Boucles de la Marne, mission locale du Bassin Chellois, mission locale de Bassin économique de Montereau-Fault-Yonne, mission locale de Nord Est Seine-et-Marne, mission locale du Plateau de Brie, mission locale du Provinois. Et c'est celle qui change, c'est la mission locale emploi insertion de Melun Val de Seine, ainsi que la dernière : mission locale pour l'emploi de Marne-la-Vallée/Val-Maubuée, donc chacune aura 12 000 euros. Il vous est proposé d'accorder...

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isabelle. Cathy BISSONNIER pour les finances.

MME RUCHETON. Avis conforme. C'est avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, c'est Béatrice. Alors, il y a une erreur. Très bien. Je soumetts au vote, mission locale. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, ces sommes sont attribuées.

N 4/09

M. LE PRÉSIDENT. 4/09. Dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Laurence PICARD.

MME PICARD. Les taux d'évolution de ces dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour mineurs et jeunes majeurs, personnes âgées ou personnes handicapées sont soumis au vote de l'Assemblée afin de constituer le cadre de référence pour les budgets et les tarifications des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département. Au-delà de ces taux d'évolution sont prises en compte dans ces budgets les mesures nouvelles découlant des engagements des schémas départementaux de soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapées, et de l'enfance et de la famille. Il convient également de préciser les montants prévisionnels calculés au titre de cet objectif annuel d'évolution des dépenses. Les dépenses... alors ils sont différents des dépenses d'aides sociales impactées directement sur le budget départemental que représente les prises en charges individuelles – je vais essayer de vous expliquer. En revanche, alors... on vous rappelle dans... Pour résumer un peu, on vous rappelle dans le... la délibération les enjeux de tarification pour ce qui est de l'accueil en établissement pour personne âgée, où le Département prend en charge à titre subsidiaire les dépenses d'hébergement des bénéficiaires de l'aide sociale et une partie des dépenses liées à la dépendance par le versement de l'APA. Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, les frais d'hébergement sont supportés par les départements du domicile de secours, c'est-à-dire l'adresse départementale du domicile privé avant l'entrée dans l'établissement, et en moyenne à hauteur de 10 % par les résidents sur leur ressource propre. Quant aux personnes suivies par un service d'accompagnement à la vie sociale, le Département finance la prise en charge en totalité. Pour les 25 services d'aides à domicile autorisées et tarifées par le Département, le prix horaire est fixé par le Président du Conseil départemental et est pris en charge à hauteur de 100 % pour les bénéficiaires de l'APA. Après déduction, la participation financière réglementaire restant à leur charge est de la prestation de compensation du handicap.

Les enjeux de tarification sur le secteur de l'enfance : pour l'accueil des enfants, les frais d'hébergement sont supportés par les départements dont les enfants sont ressortissants au titre de l'aide sociale à l'enfance. 65 établissements sont tarifés sur le secteur de l'enfance. L'objectif central est le développement de l'accompagnement à domicile renforcé, et plus globalement la sécurisation de l'aide éducative à domicile.

Sur la fixation des taux d'évolution des dépenses autorisées : sur le groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante) aucune augmentation n'est proposée. Sur le groupe 2 (charges afférentes au personnel) la progression maximale possible de ces dépenses est proposée à 0,5 % pour 2016. Sur le groupe 3 (dépenses afférentes à la structure), la protection maximale possible de ces dépenses est proposée à 0,30 % contre 0,80 en 2015 pour tenir compte partiellement de l'augmentation des charges de structure telles que les loyers, les impôts, les assurances, contrats de maintenance et développement de la télégestion dans les services d'aides à domicile.

Enfin, les mesures nouvelles d'ajustement du dispositif départemental sur le secteur des personnes âgées et personnes handicapées : en 2016, nous allons avoir 11 renouvellements de conventions tripartites avec, pour corollaire, des créations de poste évaluées en moyenne à un ETP d'aide-soignant pour chaque renouvellement, pour permettre si nécessaire une adaptation de la prise en charge aux personnes âgées de plus en plus dépendantes dans les EHPAD.

Enfin également, pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer qui sont de plus en plus présentes dans les EHPAD, il convient également d'accompagner les établissements dans le développement des PASA (les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés).

Nous prévoyons la possibilité d'octroyer des ET... 0,25 temps d'ETP de psychologue, si l'établissement présent un ratio de psychologues inférieur à la moyenne des établissements de même catégorie, même capacité.

Enfin, nous allons en 2016 aussi être impactés par l'extension en année pleine de l'EHPAD de la Garenne, de 19 à 60 places à la Grande-Paroisse ; l'ouverture en juin 2016 du bâtiment des Vignes à l'EHPAD de Roissy-en-Brie, avec une extension de huit places d'hébergement temporaire ; et enfin des transformations de place de Foyer d'hébergement en Foyer de vie pour le Foyer de Noisiel et le Foyer de Claye-Souilly.

Au titre de l'aide sociale à l'enfance, un appel à projet pour la création d'un service d'accueil et d'évaluation des jeunes se présentant comme mineurs isolés étrangers est prévu fin 2015, avec une ouverture fin... premier trimestre 2016. L'évolution du nombre de jeunes à évaluer est en très forte augmentation, et il est nécessaire de disposer d'un cadre d'intervention et de moyens adaptés pour assurer cette mission. Enfin pour le milieu ouvert, il s'agit surtout de prévoir le déploiement, et donc le financement en année pleine, des créations de service réalisé en 2015, 120 mesures d'AEMO renforcées et 30 mesures d'AED renforcées. Voilà. Petit résumé.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Laurence. Cathy BISSONNIER pour les finances.

MME BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Après cet exposé précis, je soumetts au vote. Ah, pardon ! Marianne MARGATÉ, vous avez la parole.

MME MARGATÉ. Merci, ce sera très court. Notre groupe s'abstiendra sur ce mémoire qu'on... enfin, excusez-moi. On s'abstiendra puisque l'on vote des taux... des taux nous sont proposés, extrêmement contraints, extrêmement contraints et que ce soit sur l'exploitation courante où... dans lequel c'est à nul, alors que l'inflation... il est prévue une inflation de 1 %. Et concernant les charges pour 2016, et les charges afférentes au personnel à 0,5, ce qui amènera certainement à comprimer des effectifs dans des secteurs, par exemple celui du service d'aide à domicile, où on évalue à une vingtaine... ça pèsera sur une vingtaine de postes. Donc nous nous abstiendrons sur ce mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Même vote.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas entendu.

M. ÉBLÉ. J'ai dit même vote que celui que Marianne MARGATÉ vient d'indiquer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc, tout le groupe de la majorité vote pour, et les deux autres groupes s'abstiennent. C'est bien ça ? Voilà. D'accord.

N 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/10. SAVS SAMSAH. Nathalie BEAULNES-SERENI.

MME BEAULNES-SERENI. Le Département a autorisé l'ouverture et le fonctionnement de quatre services d'accompagnement à la vie sociale SAVS, et dix services d'accompagnement médicosociaux pour adultes handicapés SAMSAH. Vous avez la liste de ces... de ces services en page 3 du rapport. Ces services permettent de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées adultes, à leur domicile, par l'action d'une équipe de professionnels pluridisciplinaires. Ils s'adressent à des personnes bénéficiant d'une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes âgées, des personnes handicapées en SAVS ou en SAMSAH. Les SAVS ont pour mission l'assistance et l'accompagnement de tout ou partie des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'un accompagnement en milieu ouvert. Les SAMSAH ont pour vocation de réaliser les missions d'intégration sociale et professionnelle pour des personnes plus lourdement handicapées et intégrant une dimension thérapeutique. Ces services sont offerts à 100 % de personnes domiciliées en Seine-et-Marne. Des conventions pluriannuelles fixant leur modalité de financement ont été signées avec ces services et arrivent à échéance. Avant de renouveler leur mode de financement pour plusieurs années, il apparaît nécessaire de mener une étude qualitative et financière de ces services, compte tenu de leur variété tant en termes d'accompagnement et de types de handicaps que de nombre de places et de financements. Aussi pour éviter toute rupture dans le financement, la signature d'une convention d'un an est proposée, ce délai étant mis à profit pour réaliser un bilan qualitatif et financier, ainsi qu'une réflexion sur la mesure des activités. 915 places pourront ainsi – pardon – continuer à être proposées, dont 437 places médicalisées pour un accompagnement à domicile des personnes handicapées. Le montant total de la dépense pour 2015 s'élèvera à 8 820 964 euros, le coût moyen annuel à la place étant de 12 350,69 euros, et les coûts annuels variant entre 8 199 et 19 780 euros selon les services.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pardon.

MME BEAULNES-SERENI. Les crédits permettant le financement de ces services seront prélevés sur l'action Frais liée à l'hébergement en l'établissement des personnes handicapées, opération portant le même nom. Je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. C'est Xavier VANDERBISE pour les finances.

M. VANDERBISE. Oui, Monsieur le Président. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire. Il ne me semble pas. Je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Il est adopté.

N 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/11. Garantie d'emprunt pour le Domaine Emmanuel. Donc, que l'on connaît bien. Construction d'un bâtiment à Coulommiers. Ugo PEZZETTA.

M. PEZZETTA. Le Département a mis en place en 2012 un service départemental de téléassistance à un tarif attractif et accessible à l'ensemble des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seine-et-marnaise. Le nombre d'abonnés est en progression régulière, et l'enquête menée auprès d'eux par EUROP ASSISTANCE, délégataire de ce service public début 2014 a permis de mettre en lumière le fort taux de satisfaction des usagers de ce service. Le présent rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil départemental le rapport annuel d'activité 2014 produit par la société EUROP ASSISTANCE, titulaire de la délégation de service public. 11 opérateurs différents intervenaient sur le Département... sur le territoire départemental. Il existait 16 tarifs d'abonnements différents variant de 19 à 36 euros par mois. 396 communes avaient conclu une convention avec le Département afin d'obtenir une aide financière pour leur administrés. Ces communes organisaient librement leur service de téléassistance. Le montant total de l'aide financière extra légale était de 100 000 euros. La mise en place de cette DSP a permis de diminuer les coûts, tant pour les bénéficiaires que pour le Département. Le tarif négocié avec l'opérateur était de 12,26 euros par mois, donc très en deçà des tarifs pratiqués. Concernant la dépense extralégale du Département, elle a diminué en 2014 de 90 000 euros. En 2014, le service départemental téléassistance 77 continue de progresser régulièrement avec 2 607 bénéficiaires abonnés au 31 décembre 2014. L'enquête de satisfaction, menée du 17 mars au 30 avril 2014 par l'envoi de 1 533 questionnaires dont 222 retours soit 15 %, nous permet de mesurer le niveau de satisfaction. On pourra noter la satisfaction globale des bénéficiaires à l'égard du service qui accorde une note moyenne de 9/10.

M. LE PRÉSIDENT. Domaine Emmanuel ne fait pas EUROP ASSISTANCE. Je me suis trompé. Pour autant, merci Ugo. C'est Xavier pour la Commission des finances.

M. VANDERBISE. Oui, Monsieur le Président. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. C'est vrai que nous nous sommes déplacés au siège EUROP ASSISTANCE et on a pu vérifier la cellule d'appel, un peu comment ça fonctionnait. Et c'était d'ailleurs assez intéressant. Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, non. Juste pour me satisfaire de ce bilan puisque c'est un service relativement récent. Le mémoire évoque la date de 2012, de mise en place. C'était une forme de pari. Jusqu'alors, on avait des initiatives que nous laissions prendre en ordre dispersé par les communes du Département. Évidemment, les 514 n'avaient pas toutes, je dirai, mis en place ce type de service. Donc, en reprenant la main, le Département a unifié le dispositif, l'a élargi à la totalité du territoire départemental et a permis, par un effet de volume, d'accéder à une prestation de service de qualité, contrôlable, etc. mais à un tarif avantageux. Donc, le pari que nous avons lancé à l'époque s'avère, au vue de... de ce rapport annuel, je dirai, satisfait. J'en suis extrêmement heureux.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait. Nous l'avons voté ? Non. Nous allons le voter. Il n'y a pas de votes contre, pas d'abstentions. Donc, il est entériné.

N 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons – en espérant que cette fois, il n’y a plus d’erreur – au 5/01. C’est la prise en charge par le Département pour le gaz électricité des collèges et la participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement. C’est Geneviève SERT qui nous en parle.

MME SERT. Bonjour à tous. En raison de la suppression légale des tarifs réglementés du gaz et de l’électricité, le Département a fait le choix, dans un souci de maîtrise de dépenses, de conclure des contrats globaux de fournitures pour l’ensemble des bâtiments départementaux – et nous en avons déjà parlé ici – le 1^{er} janvier 2015 pour le gaz et de... et à partir du 1^{er} janvier 2016 pour l’électricité. Le Département prendra donc en charge ces dépenses dans les collèges. En cas... Dans le cadre de la restauration scolaire et des logements de fonction, les dépenses de gaz et d’électricité sont à la charge des usagers et des bénéficiaires. Le Département se substituant au collège pour le paiement des factures, il est donc proposé de fixer les modalités et les montants du transfert des sommes correspondantes des collèges vers le Département. Cette opération est neutre financièrement pour chaque collège, car le montant des recettes transférées est équivalent aux dépenses qui ne sont plus à sa charge. En annexe, vous avez deux tableaux, un sur la répartition pour les collèges, et un qui concerne les barèmes pour les logements avec des forfaits pour les logements de fonction qui n’ont pas encore de compteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Geneviève. Commission des finances, Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Oui, avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ? Il ne me semble pas. Donc, je soumetts à vos votes. Est-ce qu’il y a des votes contre ? Des abstentions. Eh bien, il est adopté.

N 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 5/02. Ce sont les aides à l'investissement pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'État. Et c'est Bernard COZIC qui nous en parle.

M. COZIC. Oui, merci Président. Dans le cadre des dispositions de l'article L-151-4 du Code de l'éducation, le Conseil départemental a approuvé le principe d'attribution de subventions à des collèges privés sous-contrat d'association avec l'État pour de nouvelles opérations d'investissements. Ces subventions sont destinées à améliorer l'accueil et la sécurité des élèves. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer quatre subventions pour un montant total de 113 794 euros, et de conclure une convention avec les collèges Sainte-Colombe de Brie-Comte-Robert, Sainte-Cécile de la Ferté-sous-Jouarre, Sainte-Jeanne d'Arc et Sainte-Marie à Melun. Je vous rappelle que, conformément à cet article, le Code de l'Éducation, le montant de la subvention départementale ne peut excéder 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice RUCHETON pour les finances.

MME RUCHETON Avis conforme de la Commission des finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? Il ne me semble pas. Je sou mets à vos votes. Oh, pardon ! Bernard CORNEILLE. Je n'ai pas vu, Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. Oui, c'est un dossier qui nous propose d'attribuer des subventions à des établissements privés pour des dépenses d'investissement, c'est-à-dire qu'il s'agit là de financements publics dans des bâtiments privés. Ce n'est pas une obligation. Autant pour le fonctionnement, je n'en disconviens pas. Pour l'investissement, c'est autre chose. Il s'agit d'un choix. Il s'agit de quelque chose de facultatif. Et vous avez, lors des séances précédentes, regretté que certaines orientations facultatives aient été faites par la précédente majorité, par exemple BB Bonus, Mobil'études. Plus récemment encore, vous avez supprimé l'aide à l'UNICEF. Et là, on va investir plus de 100 000 euros dans ce qui est strictement privé. Je regrette qu'à l'heure où il faut, et j'entends certains, l'être plus que jamais extrêmement laïque dans l'approche d'une décision, que l'on prenne le parti de ne pas l'être trop. J'ai assisté comme vous, tout à l'heure, à la chorale que j'ai écoutée non pas religieusement mais culturellement. Et j'ai apprécié la marche des Rois, et je peux vous dire que je n'ai rien ni contre Melchior, ni contre Balthazar, ni contre Gaspard. Mais je suis farouchement contre l'aide que vous proposez à ces établissements privés confessionnels.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, j'entends bien. Simplement, je vais dire un chiffre. Il y a actuellement 10 000 collégiens dans le circuit privé. Si nous devons les prendre en compte, je ne saurai pas comment nous ferions. Je parle sous contrôle de Madame TRAN qui est là-bas, qui acquiesce et qui opine du chef. Donc, il y a aussi la pertinence d'un tel soutien. C'est aussi une question d'évidences et d'opportunités, si je puis dire, sur notre territoire. 10 000 collégiens dans le privé. Je suis un proviseur d'établissement... un ancien proviseur d'établissement public, donc, bon. Néanmoins, la situation, elle est celle-ci. J'entends bien ce qui vient d'être dit et c'est vrai, et c'est vrai que ce n'est pas une obligation. C'est prévu dans le Code de l'éducation, mais ce n'est pas obligatoire. Tout à fait vrai. Voilà. Je ne peux pas dire autre chose, si ce n'est qu'en même temps l'État fournit les enseignants. Donc, voilà. Oui, Ugo PEZZETTA a la parole.

M. PEZZETTA. Oui. Je voudrais juste rappeler que les enfants du privé sont également des enfants de la République. Et que les parents paient également des impôts. Voilà. Je voulais juste apporter cette précision, parce que le clivage qui continue à régner dans ce pays entre le privé et le public me semble ridicule.

M. LE PRÉSIDENT. Ces choses étant dites. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Donc, nous proposons au vote mais je crois connaître le vote. Y a-t-il des oppositions ? Un, c'est ça ? Deux oppositions. Des abstentions ? Il y en a six. Et la majorité départementale vote ce.... Bon, il est donc adopté.

N 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 5/03. Marne-la-Vallée... Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée pour le collège de l'Arche Guédon et pour le restaurant de la communauté. C'est Martine DUVERNOIS.

MME DUVERNOIS. Merci, Président. Le service de restauration scolaire, dont bénéficient les élèves du collège de l'Arche Guédon à Torcy, est assuré depuis l'origine de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée par la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée, la CAVM. Ce mode de fonctionnement favorable à la mutualisation d'un équipement et au bon usage des données publiques est maintenu après la reconstruction du collège qui n'a donc pas été doté d'un équipement propre de restauration scolaire. Une convention est établie entre le Département, la communauté d'agglomération et le collège pour définir les modalités financière et d'organisation de ce partenariat dans un cadre renouvelé. Alors un petit... je vais revenir en arrière, donc la construction du premier collège de l'Arche Guédon s'est réalisée à l'époque de la constitution de la ville nouvelle. Des équipements publics, un lycée, des services communautaires et différents organismes publics s'installant en très grande proximité, il avait été décidé, dans un souci de mutualisation, de ne construire qu'un unique restaurant géré par la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée. Le service de restauration scolaire, dont bénéficient les élèves du collège de l'Arche Guédon, est donc assuré depuis lors par le restaurant de la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée. Lorsque le Département a reçu la compétence restauration scolaire, ce mode de fonctionnement, qui donnait toute satisfaction, a été maintenu. Avec la reconstruction du collège, les nouveaux bâtiments, donc ouverts à compter de janvier 2016, ne comportent pas non plus de locaux de restauration. Les discussions entre les services du Département et la CAVM ont permis d'élaborer le projet de convention qui est soumis à votre validation. La participation du Département aux dépenses de fonctionnement et d'investissement est prévue sur la base d'une contribution forfaitaire par repas. Pour chaque repas, un coût de production unitaire de 9,40 euros est prévu, déduction faite des participations des familles et des commensaux. Le solde est à la charge du Département. En échange, le Département ne construit pas de locaux propres, n'emploie pas de personnel et ne supporte pas de charges de fonctionnement. Si les tarifs sont fixés pour la seule année 2016, le cadre général, lui, est fixé pour cinq ans. Le tarif appliqué correspond à la grille départementale adoptée en octobre de cette année et qui se trouve en annexe du présent rapport. Je vous propose donc d'approuver le projet de convention. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Martine. Jean-Louis THIÉRIOT pour les finances.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission des finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Non. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 5/04. Sujet important. Sectorisation Arthur Chaussy, Georges Brassens à Brie-Comte-Robert, Marie Laurencin, Gérard Philippe à Ozoir-la-Ferrière, les Hyverneaux à Lésigny. Geneviève SERT.

MME SERT. Bon, vous avez tout dit Président. Cette sectorisation a été travaillée sur cinq séances : trois publiques et deux privées, avec tous les acteurs possibles et inimaginables. Nous avons donc essayé de faire au mieux pour les intérêts de tous. Et cette sectorisation a été proposée au dernier CDEN, et acceptée. Voilà, donc vous avez... Il est proposé d'adopter cette nouvelle sectorisation, puisque nous avons le collège de Brie... les collèges de Brie-Comte-Robert qui, à terme, à l'horizon 2019, auraient 500 collégiens de trop. En sachant que de la même manière, ceux d'Ozoir-la-Ferrière et Lésigny avaient des places disponibles. Donc, nous avons travaillé dans cet objectif et vous avez... oui vous avez tout un rapport que je ne vais pas vous lire parce que je pense que vous étiez très nombreux à le lire. Et donc je vous propose d'accepter cette nouvelle sectorisation avec les élèves des communes concernées.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy LUCZAK demande la parole. Tu l'as.

MME LUCZAK. Je voudrais simplement rappeler qu'aujourd'hui on est face à... on est face à une situation très difficile. Et bien sûr que les services du Département doivent faire face, et on doit trouver une solution pour nos collégiens, mais ce sont les collégiens qui vont en pâtir, parce qu'aujourd'hui par le manque d'anticipation depuis au moins dix ans sur la construction de collèges, on se retrouve avec des situations où les enfants vont être obligés de faire des temps de parcours, et en plus avoir un surcoût au niveau des transports scolaires qui ne s'est pas... quand même quelque chose d'indéniable. Pourquoi on en est arrivé là ? Alors déjà, il faudra m'expliquer pourquoi on a les deux collèges dans les mêmes villes. Ça, on le voit à Ozoir-la-Ferrière, on le voit à Brie-Comte-Robert, on le voit dans énormément de villes. Et en plus, comme on n'anticipe pas l'urbanisation de ces villes – et on voit bien qu'à Brie-Comte-Robert, le collège qui a été fait pour les communes extérieures à Brie-Comte-Robert et aujourd'hui va accueillir les collégiens à Brie-Comte-Robert. Ça on n'est rien contre. Sauf qu'aujourd'hui, on demande à ceux qui devaient arriver à Brie-Comte-Robert d'aller voir ailleurs. Donc, bien sûr on trouve des solutions et on va remplir les... on va envoyer nos collégiens dans des collèges beaucoup plus loin, et on essaiera de trouver une solution d'ici ce mandat pour accueillir un peu tous les... toute cette population qui arrive en Seine-et-Marne et que l'on n'a pas anticipé depuis dix ans. Voilà, ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT. Qui veut prendre la parole ? Monique.

MME DELESSART. Oui, enfin là je ne suis pas tout à fait d'accord sur l'idée que l'on n'a pas anticipé depuis dix ans, puisque l'on a quand même construit quelques collèges dont certains vont être inaugurés ou ont été inaugurés par... vous-même, Président.

Et d'autre part, c'est vrai que les constructions de deux collèges dans une même ville, voire trois collèges, heureusement que ça ne s'est pas fait sur les dernières dix années, qu'il y a eu quand même des réflexions depuis plusieurs années. Et quant à dire que nous avons une sectorisation importante dans... et je crois qu'il y en a eu plusieurs sur les précédents mandats... On connaît la difficulté d'une sectorisation, mais on connaît aussi le coût d'un collège : plus de 21 ou 22 millions d'euros. Et je crois que, les uns comme les autres, pendant des années, nous avons essayé en effet de modifier les périmètres scolaires pour éviter les constructions de tels équipements. Donc là, quant à dire que rien n'a été fait depuis dix ans, je ressortirai quand même le nombre de collèges qui ont été construits. On pourrait s'adresser à Christophe DENIOT, le nombre de collèges qui ont fait... qui ont été construits dans les dernières années. Je crois que c'est une méconnaissance certainement en effet du secteur et on peut l'expliquer, puisque notre jeune collègue est nouvellement élu.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que sur ce dossier-là, il y a plusieurs éléments à dire et qui ne sont d'ailleurs pas... qui ne s'opposent pas. Je pense très sincèrement qu'il y a des secteurs qui ont une évolution tellement rapide que... et qui souvent... ou souvent les opérations immobilières passent avant la réalisation des équipements structurants, et qui nous amène à réagir quand les enfants sont là, que ce souhait que j'ai dit aux maires, et que je redis au Président d'EPCI, il va falloir que l'on anticipe ces grandes opérations. Quand je vois par exemple sur Bussy qu'un seul collège... un seul quartier nouveau, les Sycomore vont remplir un collège entier, qu'il en va de même sur Montévrain, et où effectivement les communes qui... extérieures si je puis dire en rabatement – je ne sais pas comment dire – sur ces collèges-là vont devoir rechercher des solutions qui n'existent pas forcément, et on manque de soupape. Alors, c'est un vrai problème. J'en ai parlé beaucoup avec Geneviève SERT, et autres. Pour ma part, et ce n'est pas nouveau puisque c'est une position que j'avais lorsque j'étais en charge des collèges avant 2004, c'est vrai que l'incidence budgétaire du coût d'un collège maintenant, et dans le contexte encore plus actuel, les effets d'impacts sont lourds. Mais je trouve qu'il faut vraiment, et j'espère que nous pourrons, sous notre mandature avec le plan collège, l'accord avec la BUI, en réaliser sept parce qu'il le faudra. Il le faudra au vu déjà de ce que l'on connaît. Donc avec les évolutions, les deux ou trois opérations d'intérêt national que l'on nous annonce en matière de logements – où d'ailleurs on ne nous demande pas notre avis là non plus – il faudra que l'on réponde en termes de collèges. Simplement je pense, mais là ce n'est pas polémique du tout ce que je dis, c'est en termes de programmation de prévisions, de perspectives, je pense, et nos services le font bien, mais le font parfois avec des éléments qui sont datés ou qui sont au contraire trop à chaud... Et que le caractère prévisionnel, prospectif qu'avaient les CIEP, les SMEP de certains organismes qui quand même avaient pour mission d'anticiper... enfin d'essayer de voir comment était... allait être aménagé tel ou tel territoire font défaut actuellement. Ils font défaut, et on ne peut l'imputer à personne. Ce n'est pas... Le but, ce n'est pas de dire... Et justement, il va falloir à mon avis que l'on travaille sur ces éléments de programmation en prenant en compte les opérations connues, arrêtées, permises sur tel ou tel territoire. Et de voir après comment on peut y répondre. Parce que là il y a eu, je sais, des discussions très dures. Moi, j'en ai fait au moins deux auprès de vous, y compris après avec Laurent MAILLET, parce que ce n'est pas simple pour les transports et que l'on arrive vite aussi à des limites, à des limites parce qu'il y a des temps de transport très forts et des coûts. Pour moi, je pense qu'il faut que nous travaillions tous ensemble sur... se dire absolument tout ce que l'on sait, au moins pour notre parti, quant aux développements sur nos territoires. Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, deux, deux réflexions. La première pour abonder dans le sens de ce que vous dites à l'instant. Je partage absolument ce sentiment qu'il faut, je dirai, étoffer nos propres équipes sur cette exigence, observant que lors du transfert de responsabilité complémentaire en matière de collège du fait de la décentralisation acte II, il n'y avait pas de moyens transférés par l'État sur par exemple, la question de la sectorisation dont on voit bien qu'elle nécessite des décisions de notre part. Et ces décisions, il faut bien que nos équipes les préparent, etc. donc, je dirai, sectorisation et anticipation des évolutions d'effectifs qui est une question plus délicate qu'il n'y paraît parce que des phénomènes propres à chacun de nos territoires, et parfois contrastés, différenciés en tout cas, se font jour. Et qu'il faut pouvoir les prendre en compte. Et par exemple, dans les villes nouvelles on a de fortes croissances démographiques. On a aussi des phénomènes de contrepenne quand le vieillissement produit ces effets. Et donc, on a vu la nécessité de fermer même des établissements. On l'a fait au Val Maubuée par le passé. Donc là, il y a une vraie question qui s'impose à nous et à nos équipes techniques.

La deuxième réflexion, c'est que les exigences budgétaires qui sont évidemment très prégnantes nous obligent à être sans doute un peu prudents dans la qualité de ce que nous

réalisons. Et moi, j'ai le sentiment que les dernières opérations réalisées, datant du point de vue de la décision, parce que l'on anticipe à plusieurs années, de périodes un peu plus fastes - même si déjà on avait des tensions, mais enfin elles n'étaient pas dans l'acuité que nous connaissons désormais. Et donc, on était peut-être dans, je dirai, une gamme haute, je dirai, de réalisations de nos équipements. Et sans doute faut-il serrer un tout petit peu, sans mettre en cause évidemment, je dirai, ce que nous mettons à disposition à des services de l'éducation nationale pour assumer leur... leur propre responsabilité. Mais voilà, c'est une réalité du temps. Et donc il faut que l'on soit prudent par rapport à ça. Et les toutes prochaines inaugurations, je pense à Torcy en l'occurrence, vont nous le montrer une fois de plus. Voilà, on peut penser à Tournan ou à des réalisations relativement récentes. On a de beaux équipements et on peut sans doute faire à économie de moyens, un peu plus resserré. Dans l'avenir je crains que l'on n'y soit contraint.

MME SERT. Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui.

MME SERT. Je peux prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Bien sûr. Bien sûr.

MME SERT. Moi, je voudrais remercier les équipes, parce que je ne l'ai pas dit, qui ont travaillé sur cette sectorisation. Parce que c'est quelque chose d'extrêmement difficile et complexe. Mettre tout le monde d'accord, ce n'est pas simple. Il y a un conseiller départemental qui est parti et qui a essayé de dire qu'elle allait réussir sur sa ville à le faire toute seule. Elle s'est cassé les dents parce que c'est un boulot... Même si de loin, cela paraissait très simple, en fait dans la vraie vie, c'est beaucoup plus compliqué. Donc, les équipes font vraiment un gros boulot, et je voulais le dire.

Et la deuxième chose que je voulais vous dire à tous, c'est que l'on va essayer de vous proposer une secto un peu différente avec probablement des secteurs plus grands, plus vastes peut-être pour... voilà. On est en train de réfléchir, mais c'est un vrai sujet parce que quand on a autour de la table tous les secteurs, c'est quand même difficile. Donc, je vous remercie de voter pour cette sectorisation.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà. Ces choses étant dites, je sou mets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je sais que pour certaines ou certains, c'est un peu douloureux, mais solidarité oblige, et on va y travailler ensemble. Voilà, il est adopté. Merci.

N 5/05

M. LE PRÉSIDENT. 5/05 et bien c'est Crouy-sur-Ourcq et Lizy-sur-Ourcq. C'est Martine BULLOT qui nous en parle.

MME BULLOT. Merci, Président. Eh bien, moi, cette sectorisation a fait l'objet d'une séance qui a duré dix minutes. Elle était très attendue par les protagonistes et a satisfait tout le monde. Donc c'était une formalisation dont je vais vous donner quelques éléments. Donc, les communes d'Ocquerre et Vincy-Manœuvre ont été sectorisées sur les collèges Camille Saint-Saëns de Lizy-sur-Ourcq et le Champivert de Crouy-sur-Ourcq, sans qu'un découpage précis et identifiable ne soit défini. Lors de la retranscription de... à la rue de la sectorisation de l'ensemble des collèges, cette situation ne pouvant perdurer, une répartition technique des élèves a été opérée entre les deux établissements. Dans un souci de cohérence géographique, les mairies d'Ocquerre et Vincy-Manœuvre ainsi que la communauté de communes du Pays de l'Ourcq ont interpellé, au cours de l'été 2014, le Département pour une modification de cette retranscription. Il est donc proposé d'adopter une nouvelle sectorisation, les objectifs étant d'apporter une cohérence tant géographique qu'en matière de transport scolaire afin de permettre une utilisation rationnelle du réseau existant de lignes régulières desservant les communes d'Ocquerre et de Vincy-Manœuvre. Cette nouvelle sectorisation s'appliquera par les... pour les nouveaux entrants aux collèges à partir de la rentrée de septembre 2016. Voilà. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Dossier plus simple, semble-t-il, que l'on vous soumet à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup.

N 5/06

M. LE PRÉSIDENT. 5/06. Ce sont nos bases de loisirs. Martine BULLOT.

MME BULLOT. Donc, conformément aux statuts, les syndicats mixtes d'étude d'aménagement et de gestion (les SMEAG) des îles de loisirs régionales de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet, le Département de Seine-et-Marne participe à hauteur de 97 % des dépenses d'exploitation non couvertes par des recettes de gestion. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le versement de la participation du Département à hauteur de 57 421 euros au titre de l'année 2014, pour la base de loisirs de Bois-le-Roi. Au cours de la séance du 18 décembre 2014, le Conseil général a décidé l'inscription d'un crédit de 100 000 euros destiné à couvrir la participation relative aux comptes administratifs 2014.

Donc en premier lieu, le compte administratif 2014 du SMEAG de Bois-le-Roi fait apparaître un résultat de clôture déficitaire en fonctionnement de 59 197 euros, générant ainsi une participation départementale de 57 421 euros qui correspond à 97 % du déficit. Le SMEAG de Bois-le-Roi ayant fait le choix de déléguer la gestion de base... de la base pardon, le déficit de fonctionnement correspond exclusivement aux dépenses de fonctionnement du syndicat qui sont stables d'une année sur l'autre.

Le compte administratif 2014 du SMEAG de Buthiers fait apparaître lui un résultat de clôture excédentaire au fonctionnement de 116 061 euros et n'engendre aucune participation du Département au titre du fonctionnement 2014.

Ainsi que le compte administratif 2014 du SMEAG de Jablines-Annet qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 69 840 n'engendre, lui non plus, aucune participation du Département au titre du fonctionnement 2014.

Je vous propose donc d'approuver la participation départementale d'un montant de 57 421 au bénéfice du SMEAG de l'île de loisirs de Bois-le-Roi. Et je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Martine. Béatrice RUCHETON sur les finances.

MME RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Alors j'ai rencontré là après... Il n'est pas là aujourd'hui Pierre BACQUÉ, mais après le budget primitif du SDIS où il me disait avoir de grosses craintes pour Buthiers, au sujet d'un problème de TVA. Vous avez un contrôle avec une possibilité de rappel sur plusieurs années, et que ça allait mettre en déficit Buthiers qui était la seule base en équilibre. Mais je ne peux pas vous dire en plus parce que je pensais que... j'aurais laissé la parole à... à Pierre aujourd'hui, mais il n'est pas là. Je ne sais pas trop, puisque je pense que Buthiers avait un statut associatif, et que là ils sont en train de vouloir imposer la TVA sur plusieurs exercices - Jean-Louis, je ne sais pas si tu es au courant.

M. THIÉRIOT. Je le découvre en même temps que vous, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bon. Enfin, voilà. Je vous donne cette info parce que c'est un sujet qui peut être inquiétant. Je ne sais pas s'ils ont le même statut d'ailleurs, les trois. Oui. C'est le même statut donc. Oui, Ludovic.

M. BOUTILLIER. Oui, le taux de TVA a changé il y a deux ou trois ans, et je pense qu'ils n'ont pas pris en compte le passage du 5,5 à 20.

M. LE PRÉSIDENT. Ça fait mal.

M. BOUTILLIER. Du coup, ça pose un problème, oui effectivement.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, pardon ! Allez-y.

M. GIVORD. Oui, donc ce sujet a concerné déjà la base de Jablines. Donc bien sûr, les activités peuvent être considérées comme commerciales. Et donc, elles sont assujetties à un autre taux de TVA. Pour autant, c'est vrai qu'au départ que l'on peut penser que ça peut être très pénalisant, mais ils vont être assujettis sur l'investissement, donc après il y a le retour

de FCTVA qui finit par compenser sur Jablines. En fin de compte, il se retrouve avec quelque chose qui est compensé. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour ces éléments un peu rassurants. Voilà. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Oui, Sinclair.

M. VOURIOT. Oui, pour l'île de loisirs de Jablines, il y a eu un mauvais exercice en 2014, mais 2015 devrait être positif.

M. LE PRÉSIDENT. Tant mieux. Ça fait bon ?

M. VOURIOT. Oui, là oui. Ça a bien marché.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Je soumetts donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il ne me semble pas. Il est adopté.

N 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Seine-et-Marne Tourisme - Ah, il n'est pas là Patrick. Qui nous en parle ? 7/01. Adoption... Anticipation et adoption du budget primitif 2016. Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Oui Monsieur le Président. L'objet de ce rapport est d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire de notre collectivité entre le 1^{er} janvier et la date d'adoption du budget primitif. Comme la loi nous y autorise, nous sollicitons de votre assemblée que nous soyons autorisés à ouvrir par anticipation les crédits nécessaires, que ce soit au titre de l'investissement ou au titre du fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT. Prise de parole sur ce sujet ? Il ne me semble pas. Oui, c'est peut-être mieux préparé. Donc, je sou mets au vote, vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N 7/02

M. LE PRÉSIDENT. 7/02. Nos organismes associés, pareil mais c'est Xavier VANDERBISE qui nous en parle.

M. VANDERBISE. Alors, Président. Plusieurs – pardon - plusieurs organismes bénéficient d'un soutien financier important du Département et associé à son action qui dispose de moyens financiers dès le début de l'année. À ce titre, il vous est proposé de verser à six organismes une avance par anticipation à l'attribution de leur subvention 2016 pour ce dont une convention serait encore valide, ou dès la signature des conventions pour ceux concernés par un renouvellement en 2016.

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit... Merci, Xavier. Il s'agit de deux délibérations à voter. C'est ça ?

M. VANDERBISE. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, je vous les propose. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Le 7/02 est adopté avec les délibérations A et B.

N 7/03

M. LE PRÉSIDENT. L'assujettissement à la TVA des transports scolaires pour ce qui concerne les circuits spéciaux, et c'est Xavier qui nous en... Xavier VANDERBISE qui nous en parle.

M. VANDERBISE. Oui, Monsieur le Président. Le transport scolaire sur circuits spéciaux est exercé par le Département de Seine-et-Marne, dans le cadre d'une délégation de compétence du STIF. Le Département de Seine-et-Marne encaisse ainsi des recettes du service rendu auprès des usagers et s'acquitte des dépenses correspondantes. En fait, la réglementation fiscale prévoit que cette activité peut être placée hors du champ d'application de la TVA, mais que les collectivités qui l'exercent peuvent renoncer à cette exonération. Donc, le Département a obtenu un rescrit fiscal de la Direction générale des finances publiques qui lui permet d'assujettir son activité afin de bénéficier d'une réduction, pardon, partielle de la TVA et selon l'étude que l'on a fait faire, ça serait une économie entre 30 000 et 60 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. C'est bien. Je passe au vote de ce mémoire. Y a...

MME SERT. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, oui ! Favorable – oui, j'oublie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Par contre, je reviens. On m'a demandé de revenir sur le 7/02 parce qu'il y a un amendement, et c'est l'amendement 7/02 B que je soumetts à votre vote. Et que je n'ai pas fait, et je vous prie de m'en excuser. Donc, si vous voulez regarder l'amendement, et puis à ce moment-là, on le soumet au vote. Donc, 7/02 B. Vous l'avez. On me dit que non. Alors pourquoi Geneviève me dit non ? Est-ce que l'on peut le soumettre à vos votes ? Parce que je préfère. Est-ce qu'il y a des votes contre cet amendement, je répète bien 7/02 B ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc, il est voté. Je vous prie de m'excuser.

N 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au 7/04 qui une délégation de compétences en matière de dettes... de réaménagement de dettes. Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Monsieur le Président, l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de déléguer au Président un certain nombre d'attributions notamment en matière de gestion de dettes, de trésorerie et de couverture de risques financiers. Il existe une obligation de faire adopter ce type de décision chaque année afin qu'elle puisse produire ses effets. Cela doit correspondre à l'annuité budgétaire. Et donc pour un pilotage fin de la trésorerie de notre Département, nous vous proposons d'accorder cette délégation à notre Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des questions sur cette délégation ? Non, pas de problème. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Eh bien, ce mémoire est adopté.

N 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Donc, je passe au 7/06. Garantie d'emprunts SA d'HLM. C'est Cesson. Béatrice RUCHETON.

MME RUCHETON. Donc, la résidence urbaine de France souhaite construire une résidence intergénérationnelle de 80 logements, 13 Avenue Charles Monier à Cesson. Afin de financer cette opération, elle envisage de souscrire quatre emprunts, deux PLUS, deux PLAI d'un montant global de 7 840 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale instaurée par la délibération du 30 septembre 2011, numéro 7/02, il est proposé que la garantie apportée par le Département s'élève à 40 % des emprunts, c'est-à-dire porte sur un capital de 3 136 000 euros. Donc, on demande à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer la convention, ainsi que les actes y afférant.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que la Commission des finances, c'est toi-même. Donc, ça doit être bon.

MME RUCHETON. Avis favorable. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Voila. Y'a-t-il des questions sur ce mémoire ? Non. Donc, on peut considérer qu'il n'y a pas de votes contre. Pas d'abstentions ? Ce projet pourra donc être porté à Cesson.

N 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/07. Toujours une garantie d'emprunt pour Moissy... 67 logements à Moissy-Cramayel. Et oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Président, vous avez presque tout dit. Donc, il s'agit d'une garantie d'emprunt pour le même opérateur que le dossier précédent : la Résidence urbaine de France, pour une opération, ici, de réhabilitation de logements à Moissy-Cramayel, 67 logements. L'emprunt : c'est un emprunt PAM de 1 422 000 euros qui est contracté auprès du même prêteur que le dossier précédent, la Caisse des dépôts et Consignations. Et donc, il nous est proposé d'accorder cette garantie à hauteur de 40 % de l'emprunt, c'est-à-dire pour un capital de 568 800 euros. Il n'y a pas d'objections exprimées en Commission des finances, qui a donc donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je le porte à vos votes. Pas de votes contre ? Pas d'abstention ? Donc, tant mieux pour Moissy-Cramayel. Ce rapport est adopté.

N 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/08. C'est 25 logements du Foyer de Seine-et-Marne pour Fontainebleau, garantie d'emprunt. Béatrice RUCHETON.

MME RUCHETON. Alors effectivement, c'est un emprunt complémentaire pour l'acquisition et l'amélioration de 25 logements. Donc lors de la séance du 13 avril 2012, le Département de Seine-et-Marne s'est porté garant à hauteur de 32 % représentant 551 555,52 euros de deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Afin de compléter le financement de ce projet, la société HLM Les Foyers de Seine-et-Marne a procédé à la mise en place d'un emprunt complémentaire d'un montant de 452 687 euros, souscrit également auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle sollicite donc un complément de la garantie de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau, celle du Département, pour ce prêt complémentaire à hauteur de la même quotité que le financement d'origine, soit 32 %. L'Assemblée est invitée à se prononcer et à adopter cette délibération. La Commission des finances évidemment était favorable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Donc, ça marche pour Fontainebleau. Ce rapport est adopté.

N 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Même chose, mais là on change de bailleur social. C'est Trois Moulins Habitat pour, donc, un contingent sur Melun. Xavier VANDERBISE nous en parle.

M. VANDERBISE. Oui, Monsieur le Président. Lors de la... sa séance du 23 novembre 2012, l'Assemblée départementale a accordé une garantie à la SA HLM Trois Moulins Habitat dans le cadre du financement de la construction de 37 logements Rue de l'Industrie, à Melun. En contrepartie de cette garantie, la SA HLM devait accorder deux logements au profit du contingent départemental. Au final, ces trois logements qui vont être attribués au contingent départemental, donc nous sommes amenés à signer un avenant à la convention de garantie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Est-ce qu'il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, ce dernier mémoire est adopté. Et je tenais à vous remercier pour nos travaux, en même temps vous souhaitez un très, très bon Noël, et puis en même temps de très bonnes fêtes pour tous ceux que vous aimez. Merci.

La séance est levée à 16 heures 21.